

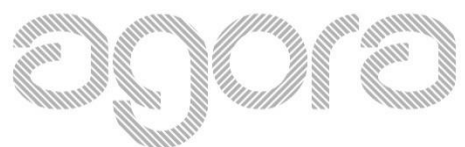
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHASTRE
Avenue de Castillon, 71
1450 Chastre



Programme Communal de Développement Rural

Partie E : Fiches projets

Juillet 2021



urbanisme - environnement – planification
mobilité - espaces publics et paysagers

Avenue Van Volxem, 79 – 1190 Forest
Tél : 32 2 779 13 55
agora@agora-urba.be – www.agora-urba.eu

Table des matières

Fiches projets du Lot 0

Fiches projets du Lot 1

1.1 Actualiser les outils communaux d'aménagement du territoire (Guide Communal d'Urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental)

1.2 Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry

1.3 Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades

1.4 Rénovation de la salle des Golards en Maison de village

1.5 Valorisation du bois du Castillon (convivialité, santé, biodiversité)

1.6 Création d'un plan de communication

1.7 Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroux en Maison de Village

1.8 Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, évènements culturels, ...)

1.9 Lutte contre les inondations et coulées de boue

1.10 Recréation d'une vraie place communale à Chastre

Fiches projets du Lot 2

2.1 Mise en œuvre d'un réseau écologique, développement, valorisation et préservation d'un maillage vert et bleu continu

2.2 Élaboration d'un plan de gestion du patrimoine chastrois (chapelles, tumuli, points d'eau, ...)

2.3 Renforcement des possibilités de mobilité collective (réseau de co-voiturage...)

2.4 Création d'espaces partagés dans les villages et de zones 30 et sécurisation

2.5 Création d'une liaison cyclo-pédestre Chastre-Gembloux le long de la ligne 161

2.6 Amélioration de la mobilité sécurisée vers les écoles

2.7 Développement de projets de circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux

2.8 Rénovation du quartier de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal

2.9 Rénovation de la place de la Féchère

2.10 Renforcement des liens et du dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Mieux soutenir les agriculteurs chastrois au quotidien

2.11 Adaptation de l'éclairage nocturne

2.12 Dynamisation des églises (rationaliser et faire un usage partagé)

Fiches projets du Lot 3

3.1 Développement de projets d'économie circulaire

3.2 Création d'un « tiers-lieu » mi-ferme mi-bureau - Mix Atelier rural - maison multiservices

3.3 Aménagement d'une liaison douce vers la N4 à partir de Blanmont

3.4 Rénovation de la place de Cortil

3.5 Création d'une Maison de jeunes

3.6 Création d'une maison médicale avec des projets de santé communautaires

3.7 Optimisation et mutualisation des installations sportives

3.8 Amélioration de l'accès aux technologies de communication (smart cities, ...)

3.9 Diversifier et équilibrer le parc immobilier chastrois

LOT 0



INTRODUCTION

Le « lot 0 » reprend les **actions développées pendant la phase d'élaboration du PCDR**. Il a pour but de mener des réalisations concrètes dès le début de la dynamique de l'ODR.

On peut distinguer :

Les actions réalisées par la Commune suite aux **demandes issues des consultations de la population** : ces actions correspondent à des démarches (para)communales qui peuvent être entamées assez rapidement, sans attendre l'approbation du PCDR et les premières conventions-projets.

Des **actions « mobilisatrices »** qui se sont dégagées des séances de consultations ou des GT pour l'élaboration de la stratégie de développement. Il s'agit également d'actions ne demandant pas de grands financements. Le choix des actions mobilisatrices se fait en CLDR. Dans ce cas, les acteurs locaux (CLDR, citoyens, ...) sont acteurs de la mise en œuvre du projet conjointement avec la Commune. Des « Groupes d'Actions » (GA) temporaires sont mis en place pour la mise en œuvre de l'action.

Finalement, il existe d'autres propositions d'action qui sont en cours de réalisation¹ ou qui pourraient être réalisées en parallèle des projets du PCDR tout en répondant aux objectifs définis dans ce dernier. Ceux-ci sont repris en annexe.

LES PROJETS



Lot 0

Catalogue des projets du lot 0

0.1 Limitation de l'éclairage du terrain de foot

0.2 Augmentation du nombre d'éducateurs de rue

0.3 Réactivation de la commission consultative de sécurité routière

0.4 Création d'un Groupe « Création d'une journée découverte des associations citoyennes et communication »

0.5 Création d'un label « Produits Chastroids » et « Artisans Chastroids » ainsi que la mise en place d'un marché hebdomadaire

Les projets 0.1, 0.2 et 0.3 sont des **actions réalisées par la commune suite aux demandes de la population** en lien direct avec la stratégie de développement.

¹ A noter que la crise sanitaire du Covid-19 a ralenti pas mal des projets.

Ainsi, **les actions mobilisatrices** sont les suivantes :

0.4 Création d'un Groupe « Création d'une journée découverte des associations citoyennes et communication »

L'objectif de ce Groupe Action est d'une part de faire connaître les associations actives (ASBL, associations de faits, comités de quartier...) en réalisant entre autres une journée des associations. D'autre part, de favoriser la coopération et la création de synergies entre les associations de la commune. La première action entreprise par ce GA fut de créer une page Facebook et un groupe privé Facebook pour les associations. Ensuite, une campagne de communication et un questionnaire ont été réalisés afin de toucher toutes les associations locales pour d'une part les répertorier et d'autre part les rassembler. Ce GA fonde les bases nécessaires à la mise en œuvre de la fiche « Création d'un plan de communication ».

0.5 Création d'un label « Produits Chastroids » et « Artisans Chastroids » ainsi que la mise en place d'un marché hebdomadaire :

Cette initiative a été proposée par la commune aux membres de la CLDR. Elle a pour objectif de promouvoir les circuits courts, la production locale et les services locaux chastroids (artisans, fermiers, services...). Des logos ont été créés et ont été distribués aux producteurs et entreprises de services locales. En parallèle, un groupe d'habitants avec des représentants au sein de la CLDR a travaillé sur la mise en place d'un marché hebdomadaire mobilisant les producteurs et associations locales dont la première édition a commencé le 07/06/20.

LOT 1



Table des matières

1.1 Actualiser les outils communaux d'aménagement du territoire (Guide Communal d'Urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental)	3
1.2 Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry	7
1.3 Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades	21
1.4 Rénovation de la salle des Golards en Maison de village	27
1.5 Valorisation du bois du Castillon (convivialité, santé, biodiversité)	41
1.6 Création d'un plan de communication	53
1.7 Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroux en Maison de Village	57
1.8 Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, événements culturels, ...)	71
1.9 Lutte contre les inondations et coulées de boue	99
1.10 Recréation d'une vraie place communale à Chastre	103



Actualiser les outils communaux d'aménagement du territoire (Guide Communal d'Urbanisme, Plan Communal de Mobilité, Diagnostic environnemental).

1. Description du projet

Le présent projet consiste à actualiser les plans communaux existants (Plan Communal de Mobilité et Diagnostic territorial) et qui encadrent le développement territorial. Il s'agira également de compléter l'actuel Schéma de Développement Communal par un Guide Communal d'Urbanisme.

Cette mise à jour *coordonnée* des plans est très importante et a pour but :

- L'organisation et la densification du bâti au cœur des villages, des déplacements, une meilleure accessibilité des villages pour les modes doux ;
- L'innovation en matière de logements (division, logement évolutif) et de déplacements (lutte contre le trafic de transit et des poids lourds, promotion des véhicules électriques, les bornes de recharges électriques, amélioration de la desserte et des fréquences des transports publics) ;
- La préservation des paysages ;
- La réalisation d'un développement territorial cohérent et pour tous ainsi que des projets avec les communes voisines ;
- Une meilleure communication auprès des habitants, des villages, des acteurs locaux, des promoteurs immobiliers ;
- Une meilleure cohérence territoriale.

2. Justification du projet

Avec une superficie de 31km² et 7 685 habitants, Chastre est une petite commune rurale à proximité de grands centres urbains (Bruxelles, Ottignies Louvain-la-Neuve et Gembloux). Parallèlement à une dynamique démographique soutenue ces 30 dernières années et à une agriculture intensive sur plus de 80% de son territoire, le nombre de nouvelles constructions augmente et accroît les pressions exercées sur le paysage, la mobilité et l'environnement.

C'est au regard de ses perspectives démographiques, de son histoire et de sa singularité paysagère que la commune s'était dotée aux débuts des années 2000 d'outils communaux pour encadrer son développement. Vingt ans plus tard, leur actualisation s'avère une priorité pour le PCDR afin de continuer le travail déjà entrepris et de répondre à de nouveaux défis. En effet, les plans communaux constituent des outils complémentaires au PCDR et montrent l'engagement de la commune

1.1

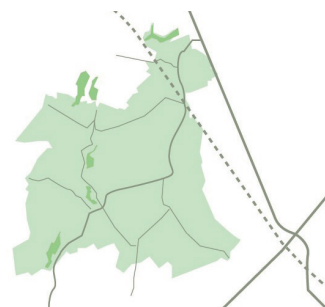
et des habitants dans l'encadrement de leur territoire

La volonté de la commune est d'encadrer l'arrivée de potentiels grands projets urbains qui vont considérablement augmenter le nombre de petits logements et ainsi répondre aux nouveaux besoins de la population. Elle entend ainsi limiter l'expansion urbaine et encourager la rénovation du patrimoine bâti agricole qui n'est plus ou ne sera plus utilisé dans les années à venir (anciennes fermes). L'essor de la commune ne doit pas se faire au détriment de son paysage. Elle entend mieux l'encadrer et le développer via la **mise en place d'un Guide Communal d'Urbanisme** (gabarit et aspect des espaces publics, mobilier urbain, constructions d'habitats légers, ...) qui viendra compléter le Schéma de Développement Communal, qui peut encore être considéré comme actuel. Les dispositions du GCU s'adaptent aux besoins de la commune et pourront viser, dans le cas de Chastre, la maîtrise énergétique, et plus globalement, le développement durable sur le territoire communal.

L'idée est également de dégager une vision conjointe de la nature et de son avenir, notamment pour assurer un paysage et un cadre de vie de qualité pour les habitants. Il semble alors obligatoire de **remettre le diagnostic environnemental à jour** afin d'identifier les aménagements nécessaires pour conserver et améliorer le réseau écologique chastrois.

Un **Plan Communal de Mobilité** (sécurisation des cœurs de village, organisation du stationnement, aménagements spécifiques pour la pratique du vélo, ...) permet d'éviter de multiplier les initiatives dispersées sans cohérence entre elles. Au vu des grands projets potentiels sur le territoire, il est nécessaire d'encadrer la mobilité y relative en ouvrant des discussions avec les principaux acteurs pour avoir une vision globale à long terme. De même, l'actualisation du PCM affirmera l'engagement de la commune pour l'intermodalité et le développement des modes doux au quotidien en toute sécurité. Le futur plan rouvrira la possibilité de recevoir des subsides pour des projets liés à la mobilité.

Globalement, la mise à jour coordonnée des outils communaux permettra une cohérence de nombreux



projets du PCDR entre eux (places, maillage, mobilité douce, éclairage, etc.) mais aussi avec le territoire à plus long terme. Cela permettra également d'agir de manière cohérente sur la problématique de la précarité avec des logements pour tous (GCU et logements sociaux) et l'accès au territoire pour tous (équité territoriale).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1 / Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités.

- x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel);
- x Créer un maillage vert et bleu continu
- x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

Défi 2/ : Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers au cœur des villages

- x Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des villages
- x Favoriser la multimodalité des transports (mobilité douce + train + bus + voiture)
- x Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce
- x Coordonner et développer l'offre en modes de transports alternatifs

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

- x Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens

- x La diminution de la consommation de la commune
- x réduire la consommation d'énergies fossiles »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades existant au sein de la commune
- Création d'un plan de communication
- Lutte contre les inondations et coulées de boues
- Élaboration d'un plan de gestion du patrimoine chastrois (chapelles, tumuli, points d'eau, ...)
- Renforcement des possibilités de mobilité collective (réseau de co-voiturage...)
- Création d'espaces partagés dans les villages et de zones 30 et sécurisation
- Création d'une liaison cyclo-pédestre Chastre-Gembloux le long de la ligne 161
- Améliorer la mobilité sécurisée vers les écoles
- Rénover le quartier de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal
- Aménagement d'une liaison douce vers la N4 à partir de Blanmont
- Mise en œuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, valorisation et préservation d'un maillage vert et bleu continu
- *Lot 0 - Réactivation de la commission consultative de sécurité routière*

Origine de la demande

La commune
Les habitants
Groupe de Travail - Environnement/Paysages/
Aménagement du territoire

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Favoriser la conservation du patrimoine, des paysages et des milieux naturels	x	x	x
Encadrement raisonné de l'occupation humaine à long terme	x	x	x
Lutter contre les risques environnementaux	x	x	x
L'appropriation de l'espace public par les habitants et la convivialité des villages	x		

Diminution du nombre d'accidents de la route et lutte contre l'insécurité routière	x		
Sécurisation des entrées de village et des abords d'écoles (signalisation routière)	x		
Harmonisation des relations entre les différents utilisateurs de la voirie (piétons, cyclistes, automobilistes)	x	x	x
Développement d'alternatives à la voiture individuelle et diminution des gaz nocifs pour l'environnement	x	x	
Cohérence des projets afin d'éviter des coûts inutiles			x
Aménagement des espaces publics			x
Mise en réseau des citoyens	x		
Sensibilisation à la nature	x	x	
Actions en faveur de la biodiversité		x	

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Etat du dossier

- Décision du Collège d'actualiser la structure écologique
- Présence d'un conseiller en mobilité à partir du printemps 2021
- Mise en place d'une stratégie pour chaque outils

Programmation des travaux

- Élaboration d'un Guide Communal d'Urbanisme (GCU) venant compléter le Schéma de Développement Communal (SDC)
- Révision du Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Actualisation du diagnostic environnemental

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- SPW - Routes et Bâtiments/- ARNE/ - Energie et Bâtiment durable
- TEC/SNCB/ Infrabel
- Citoyens
- Associations naturalistes et de mobilité
- Contrat de rivière

Planification

Dès la 1ère année:

- Lancement des plans et analyses de la situation existante

Démarches administratives à réaliser

Dès la 1ère année :

- Contact avec la SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Energie pour marquer la volonté de la commune d'élaborer un GCU.
- Candidatures auprès des Ministres en charge de différents plans
- Approbation de la convention faisabilité
- Mise en place d'un comité spécifique qui veillera à la cohérence et la coordination des différents Plans
- Choix des bureaux d'études pour les différents plans

2e et 3e année : Définition et localisation d'actions et de projets

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Informier et sensibiliser tous les conseillers communaux à tous les outils afin qu'ils puissent reprendre la relève si nécessaire.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Le projet permettra d'assurer une cohérence et une complémentarité par rapport aux volontés en matière d'aménagement, de préservation du territoire et du caractère rural.
- La commune a validé le principe d'actualisation de la structure écologique de Chastre. A cette fin, la commune a été proposée comme terrain d'analyse aux étudiants de la faculté de Gembloux.
- Existence d'une CCATM et d'une CLDR à Chastre, 2 conditions nécessaires pour les subsides liés aux subsides pour l'élaboration d'un PCM.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Étude pour un Guide Communal d'Urbanisme	75.000 €	Subsides max de la Région wallonne : 60% Limitée à un montant maximum de 60.000 € Part communale : 40%
Étude pour un PCM	50.000 €	Subsides max de la Région wallonne : 75% (étude et mise en œuvre) Part communale : 25% (étude et mise en œuvre)
Étude du réseau écologique	20.000 €	Subside de la Région wallonne pour le PCDN pour un maximum de 15.500€
Réalisation des différentes actions après signature de la charte	3.500 €	Subside de la Région wallonne pour le PCDN (50%) et budget communal (50%)
Total HTVA	148.500 €	
Total TVAC (+21%)	179.685 €	

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

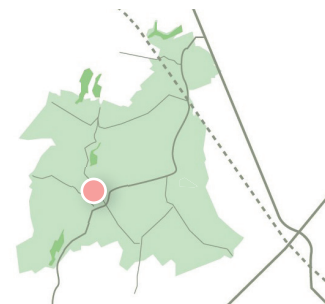
Indicateur	Valeur cible	Source
Date d'approbation du GCU et du PCM par la RW	Approbation	Administration communale
Réalisation de l'étude du réseau écologique	Document réalisé	Administration communale
Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et de la mobilité douce	Aménagements visibles	Administration communale
Mise en place d'actions de sensibilisation	Documents et supports réalisés	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de rues avec proposition d'aménagement	20	Comptages
Nombre d'accidents	Diminution par 2	Comptages
Proportion des bâtiments publics et commerces dont les alentours seront sécurisés	5-10%	Administration communale
Nombre de citoyens sensibilisés	1000 citoyens /an	Administration communale
Nombre d'actions nature réalisées	2 actions /an	Administration communale
Nombre de milieux avec proposition de gestion, d'aménagements ou de suivis spécifique	Minimum 4	Administration communale
Nombre de projets alternatifs réalisés (habitats légers, division de l'habitat, ...)	Entre 5 et 10/an	Administration communale

Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry

1.2



1. Description du projet

Le projet vise à renforcer les aspects environnementaux, biologiques et pédagogiques du site du Bois de Saint-Géry par son entretien et son aménagement.

2. Justification du projet

Compte tenu de l'absence d'espace vert public sur le territoire communal, de l'intérêt biologique de la parcelle concernée, de sa position centrale dans la trame villageoise de Gentinnes (+/- 1000 habitants) et de Saint-Géry (+/- 750 habitants), de la proximité d'écoles, de l'intérêt pédagogique et paysager du bois, ... la mise en valeur du site constitue un élément important à l'échelle de la commune.

Par ailleurs, au vu de la raréfaction des zones humides à l'échelle de la commune, mais également dans tout le bassin versant, ce projet de préservation constitue un apport important à la structure paysagère du sud du Brabant wallon.

Situé au cœur des villages de Saint-Géry et de Gentinnes, cette zone humide, dont l'exploitation n'est plus possible en raison des conditions d'accès, constitue un espace refuge fabuleux pour la faune et la flore.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1 / Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

- x Créer un maillage vert et bleu continu
- x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local
- x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 4 / Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

- x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
- x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale
- x Renforcement de l'ancrage local des écoles



Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

Origine de la demande

Citoyens
Commune
CLDR
Les écoles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Mise en œuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, la valorisation et la préservation d'un maillage vert et bleu continu
- Valorisation du bois du Castillon
- Renforcement de l'ancrage local des écoles
- Création d'un plan de communication
- Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, événements culturels, ...)

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
L'amélioration et la régénération du milieu écologique	x		
Sensibilisation à l'environnement	x	x	
Favoriser l'attractivité pour les promeneurs et les touristes			x
Embellissement du cadre de vie des riverains	x	x	x

5. Localisation et statut

Localisation

A la limite des villages de Gentinnes et de St Géry

Statut au Plan de Secteur

- Inscrit dans un Périmètre d'intérêt paysager,
- En grande partie en Zone Forestière au plan de Secteur, extrémité sud en zone d'habitat à caractère rural
- La zone jouxte une ZACC

Statut de propriété

Il s'agit d'un bois appartenant en partie à la Commune de Chastre, division de Gentinnes, parcelle cadastrée 268a.

Pour l'unité du bois, sa régénération et sa protection (réserve naturelle agréée) il s'agirait d'acquérir les parcelles suivantes :

269a, A269c, 269d, 269e, A271, A274f n A270g (en partie) , 247f (en partie), 295a.

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Le groupe PCDN et l'éco-conseiller communal
- La Province (gestionnaire du cours d'eau)
- La DNF
- CRDG (conseil)
- L'Intercommunale (traitement des eaux usées)
- Les écoles
- Riverains
- Natagora
- La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- État de dégradation du bois
- Situation centrale du site entre les deux villages de Gentinnes et Saint-Géry
- Projet initiateur et fondateur de l'engagement de la commune dans la reconstitution d'une trame verte et bleue
- Réalisation des travaux interdite en période de nidification et de floraison (mars à août).

Etat du dossier

- Des bénévoles entretiennent le bois communal de Saint-Géry/Gentignes. Organisées par le service environnement de la commune et le contrat de rivière Dyle-Gette, les dernières interventions ont consisté à dégager les berges en rive droite de la Houssière et faucher une vaste zone.
- De manière générale, la commune a validé le principe d'actualisation de la structure écologique de Chastre. A cette fin, la commune a été proposée comme terrain d'analyse aux étudiants de la faculté de Gembloux.

Programmation des travaux

A) Protection et la valorisation d'un patrimoine naturel

- Revaloriser le bois et la zone humide pour que les espèces animales et végétales puissent y vivre.

B) Un meilleur entretien du lieu :

- Continuer annuellement le travail d'entretien avec des bénévoles
- Intégrer toutes les écoles de la commune dans les petits travaux d'entretiens

C) Création d'un espace ludique et pédagogique:

- Mise en place d'un parcours pédagogique pour découvrir le milieu avec une signalétique explicative adaptée ;
- Projet pédagogique avec les deux écoles des villages Saint-Géry/Gentignes (l'implication des élèves dans des petits travaux d'entretien du site, visites, ...);
- Initiation sur l'histoire hydraulique de la région via un panneau explicatif de l'origine et l'utilité de la fontaine Saint-Géry ;
- Aide d'étudiants, d'une association ou d'un bureau d'étude spécialisé dans les inventaires faune-flore pour établir les programmes pédagogiques et les panneaux descriptifs ;
- Possibilité d'emprunter du matériel d'observation.

A noter que le site pourrait éventuellement être déclassé afin d'apporter plus de souplesse aux aménagements envisagés ainsi que pour de potentiels aménagements supplémentaires ultérieurs.

Planification

1ère année:

- Réalisation de l'esquisse en considérant des solutions face aux risques liées à la fréquence de passage (portails, horaires, ...)

2e année :

- Réalisation de l'avant-projet
- Réalisation du dossier de projet

3e année :

- Réalisation des travaux, notamment :
 - * Mise en place d'une zone de stationnement pour les vélos en amont du parcours pour limiter l'impact des visiteurs sur le site (parcours et temps)
 - * Remise en état de la fontaine Saint-Géry
 - * Établir un cheminement dans le bois de manière à amener le public vers un/des poste(s) d'observation(s) en considérant l'accessibilité des PMR

Démarches administratives à réaliser

1ère année:

- Solliciter le soutien de la Province et de l'Intercommunale
- Réunion de coordination avec le SPW-ARNE - Approbation de la convention-faisabilité et la convention-acquisition
- Garantir son unité par le rachat des terrains aux alentours ou la proposition d'une convention de gestion par la Commune pendant une durée emphytéotique à déterminer
- Organisation de réunions de CLDR (élargie aux riverains ou aux associations)
- Réalisation d'un cahier des charges et appel d'offre pour les travaux d'aménagement

2e année :

- Approbation de l'avant-projet et délivrance du permis d'urbanisme
- Approbation de la convention-réalisation

3e année:

- Adjudication de l'entrepreneur des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Mise en place d'un suivi périodique par le personnel communal.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Total HTVA	205.575 €	Commune / Développement Rural/SPW - DGO3/AWaP
Total TVAC (+21%)	248.746 €	

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		Autres financements	
					%	Somme	%	Somme	%	Somme
Acquisition des parcelles										
Achat des parcelles	9.557	m²	7	66.899 €						
Sous-total HTVA				66.899 €		26.760 €		40.139 €		
Sous-total TVAC				80.948 €	40%	32.379 €	60%	48.569 €		
Etude										
Etude				13.251 €						
Sous-total HTVA				13.251 €		11.926 €		1.325 €		
Sous-total TVAC				16.034 €	90%	14.430 €	10%	1.603 €		
Aménagement bois Saint Géry										
Débroussaillage partiel (intérieur du bois et dégagement de vues depuis les postes d'observations)	700	m²	8	5.600 €						
Portail	1	Unité	1.000	1.000 €						
Création d'un sentier découverte (aménagement léger type caillebotis...)	420	m²	173	72.450 €						
Création d'un chemin de promenade - PMR - en stabilisé ou en (végécol) Chemin n°19	225	m²	80	18.000 €						
Poste(s)d'observation(s) type ponton	2	Unité	5.000	10.000 €						
Panneaux didactiques	2	Unité	450	900 €						
Pupitres didactiques	6	Unité	115	690 €						
Poubelles 40 L	2	Unités	280	560 €						
Arceaux vélo	4	Unité	220	880 €						
Signalétique	3	Unité	115	345 €						
Sous-total HTVA				110.425 €		22.085 €		88.340 €		
Sous-total TVAC				133.614 €	20%	26.723 €	80%	106.891 €		
Réhabilitation de la fontaine de Saint Géry										
Etude et travaux	1	fft	15.000	15.000 €						AwAP
Sous-total HTVA				15.000 €		3.000 €		5.850 €		6.198 €
Sous-total TVAC				18.150 €	20%	3.630 €	39%	7.079 €	41%	7.500 €
Coût total du projet - théorique										
Sous-total théorique HTVA				205.623 €		63.771 €		135.655 €		6.198 €
Sous-total théorique TVAC				248.804 €		77.162 €		164.142 €		7.500 €

Répartition du coût total du projet - Subventions réelles				Part communale		Subsides régionaux à répartir selon les différentes sources Assiette maximale : 500.000 € Subvention max de 80% (= 400.000 €)			
						DR		Infrasport	
Total HTVA			205.623 €		63.771 €		135.655 €		6.198 €
TVA			43.181 €				28.487 €		1.302 €
Total TVAC			248.804 €		77.162 €		164.142 €		7.500 €

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

- Aménagement du bois

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Enquêtes de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune quant à la valorisation du bois	Taux de satisfaction de 75%	Communication sur le site internet de la commune
Comptages - fréquentation par les habitants	25 personnes/mois (1 classe par mois)	Administration communale
Amélioration de la biodiversité - comptage du nombre de nouvelles espèces visibles	2/an	Administration communale Sur base participative
Activité avec les écoles	4	Etablissement scolaire



Les platelages bien conçus peuvent avoir un intérêt esthétique et être le support d'informations



Annexes

Périmètre d'intervention



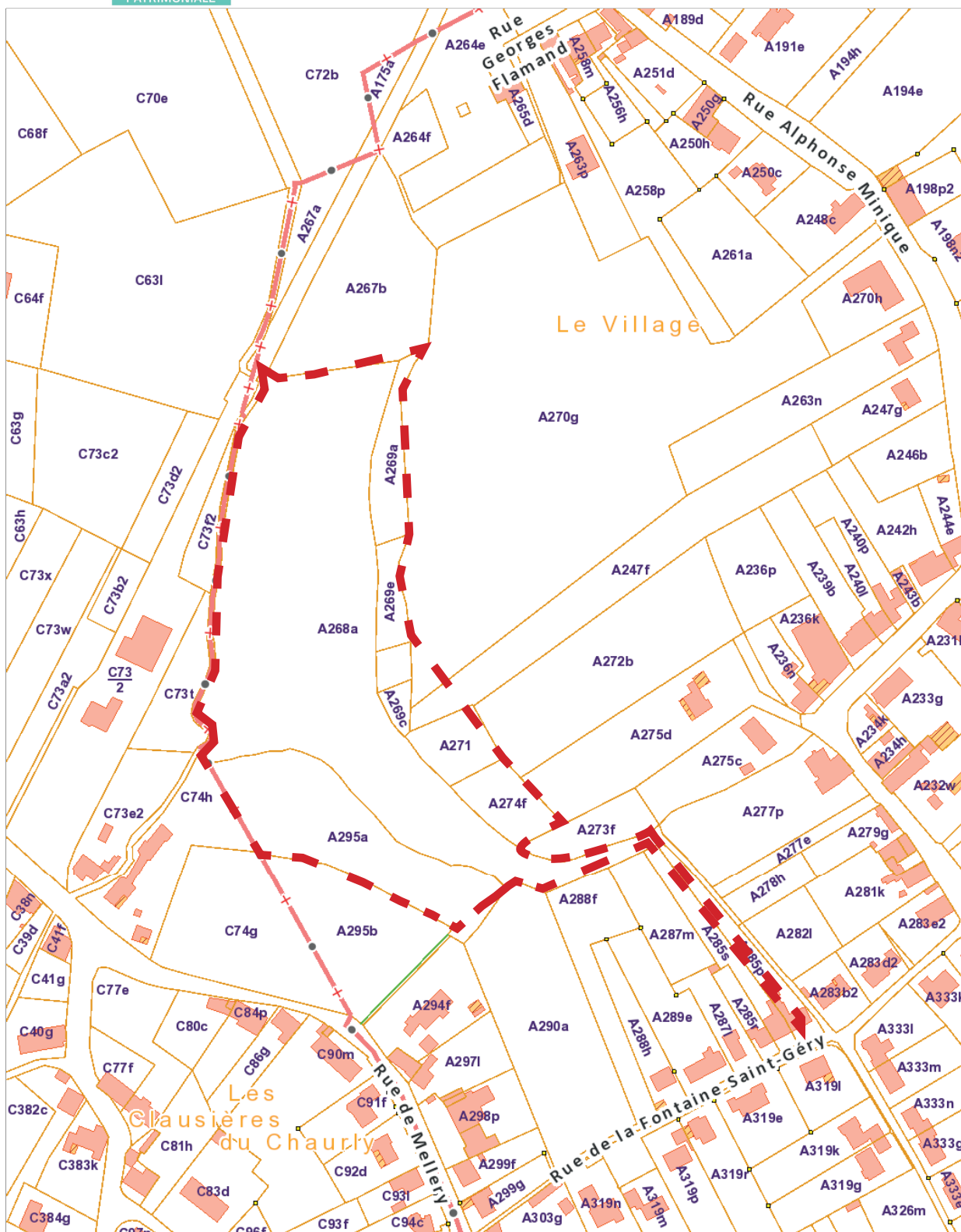
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

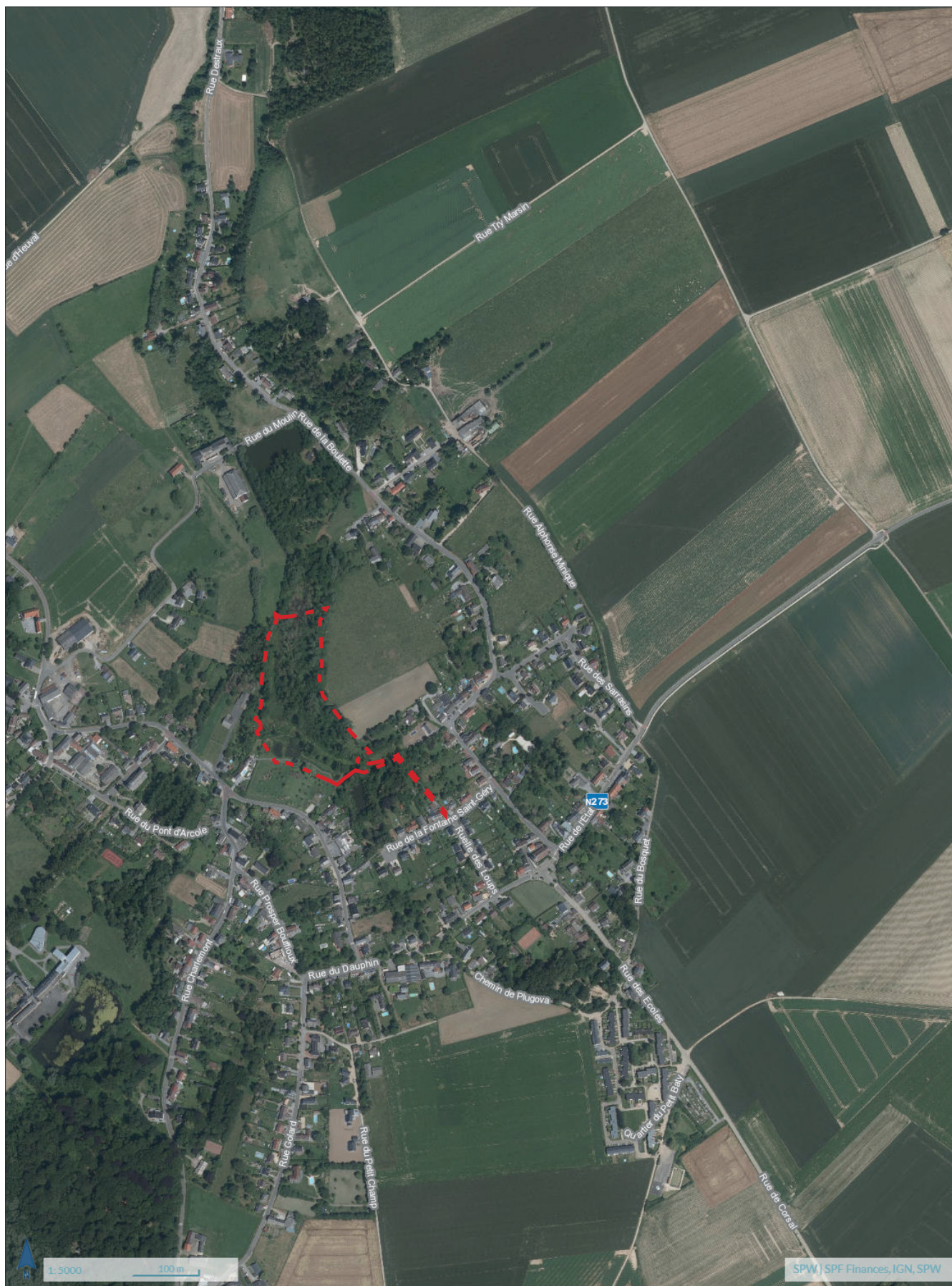
Centré sur :
CHASTRE 4 DIV/SAINT-GÉRY/

Fait le 08/07/2020
Échelle : 1 : 2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

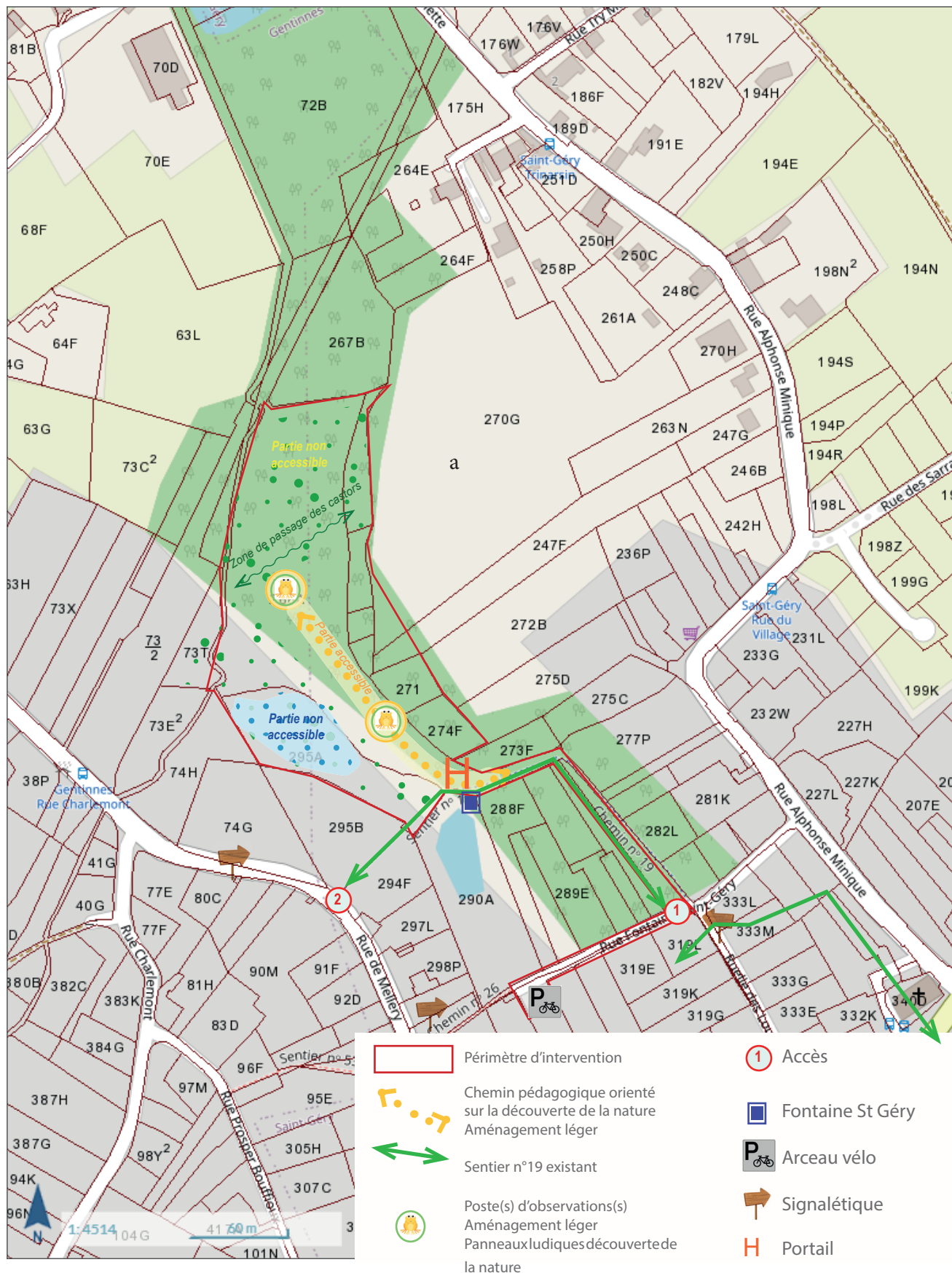




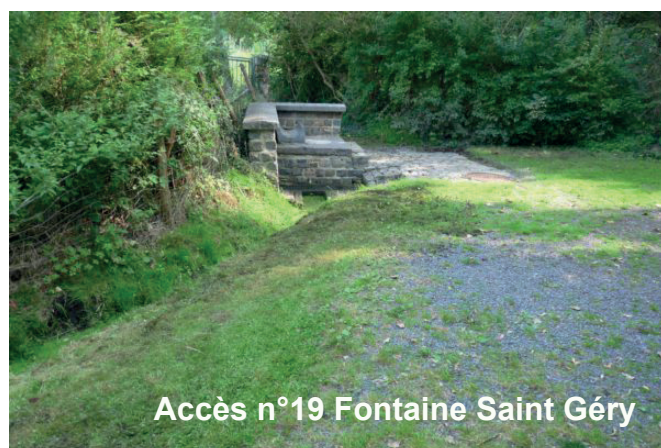




Géoportail de la Wallonie







Annexes

Etat des lieux

Le Bois de la Fontaine Saint-Géry représente une surface de 1.69 hectare englobée dans un ensemble plus vaste (4,6 ha) au coeur du tissu bâti de Saint-Géry (au sud et à l'est) et de Gentinnes (au nord et à l'ouest). Le seul accès carrossable consiste en un chemin sans issue, non revêtu, ruelle des Loups, accessible par la rue de la Fontaine Saint-Géry. Un stationnement en voirie est facilité par un élargissement de la voirie, à 50m de l'entrée par la ruelle des Loups. Enfin, un sentier pédestre quitte la rue de Mellery un peu plus au sud-ouest pour rejoindre la Ruelle aux loups, après avoir enjambé un affluent innomé de l'Orne. Ces deux accès sont impraticables pour l'exploitation du bois.

Il est situé entre deux écoles maternelles et primaires (+/- 350 enfants au total), qui se situent respectivement à moins d'1 km du bois.

Le bois longe la rive gauche de la Houssière, affluent de la Dyle, qui s'écoule du sud vers le nord. Classé en seconde catégorie, le cours d'eau est sous la gestion de la Province du Brabant wallon, en partenariat avec le Contrat de rivière Dyle-Gette.

La parcelle comporte notamment une ancienne fontaine dédiée à Saint-Géry aujourd'hui complètement tarie, dans le bas de la ruelle des Loups. Le cercle d'histoire locale le CHERCHA en a fait un petit article : « Comme plusieurs autres sources dans la région, la Fontaine Saint-Géry a fait l'objet d'un pèlerinage. Au VIe ou au VIIe siècle, Saint-Géry, évêque de Cambrai, l'aurait bénie. Elle n'aurait pas été la seule, mais petit-à-petit, son eau a été réputée pour la guérison d'infections de la bouche. Il n'est pas interdit de penser que la dévotion chrétienne autour de cette source ait été le prolongement de pratiques datant d'avant la christianisation de nos contrées ».

La parcelle paraît avoir été exploitée en culture au 18ème siècle puis en prairie au 19ème siècle. Une photo aérienne de 1971 atteste de la présence du bois.

En 2015, l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW) fait placer une canalisation destinée à collecter les eaux usées. Les mouvements de terrain occasionnés par les travaux vont créer un obstacle à l'écoulement naturel d'une nappe phréatique perchée, qui reste piégée dans le bois. De ce fait, le nord de la parcelle communale est sous eau (profondeur inconnue estimée à 80 cm).

En juin 2016, une tornade a renversé ou abîmé la majorité des arbres qui subsistaient sur la parcelle communale (Peupliers trembles, principalement). Il est vraisemblable que la percée effectuée pour le collecteur ait permis aux vents violents de s'y engouffrer. En revanche, la plupart des arbres plantés sur les parcelles privées ont résisté, à l'exception de ceux plantés sur la parcelle située en rive gauche de la Houssière. Celle-ci a fait l'objet d'aménagements paysagers de grande ampleur (visibles depuis la rue de Mellery), préservant fort heureusement la présence de plans d'eau.

Depuis 2017 enfin, la Commune de Chastre y mène une gestion écologique en partenariat avec le CRDG, soit un fauchage (équivalent à 7,5 h de travail) et un ramassage des foins (équivalent à 30 h), deux fois par an, sur une surface de 1500 mètres carrés correspondant à une partie du tracé du collecteur d'eaux usées.

L'intérêt du bois de Saint-Géry est précisément son caractère désormais ouvert, car les lisières sont généralement bien plus riches en matière de biodiversité que les milieux fermés, ce que le caractère humide renforce encore. En outre, le passage du collecteur de l'IBW empêche toute replantation sur son extrados, qui longe grosso modo la Houssière. Il se développe là où domine une flore herbacée mêlant surtout des graminées et quelques fleurs indigènes quand les orties et les ronces ne prennent pas le dessus.

Annexes

Le bois n'a pas fait l'objet d'un inventaire biologique exhaustif (la faune nocturne n'a pas fait l'objet d'observations, ni les mousses, lichens, champignons, insectes, poissons...), mais une liste des taxons reconnus a été initiée par Jérémie Guyon (Contrat de rivière), partenaire du projet, et poursuivie ponctuellement.

Ainsi, au moins 109 végétaux différents (dont onze graminées et une orchidée) et 28 oiseaux ont été reconnus, aux côtés de mammifères tels que chevreuil, écureuil et castor (2020), d'amphibiens comme le Triton alpestre (2018) et la Grenouille rieuse, des libellules & papillons, etc. Au total, 153 espèces distinctes y ont déjà été reconnues.

Il ne semble pas y avoir d'espèce fortement invasive ; seules quelques essences ligneuses exotiques ont été reconnues, comme le chêne rouge d'Amérique, l'épicéa et l'aulne blanc.

Enfin, la parcelle communale est englobée dans un ensemble plus vaste (4,6 ha) formé par plusieurs parcelles privées, dont la gestion varie fortement. De manière générale, elles ne sont pas gérées, ce qui confère aux lieux un aspect plus forestier, en réserve intégrale, qui pourrait disparaître si le mode de gestion venait à changer.

Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution

C'est une zone forestière qui n'est plus exploitée aujourd'hui. Il s'agit de faire évoluer le bois en zone naturelle. Situé à proximité de deux écoles primaires, le bois pourra être un support pédagogique dynamique au quotidien. Il constitue un élément important dans la stratégie du PCDR d' «Assurer un réseau écologique à Chastre via le développement, valorisation et préservation d'un maillage vert et bleu continu» et dans le «renforcement de l'ancrage local des écoles».



Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un réseau communal de mobilité douce destiné aux déplacements quotidiens et au tourisme de la commune. Ce réseau reliera les lieux stratégiques de la commune de la manière la plus directe possible tout en préservant la sécurité des utilisateurs.

Il s'agira également, en tant que Smart city rurale, de communiquer avec les applications numériques promouvant les deux réseaux (cyclo-pédestre et promenade) : ma commune en poche, le syndicat d'initiative.

2. Justification du projet

La mobilité est un sujet primordial pour les Chastrois. Ils souhaitent pouvoir se déplacer en toute sécurité et combiner les moyens de transport pour organiser au mieux leurs trajets. Cela se traduit par différents souhaits : la création d'un réseau de chemins utilitaires inter-villages, la mise en place d'actions de sensibilisation et la réappropriation des sentiers par les citoyens.

Certains quartiers sociaux sont particulièrement touchés par l'isolement et le manque de possibilité quant à leurs déplacements. Dès lors, promouvoir et sécuriser le réseau cyclo-pédestre de la commune, notamment à proximité de ces quartiers, permettra de créer plus de connectivité entre les personnes et ainsi briser l'isolement social. A noter qu'en tant que Smart City rurale; il est important de mettre à jour et de communiquer régulièrement

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune, où la « multimodalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages.

✕ Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

✕ Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatif

✕ Favoriser la multimodalité des transports (mobilité douce + train + bus + voiture).

✕ Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des "cœurs" de village

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses

1.3

habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

✕ Lutte contre la précarité

✕ Améliorer la santé et l'accès aux soins

✕ Renforcement de l'ancrage local des écoles

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

✕ Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

✕ Adopter une communication "pour tous" et plus transparente

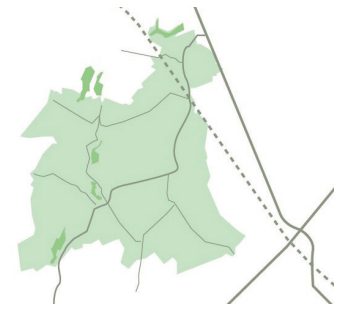
✕ Faire de Chastre une Smart City rurale

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens.

✕ Réduire la consommation d'énergies fossiles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualiser les outils communaux d'aménagement du territoire (Guide Communal d'Urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...)
- Création d'une liaison cyclo-pédestre Chastre-Gembloux le long de la ligne 161
- Aménagement d'une liaison douce vers la N4 à partir de Blamont
- Création d'un plan de communication
- *Lot 0 - Réactivation de la commission consultative de sécurité routière*



Origine de la demande

Les habitants
Conseil consultatif
Groupe de Travail – Mobilité
CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Impacts du projet sur le développement durable		
	Social et culturel	Environnement	Economique
Diminution de l'utilisation de la voiture individuelle	x	x	x
Réduction des émissions de gaz à effets de serre		x	
Diminution de la consommation de pétrole		x	x
Amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique	x		

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet



6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- CCATM
- Syndicats d'initiative
- Associations de marcheurs
- Transition Chastre
- Maison du Tourisme
- Tous à pied (ASBL)
- Conseil Consultatif de la Sécurité Routière et de la Mobilité Douce
- Citoyens
- Mouvements de jeunesse
- Les écoles
- Associations natures
- Cercle d'histoire
- GRACQ

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Précisions des aménagements spécifiques dans le cadre du PICM
- A travers le groupe de travail, c'est toute une dynamique citoyenne qui a été lancée et qui doit être poursuivie.
- Beaucoup de citoyens et membres de la CLDR sont engagés dans la promotion et l'utilisation des modes doux au quotidien.

État du dossier

- Attente du lancement du PCM pour les précisions qu'il apportera au niveau des localisations et des changements potentiels concernant les aménagements



Programmation des travaux

A) Réhabilitation, réparation, et sécurisation

- Inventorier (localisation et types d'aménagements) les tronçons qui nécessitent une restauration (réseau cyclable, piétons et chemins de remembrement)
- Sécuriser les points noirs relevés par le PCM
- S'assurer de la pérennisation des réseaux de la commune
- Baliser l'ensemble des réseaux (cyclable, piéton et chemins de remembrements)

B) Promotion

- Renommer les sentiers et chemins de remembrements pour mieux les localiser, les connaître et ainsi permettre une certaine appropriation de ceux-ci par les habitants
- Mettre en valeur les réseaux afin d'en faire un atout touristique
- Promouvoir les réseaux
- Proposer des services annexes comme la location de vélos pour des balades sur le réseau

Planification

1^{ère} année : réhabilitation, réparations et sécurisation des différents éléments du réseau cyclo-pédestre de la commune

2^e et 3^e année : finalisation de la sécurisation du réseau cyclo-pédestre, finalisation du balisage et mise en place des actions de promotion de celui-ci

Démarches administratives à réaliser

1^{ère} année :

- Réunion de coordination avec le SPW - Mobilité et Infrastructures pour l'approbation de la convention-faisabilité
- Mettre en place un groupe porteur (bénévolat et encadré par le CEM et potentielle collaboration avec le GRACQ) qui veillera à la sécurité des usagers doux des liaisons entre les villages, notamment au niveau des revêtements choisis.

2^e et 3^e année :

- Délivrance des permis d'urbanisme
- Demandes de devis pour les fournitures de balisage
- Approbation de la convention réalisation
- Adjudication de(s) l'entrepreneur(s) des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Entretenir, régulièrement, les réseaux (parrainage, citoyens relais, ...)
- Associer les habitants à l'entretien des sentiers, chemins de remembrement, réseau cyclable
- Mettre en place un partenariat avec le syndicat d'initiative



8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Balisage	En fonction des besoins relevés par le PCM	Commune
Aménagement des points noirs et aménagement des tronçons	En fonction des aménagements nécessaires (à déterminer dans le futur PCM) Néanmoins : • Travaux préparatoires (nettoyage, débroussaillage, ...) : 20 €/m² • Aménagement : 70 €/m²	Commune : 20% DR : 80% (Subvention maximale de 680.000 €)
Communication	1.000 €	Commune

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

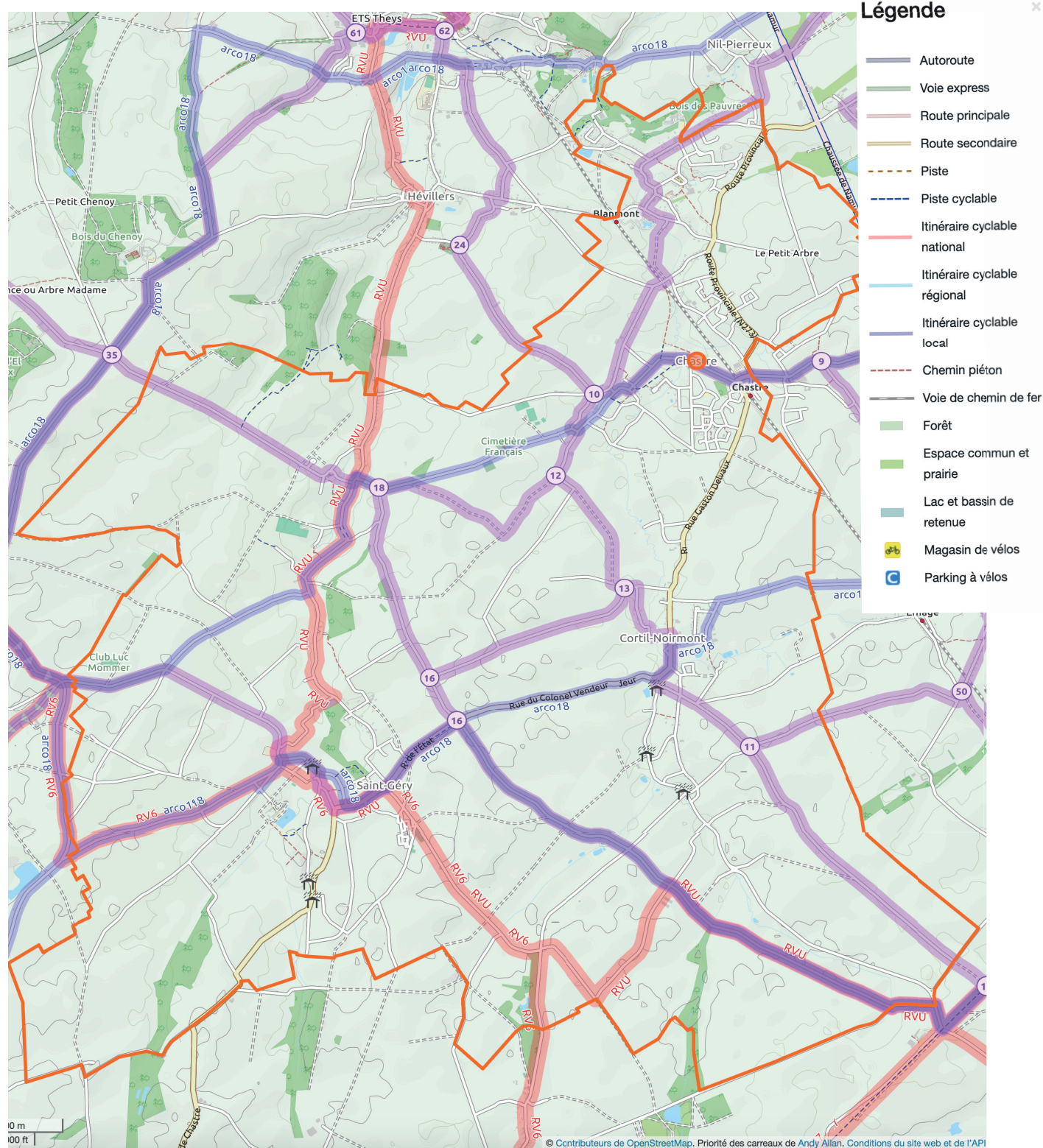
Indicateur	Valeur cible	Source
Création et balisage du réseau (type utilisateur, indication de direction...)	Document réalisé	Administration communale
Réalisation de supports de communication (cartes, etc.)	1/an	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de citoyens sensibilisés	2/3 des citoyens de Chastre	Enquête et comptage
Nombre d'actions réalisées	1/an	Administration communale

Annexe

Carte du réseau de mobilité douce Chastre





Rénovation de la salle des Golards en maison de village

1. Description du projet

Le projet prévoit la création d'une maison de village dans la salle des Golards et l'aménagement de ses abords. Cette infrastructure centrale et polyvalente sera rénovée et destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives pour les habitants.

Les accès à la salle seront conservés, à l'exception de l'entrée principale (au droit de la rue des Golards) dont la rampe devra être plus adaptée pour les PMR.

2. Justification du projet

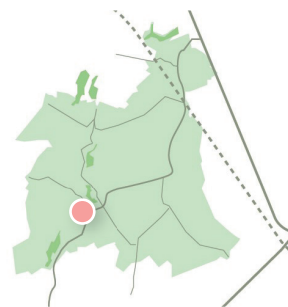
La commune de Chastre bénéficie d'une très bonne dynamique culturelle et associative. Pourtant, elle ne peut offrir suffisamment d'espaces aux associations pour développer leurs activités ou leur créativité. Depuis quelques années, la construction d'une salle polyvalente est perçue comme un besoin. Plusieurs projets ont été pensés mais au vu des bâtiments communaux disponibles, le réaménagement de la salle des Golards est considéré comme une évidence.

Les habitants de Saint-Géry et Gentinnes utilisaient déjà cette salle pour accueillir des activités sociales, associatives ou festives; ce qui montre un besoin pour ce type d'infrastructure et justifie ainsi son évolution en "maison de village" officielle. Toutefois, la salle des Golards peut être qualifiée d'insalubre et des premiers travaux d'assainissement ont été réalisés mais ne sont pas suffisants pour permettre l'accueil des citoyens (chauffage, murs extérieurs ...).

La rénovation permettra de conserver un bâtiment patrimonial et identitaire de la commune (proximité du monument aux morts).

La verdurisation des extérieurs de la salle permettront d'améliorer l'esthétique du bâtiment depuis la voirie

1.4



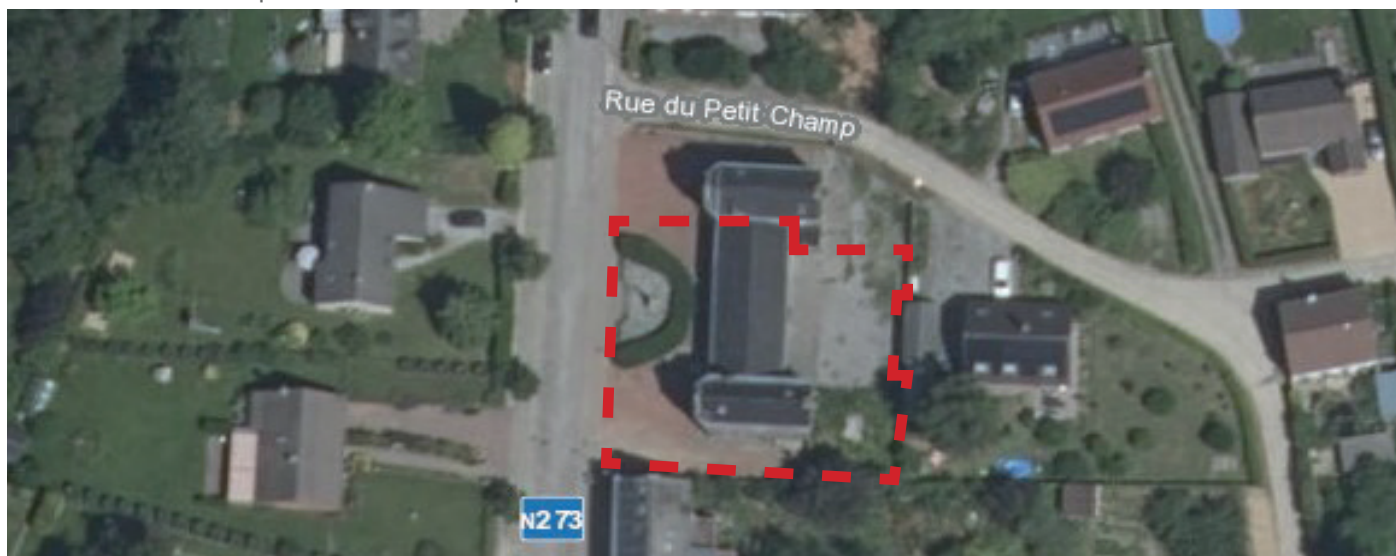
mais également d'augmenter la convivialité entre les habitants via leur participation et leur implication dans l'aménagement des espaces (défrichage, plantations, ...) lors d'événements qui auront lieu durant une période permettant d'exploiter ces extérieurs (la plaine de jeu en été par les plus jeunes, par exemple).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1 / Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local



Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport.

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

x Adopter une communication "pour tous" et plus transparente

x Faire de Chastre une Smart city rurale

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens

x Diminution de la consommation de la commune

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création d'un « tiers-lieu » mi ferme mi bureaux – Mix Atelier rural – Maison multiservices
- Création d'un plan de communication
- Amélioration de l'accès aux technologies de communications (smart cities, ...)
- Création d'une Maison de jeunes

Origine de la demande

La commune

Les habitants

Les ateliers thématiques

La CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		x	
Renforcement du dynamisme des associations locales	x		x
Maintien de la qualité paysagère		x	

5. Localisation et statut

Localisation

Rue des Golards à l'intersection avec la rue du Petit Champ

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

parcelle C158 w

C158yk

C158z



Auvent de référence

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Associations
- Comité de quartier
- CLDR
- PCDN

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Pas de salle pour le village de Gentinnes
- Existence d'un projet, en lot 0, qui a pour but d'équiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques. Il n'a toutefois pas encore été "activé" (avril/mai 2021 : attente de la finalisation du cadastre énergétique de la commune)

État du dossier

- Des travaux ont déjà été entamés sur la structure du bâtiment

Programmation des travaux

Remise en état :

- Une grande salle polyvalente (130 m²) avec une estrade amovible qui pourra accueillir :
 1. les grands événements de la commune et des familles (fêtes de quartiers, mariages, communions...);
 2. de potentielles activités culturelles (représentation théâtrales, des expositions, ...)
- Deux petites salles polyvalentes (28 m² et 25 m²) à l'étage dans l'aile droite dont la principale utilisation serait l'accueil d'associations. Il peut toutefois être également envisagé qu'elles accueillent des jeunes dans le cadre d'une maison de jeunes (fixe ou nomade)
- Des sanitaires ;
- Des loges/rangements
- Pose de châssis plus performants

Équipements de la salle :

- Du stationnement. La zone sera repensée et utilisée pour la dépose des personnes à mobilité réduite.
- La mise en place d'un parking vélo,
- Une cuisine d'utilisation assez simple ;
- Un bar ;
- Un local technique
- Élargissement de la rampe d'accès pour les PMR



Réaménager les extérieurs et abords :

- Une petite plaine de jeux,
- Un aménagement plus esthétique du monument aux morts afin de le mettre plus en valeur,
- Une cour verdurisée à l'avant et à l'arrière du bâtiment
- Installation, en bordure de parcelle, d'un dispositif végétal pour préserver l'intimité des voisins

Planification

1^{ère} année :

- Réalisation de l'esquisse de la rénovation et de l'aménagement des abords (monument au mort et petite plaine de jeux)

2^e année :

- Réalisation de l'avant projet
- Réalisation du dossier de permis d'urbanisme

3^e année :

- Réalisation des travaux de rénovation (en ce compris l'isolation phonique et acoustique) et d'aménagement des abords

Démarches administratives à réaliser

1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre
- Désignation d'un bureau d'études et Auteur de projet

2^e année

- Approbation de l'avant-projet et délivrance du permis d'urbanisme
- Approbation de la convention-réalisation

3^e année

- Adjudication de(s) entrepreneur(s) des travaux
- Création d'un comité de gestion communal (gestion des réservations en ligne et état des lieux)
- Rédaction d'une charte pour informer des lignes de conduite à respecter lors de la location de la salle (notamment concernant les niveaux sonores) et ainsi permettre une certaine gestion du lieu par les habitants.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Veiller à la complémentarité de la salle quant à sa destination par rapport aux autres salles communales
- Veiller à l'entretien régulier des salles et des abords
- Associer les citoyens pour l'entretien régulier via la création d'un comité de gestion citoyens
- Évaluer régulièrement les besoins liés à l'exploitation des différentes salles afin de pouvoir compléter les équipements ou les aménagements si nécessaire et ainsi garantir l'utilisation du bâtiment sur le long terme.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Total HTVA	343.817€	Commune / Développement Rural / INFRASPORT/AWaP
Total TVAC (+21%)	416.018€	

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		Autres financements	
					%	Somme	%	Somme	%	Somme
Maison de village et abords										
Rénovation complète	260	m²	1.000	260.000 €						
Installation photovoltaïque (~38 m²) * - Installation + raccordement	4.765	Wc	1	5.957 €						
Dispositif séparation type haie - arrière cour	18	m²	45	810 €						
Abords entrée principale - stabilisé ou en (végécol) ou en pavés poreux ou à joints engazonnement/gravier	185	m²	150	27.750 €						
arrière cour plantation	250	m²	80	20.000 €						
Auvent vélo	1	Unité	15.000	15.000 €						
Arceaux vélo	5	Unité	220	1.100 €						
Sous-total HTVA				330.617 €		66.123 €		264.493 €		
Sous-total TVAC				400.046 €	20%	80.009 €	80%	320.037 €		
Monument										
Abord monument	90	m²	80	7.200 €						AWaP
Sous-total HTVA				7.200 €				1.002 €		6.198 €
Sous-total TVAC				8.712 €			14%	1.212 €	75%	7.500 €
Equipements extérieurs										
Eléments de jeu - Type cabine tobogan + balançoire	1	Unité	6.000	6.000 €						Infrasport
Sous-total HTVA				6.000 €		1.200 €		300 €		4.500 €
Sous-total TVAC				7.260 €	20%	1.452 €	5%	363 €	75%	5.445 €
Répartition du coût total du projet										
Total HTVA				343.817 €		67.323 €		265.795 €		10.698 €
TVA				72.201 €		14.138 €		55.817 €		2.247 €
Total TVAC				416.018 €		81.461 €		321.612 €		12.945 €

Répartition du coût total du projet - Subventions réelles				Part communale		Subsides régionaux à répartir selon les différentes sources Assiette maximale : 850.000 € Subvention max de 80% (= 680.000 €)			
						DR		Autres	
Total HTVA			343.817 €		67.323 €		265.795 €		10.698 €
TVA			72.201 €		14.138 €		55.817 €		2.247 €
Total TVAC			416.018 €		81.461 €		321.612 €		12.945 €

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

* La superficie de l'installation photovoltaïque a été estimée à partir des consommations électriques des différentes salles de village de la communes disponibles. Il s'agit des consommations pour les es années 2010, 2011 et 2012. En effet, selon le SPW - Energie, il faut une installation de 8 m² produire ~850 kWh/an.

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Rénovation du bâtiment	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de jours occupés par mois	10/mois	Gestionnaire des lieux
Nombre de grands événements organisés sur une année	10/an	Gestionnaire des lieux



Géoportail de la Wallonie

PCDR Chastre

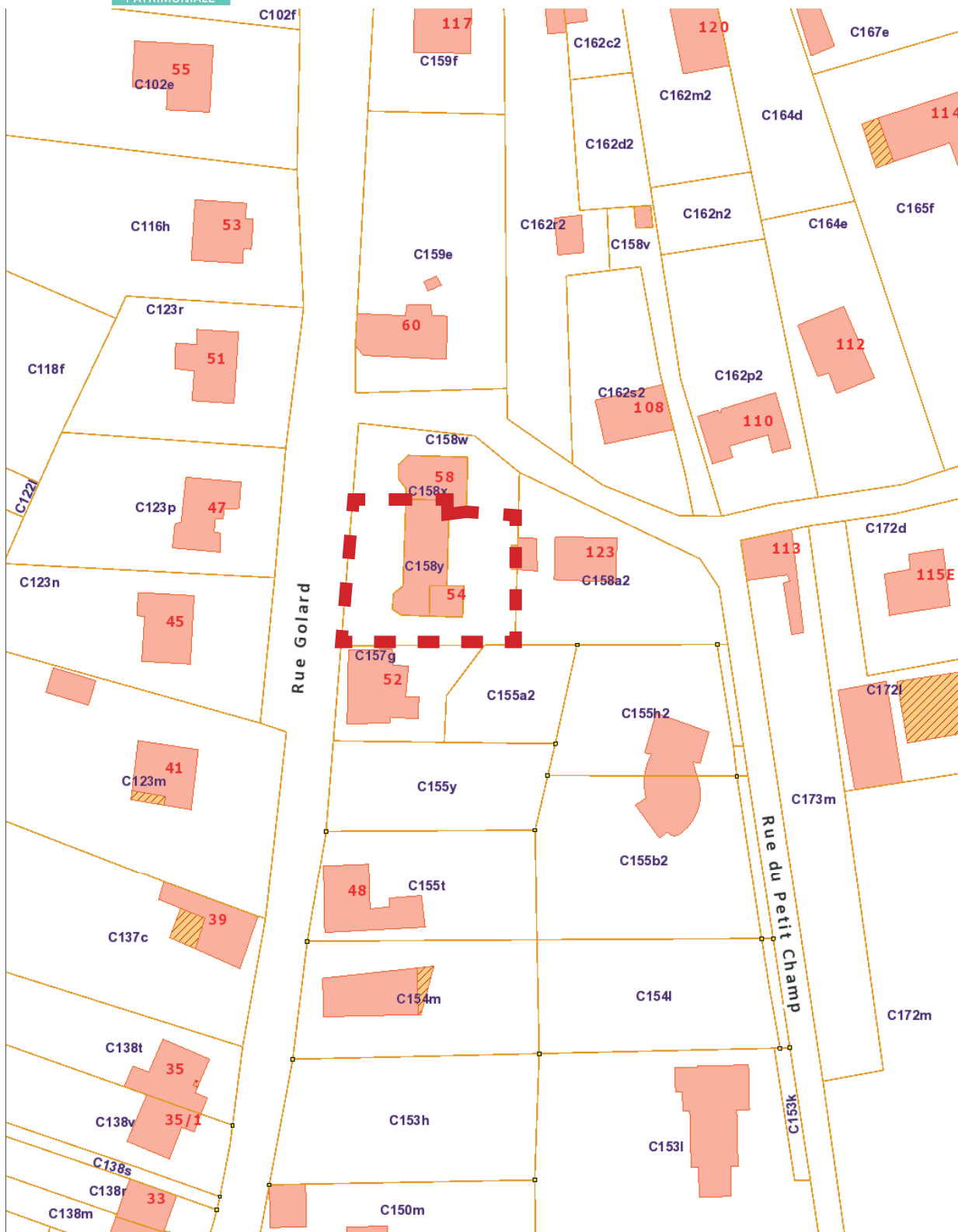


DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHASTRE 3 DIV/GENTINNES/

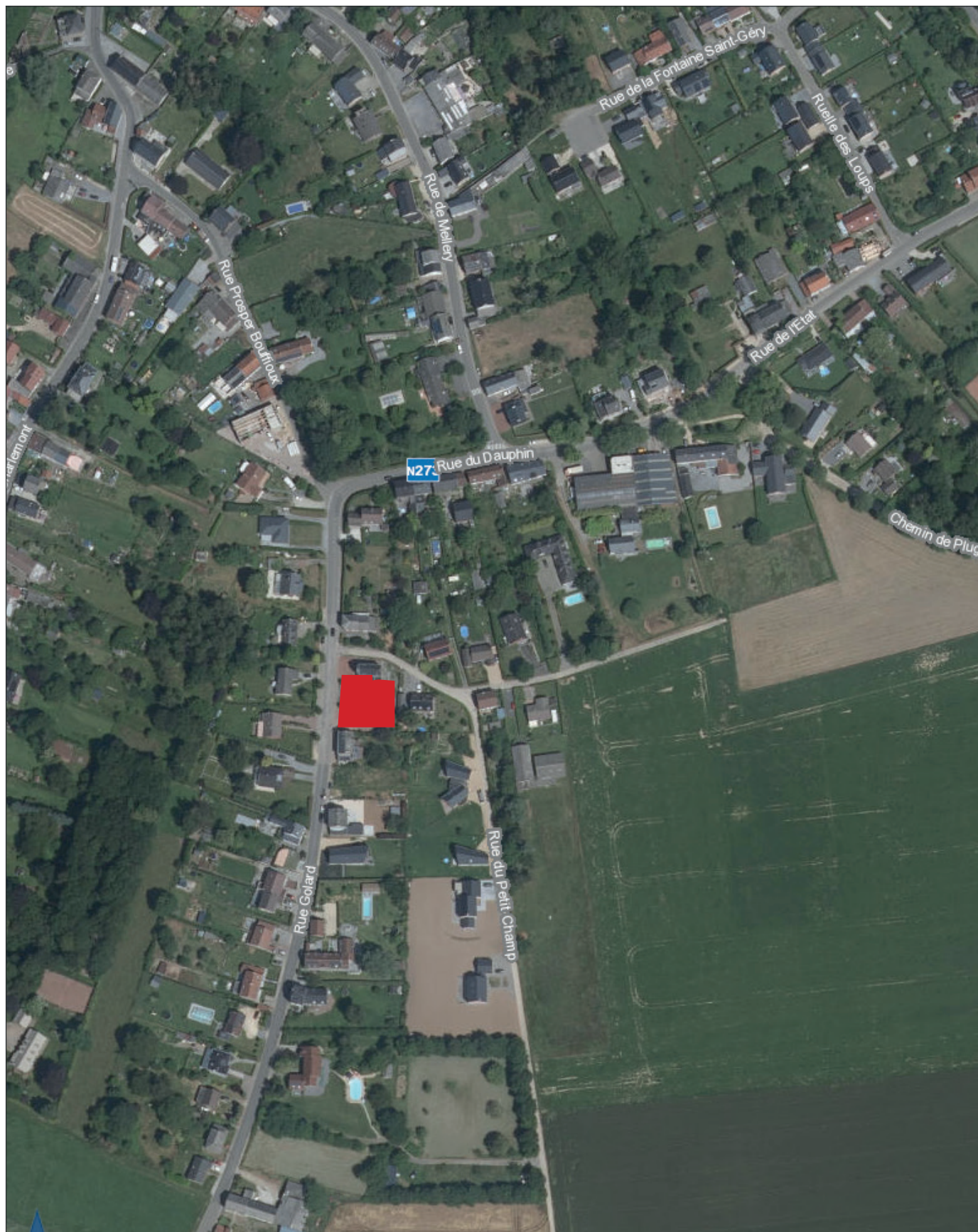
Fait le 08/07/2020
Échelle : 1 : 1000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



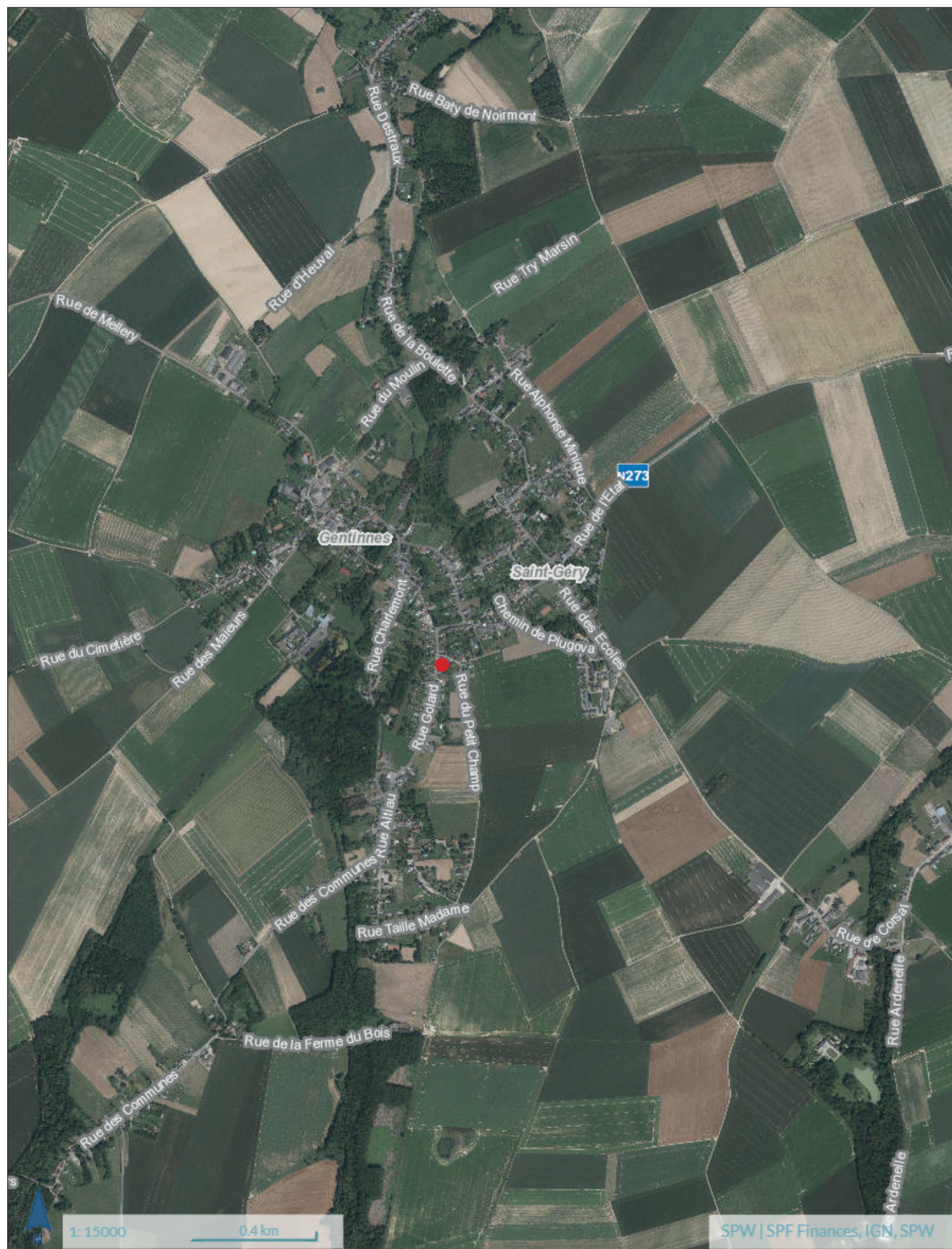
Géoportail de la Wallonie





Géoportail de la Wallonie

PCDR Chastre



Annexes Dossier Photographique



Annexes Dossier Photographique



Annexes

Etat des lieux

Le futur projet vise à la rénovation de l'ancienne école (et maison de professeur) de Gentinnes. Le projet ne reprend pas l'entièreté du bâtiment. Il reprend la partie centrale ainsi que l'aile sud. La partie nord, qui est également à rénover, sera attribuée au curé de Gentinnes après travaux.

Les façades extérieures sont en relativement bon état de conservation.

Cette salle communale n'est plus utilisée en raison de son état. De nombreux travaux sont à prévoir pour pouvoir réutiliser le bâtiment. Le toit représente une bonne partie des travaux mais tout le système de gouttière est également à revoir. Les sanitaires sont à moderniser. La chaudière est à changer. Le bâtiment bénéficie d'une ancienne citerne enterrée.

La cuisine bénéficie d'un très bon équipement.

La charpente est en bon état

L'intérieur est très vétuste et une grosse rénovation est à prévoir. Le bâtiment a souffert de la présence d'un champignon type mэрule. Les châssis sont anciens, ils sont entièrement à changer. Toute l'isolation du bâtiment est à repenser.

Une rampe en bois facilite l'accès au PMR à la salle

Les espaces extérieurs sont peu qualitatifs : aucun mobilier, aucun élément végétal.

Le monument aux morts et sa haie occupent une place importante au droit du bâtiment

L'extérieur est en relativement bon état de conservation.

Le couvert végétal est peu significatif (terrain enherbé et zone de gravier).

Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution

C'est une salle communale qui se trouve sur l'axe structurant du village, la N273. Elle se situe à proximité du Mémorial Congolo et du Cimetière de Saint-Géry.

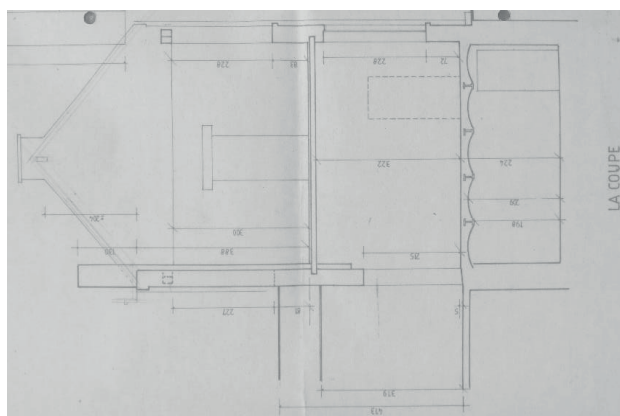
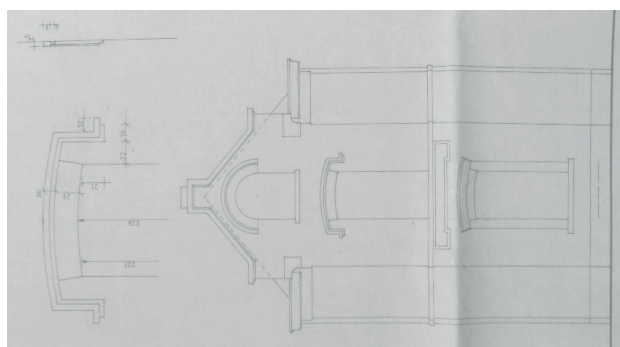
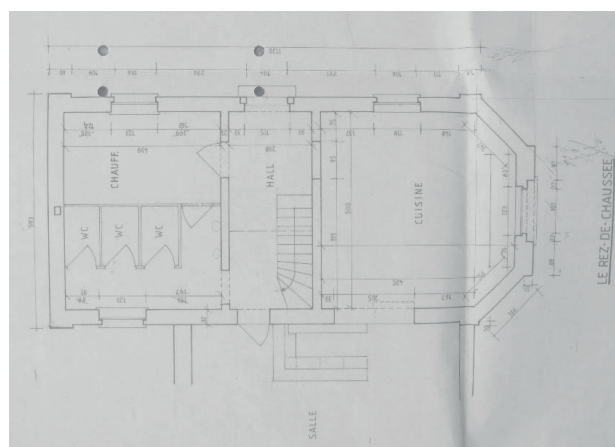
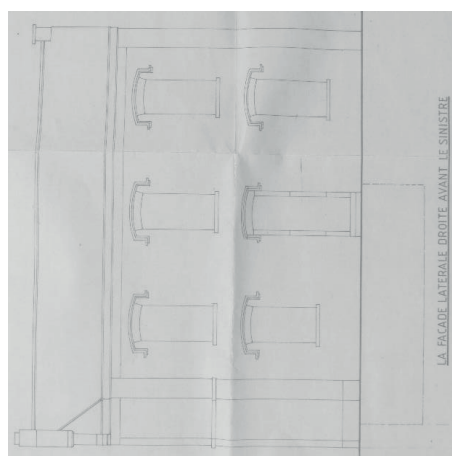
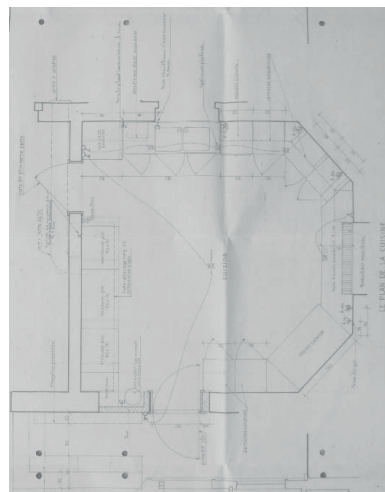
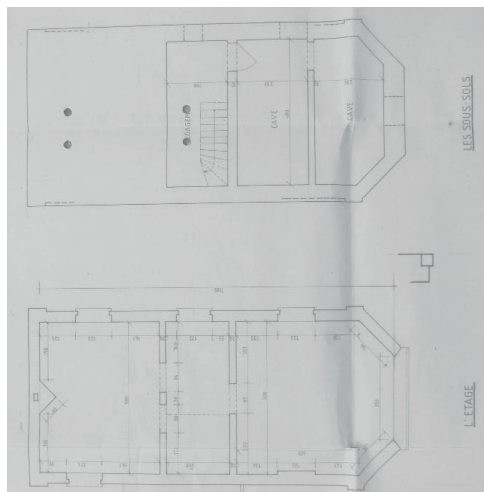
Le quartier au sein duquel la salle est implantée est un quartier résidentiel. On peut également trouver une zone sportive à proximité de la salle.

La future maison de village permettra de soutenir les besoins :

- Des associations locales (parents école de Gentinnes, foire des artisans, fédération des jeunes agriculteurs, ...);
- Des groupes sportifs;
- De l'école voisine (fêtes scolaires, spectacles, présentations...);
- Des événements privés citoyens (Mariages, anniversaires...).

ANNEXES

PLAN DU BÂTIMENT



Annexes

Schéma principe d'aménagement



Service Public
Fédéral
FINANCES

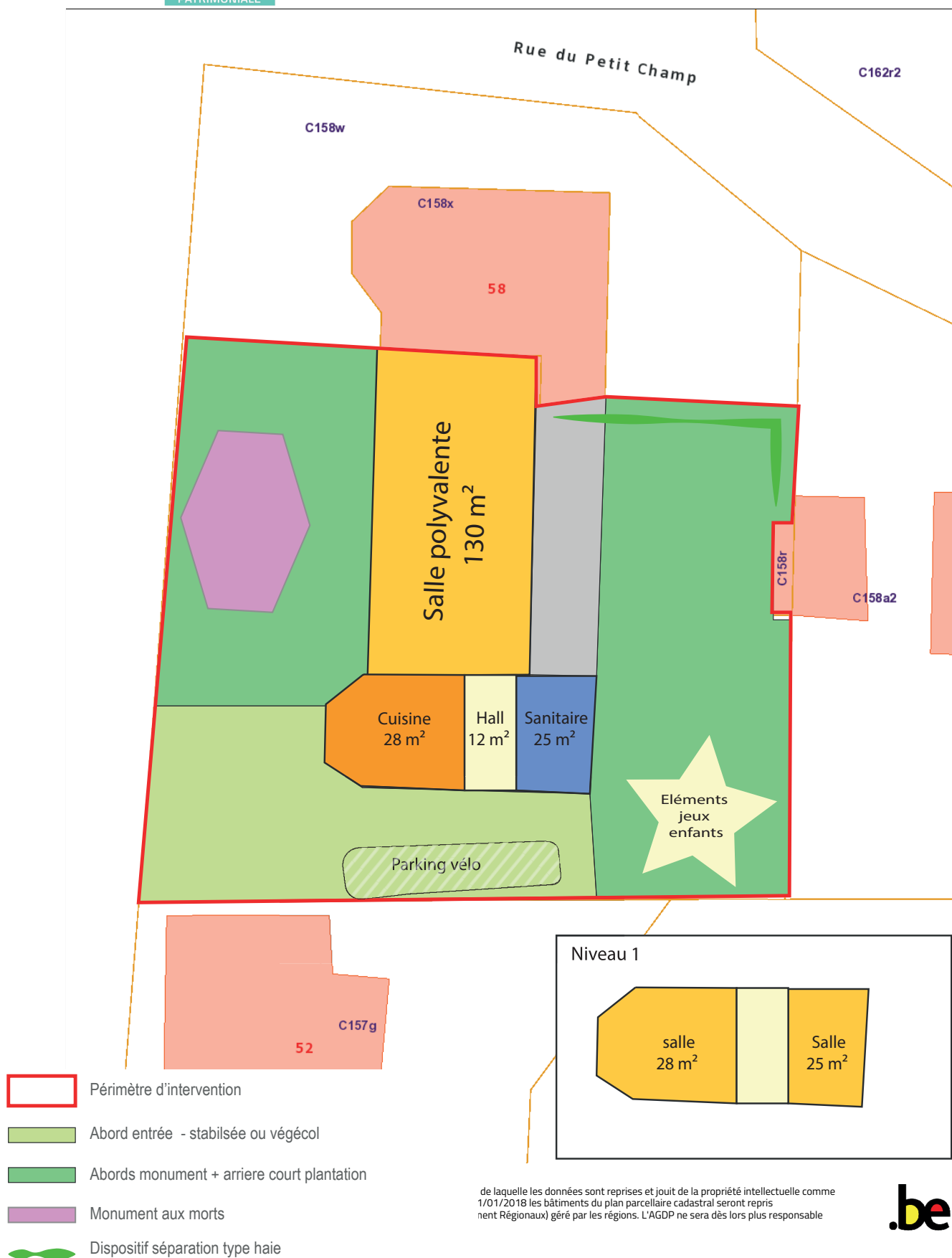
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHASTRE 3 DIV/GENTINNES/

Fait le 08/07/2020

Échelle : 1 : 250



Valorisation du bois du Castillon- (convivialité, santé, biodiversité)

1. Description du projet

Le projet vise à renforcer la convivialité, l'accessibilité et la biodiversité du site du Bois de Castillon. Situé au-dessus de l'administration communale, ce réaménagement s'inscrit en lien avec le projet de développement et de modernisation du pôle communal.

2. Justification du projet

La population, relayée par la CLDR, exprime clairement le besoin de pouvoir accéder davantage au bois et à la zone de parc, tant pour les promenades, les jeux (mouvements de jeunesse, familles) ou la découverte du milieu forestier (caractère pédagogique). Lieu de passage pour le joggeur, il pourrait également être le support d'un parcours sportif.

Le réaménagement du bois a ainsi pour objet d'offrir des espaces de convivialité dans un cadre paysager de qualité dédiés aux familles de la commune.

De plus, au regard du manque d'infrastructures sportives sur la commune, la CLDR a pensé qu'il serait intéressant d'y développer des espaces dédiés au sport et d'affirmer son rôle récréatif et de détente.

S'il est moins intéressant que le bois de Saint-Géry sur le plan biologique ou paysager, il n'en demeure pas moins un espace semi-naturel participant à la structure écologique de la commune

Cette fiche est en lien avec les autres fiches relative à la nature qui s'articulent toutes autour du développement d'une vision globale

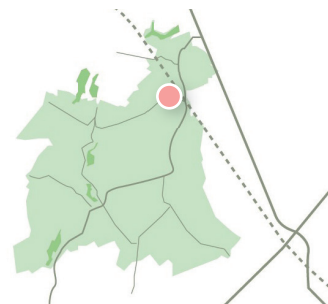
3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1 / Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole patrimoine naturel);

1.5



x Créer un maillage vert et bleu continu

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport.

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

x Lutter contre la précarité

x Renforcement de l'ancrage local des écoles

x Améliorer la santé et l'accès aux soins

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale.

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Recréer une vraie place communale à Chastre + drève
- Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry
- Création d'un plan de communication
- Création d'une maison de jeunes

Origine de la demande

Groupe de travail Environnement
CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Amélioration du niveau d'équipement de la commune	x	x	x
Favoriser l'attractivité pour les promeneurs et les touristes			x
Sensibilisation à l'environnement		x	
L'amélioration et la régénération du milieu écologique	x		

5. Localisation et statut

Localisation

Le bois se situe à l'arrière des bâtiments administratifs de la commune de Chastre, Avenue du Castillon n°71

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Le bois et le parc se situe sur les parcelles cadastrales communales : B73b, B80n, B80m, B80g et B67t. Pour une meilleure accessibilité du bois et son unité (connexion avec le sentier du bois); le projet nécessiterait l'acquisition d'une partie de la parcelle B9b.

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

La Commune

Partenaires potentiels

- La DNF
- La CLDR
- Les citoyens
- Des naturalistes
- Conseil consultatif énergie
- Conseil consultatif sportif
- AWaP
- Gracq

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Les transformations de l'espace dédié aux services des travaux de la commune et le déménagement du CPAS dans le bâtiment contigu après rénovation.
- Injonction d'Infrabel de reculer la lisière tout au long de la ligne de chemin de fer
- Volonté provinciale de restaurer l'Orne à cet endroit. Celui-ci sera à prendre en compte pour la réalisation du sentier

Etat du dossier

La commune possède déjà des éléments du parcours VITA

Programmation des travaux

Les principes suivants sont envisagés pour ce projet :

- Renouveler l'accessibilité du bois en créant une entrée au nord depuis le sentier n°66 et un accès secondaire au sud-est depuis le bâtiment communal;
- Aménager une boucle sportive et ludique dans le bois ainsi que des jeux ludiques pour les enfants à proximité dont l'entretien sera garanti par la présence ponctuelle d'un troupeau de moutons (écopâturage).
- Un nouvel axe Nord-Sud viendra se reconnecter au sentier du bois (via une passerelle au-dessus de l'Orne), qui sera équipé d'un parcours santé.
- Au niveau de la nouvelle entrée Nord, une vaste zone de prairie sera dédiée au sport en offrant un salle de fitness de plein air pour les habitants. Une signalétique pédagogique fera le point sur la faune et la flore présente dans le bois ;
- Affirmer la convivialité de la zone de parc. L'ancien terrain de foot affirmera sa fonction de prairie active en continuant à accueillir les grands rassemblements (scout, fête de village, marché de Noël, brocantes etc...). qui font la vie de la commune au quotidien. Cette zone pourra être agrémentée d'un mobilier urbain (éclairage très légers au sol ou en tout cas adaptables, poubelles, bancs, tables de pique nique) pour la rendre plus fonctionnelle ;
- Faciliter et sécuriser les circulations aux abords du site en mettant en place un dispositif ralentisseur à proximité de l'accès au bois et sécuriser les cheminements à l'intérieur du bois (en procédant à un débroussaillage (minimal) du bois et en opérant à des coupes sur les espaces trop serrés) pour permettre le déplacement des PMR ainsi que le long de la ligne de chemin de fer;
- Offrir à tous les chastrois un jardin et les moyens d'une pratique sportive au quotidien ;
- Possibilité d'emprunter du matériel d'observation par les écoles lors des visites dans le bois
- Aménager un plateau actif: il s'agira de remonter la chaussée au niveau des trottoir, de sécuriser les traversées au sein de périmètre d'action, de mettre en

place une signalisation adéquate et aussi mettre en place un dispositif ralentisseur.

- Compléter la sécurisation induite par la mise en place du plateau actif avec une limitation de vitesse pour les automobilistes
- Aménagement d'un parking vélos sécurisé au sein du parking de l'administration communale, actuellement exclusivement réservé aux automobiles.

A noter que le site pourrait éventuellement être déclassé afin d'apporter plus de souplesse aux aménagements envisagés ainsi que pour de potentiels aménagements supplémentaires ultérieurs.

Planification

1^{ère} année :

- Réalisation de l'esquisse des différents aménagements

2^e année :

- Réalisation de l'avant-projet
- Réalisation du dossier de projet

3^{ème} année :

- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

1^{ère} année :

- Réunion de coordination SPW - ARNE - Approbation convention-faisabilité
- Acquisition d'une partie de la parcelle B9b ou convention d'occupation
- Rédaction d'un cahier des charges et d'un appel d'offre
- Désignation de l'Auteur de projet
- Organisation de réunions de CLDR (élargie aux riverains ou aux associations DNF)

2^{ème} année :

- Approbation de l'avant projet et délivrance du permis d'urbanisme (aménagement du plateau actif)
- Approbation de la convention-réalisation

3^{ème} année :

- Adjudication de(s) l'entrepreneur(s) des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Veiller à l'entretien régulier des différents aménagements réalisés (plateau actif; parking vélo; éléments du parcours santé; plaine de jeux...)
- Associer les habitants à l'entretien régulier du bois du Castillon et ses abords (sentiers; prairie active, en particulier après de grands événements qui s'y dérouleront, ...)



8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Total HTVA	678.479€	Commune / Développement Rural / INFRASPORT
Total TVAC (+21%)	820.959 €	

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		Autres financements	
					%	Somme	%	Somme	%	Somme
Acquisition des parcelles										
Achat passage parcelles B9b en direction sentier n°66	250	m²	7	1.750 €						
Sous-total HTVA				1.750 €		700 €		1.050 €		
Sous-total TVAC				2.118 €	40%	847 €	60%	1.271 €		
Etude - Bois										
Etude				42.574 €						
Sous-total HTVA				42.574 €		38.316 €		4.257 €		
Sous-total TVAC				51.514 €	90%	46.363 €	10%	5.151 €		
Réhabilitation de la mare										
Etude et travaux (sécurisation, valorisation, ...)	1	fft	100.000	100.000 €						
Sous-total HTVA				100.000 €		20.000 €		80.000 €		
Sous-total TVAC				121.000 €	20%	24.200 €	80%	96.800 €		
Aménagement bois du Castillon										
Débroussaillage partiel (intérieur du bois et dégagement des chemins - sécurisation)	1.300	m²	8	10.400 €						
Abattage lourd bois	50	unité	300	15.000 €						
Passerelle en bois	1	Unité	5.000	5.000 €						
Création d'un chemin de promenade - PMR - en stabilisé ou en (végécol)	750	m²	30	22.500 €						
Création de cheminement secondaire - copeaux de bois	480	m²	15	7.200 €						
Panneaux didactiques	4	Unité	350	1.400 €						
Mobiliers (4 poubelles 2 table de pique nique)	1	fft	10.000	10.000 €						
Eclairage adaptable prairie active	1	Unité	3.500	3.500 €						
Pupitres didactiques	8	Unité	100	800 €						
Signalétique	6	Unité	100	600 €						
Traversée sécurisée plateau actif (aménagement de voirie) - marquage entrée - dispositifs ralentisseur	2.100	m²	125	262.500 €						
Auvent vélo	1	Unité	15.000	15.000 €						
Arceaux vélo	4	Unité	220	880 €						
Sous-total HTVA				354.780 €		70.956 €		283.824 €		
Sous-total TVAC				429.284 €	20%	85.857 €	80%	343.427 €		
Parcours vita bois										
Clôture	250	m	2	375 €						
Sous-total HTVA				375 €		75 €		300 €		
Sous-total TVAC				454 €	20%	91 €	80%	363 €		
Parcours vita bois										
Module en bois	5	Unité	1.800	9.000 €						
Tour entraînement adulte	1	Unité	15.000	15.000 €						
Sous-total HTVA				24.000 €		4.800 €		1.200 €		18.000 €
Sous-total TVAC				29.040 €	20%	5.808 €	5%	1.452 €	75%	21.780 €
Module de jeux										
Modules en bois	1	fft	30.000	30.000 €						
Sous-total HTVA				30.000 €		6.000 €		1.500 €		22.500 €
Sous-total TVAC				36.300 €	20%	7.260 €	5%	1.815 €	75%	27.225 €
Sanitaires publics										
Sanisettes	1	fft	125.000	125.000 €						
Sous-total HTVA				125.000 €		25.000 €		100.000 €		
Sous-total TVAC				151.250 €	20%	30.250 €	80%	121.000 €		
Répartition du coût total du projet										
Total HTVA				678.479 €		165.847 €		472.131 €		40.500 €
TVA				142.481 €		34.828 €		99.148 €		8.505 €
Total TVAC				820.959 €		200.675 €		571.279 €		49.005 €

Répartition du coût total du projet - Subventions réelles	Part communale	Subsides régionaux à répartir selon les différentes sources Assiette maximale : 500.000 € Subvention max de 80% (= 400.000 €)			
		DR		Infrasport	
Total HTVA	678.479 €		290.079 €		40.500 €
TVA	142.481 €		60.916 €		85.050 €
Total TVAC	820.959 €	420.959 €	350.995 €		49.005 €

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Installation du parcours VITA	ok	Rapport annuel du PCDR
Réalisation traversée sécurisée plateau actif	ok	Rapport annuel du PCDR / P(I)CM

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Satisfaction des usagers - Enquête de satisfaction	Taux de satisfaction de 80%	Commune via son nouveau plan de communication
Fréquentation du bois	100/ personnes par semaine	Comptage commune
Nombre d'activités organisées	20 activités	Rapport annuel du PCDR +associations

Annexes

Plan de situation



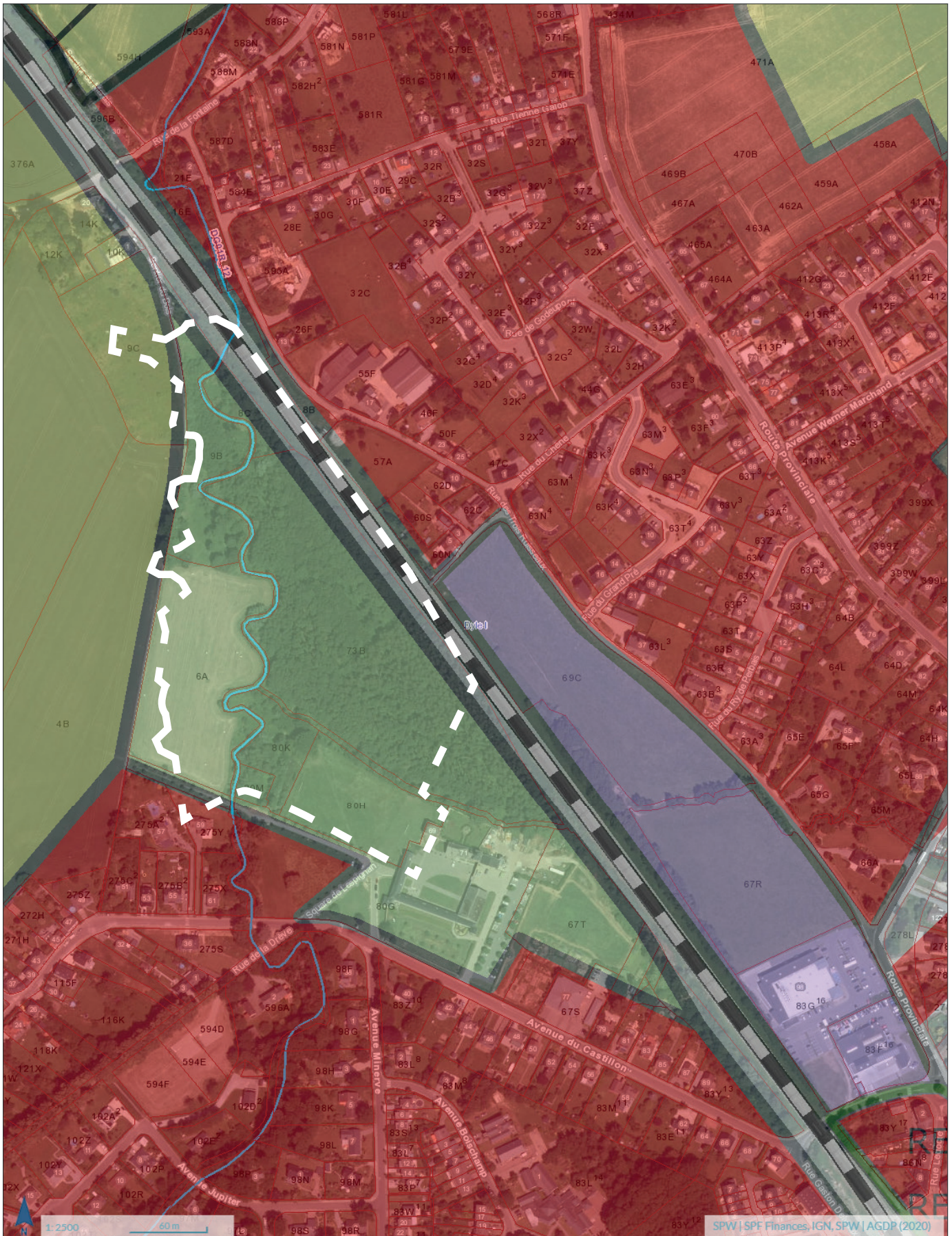
Géoportail de la Wallonie
PCDR Chastre





Annexes

Plan de situation

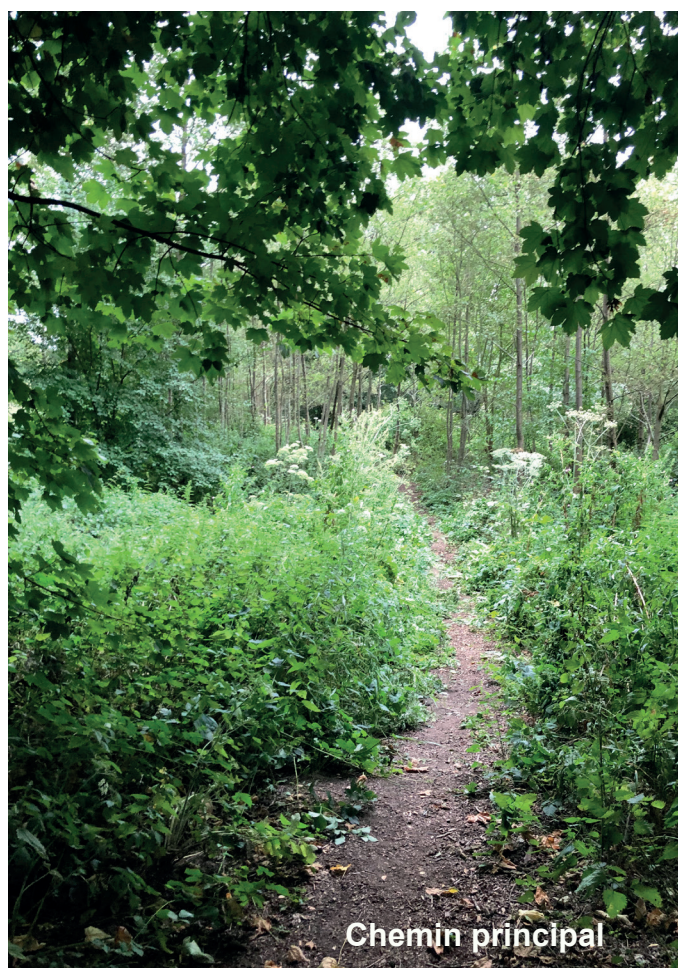


Annexes

Dossier Photographique



Annexes
Dossier Photographique



Annexes

Etat des lieux

Le bois est longé au sud par le Ri de Perbais et à l'ouest par l'Orne, tous deux affluents de la Dyle, classés en seconde catégorie. Ces cours d'eau sont sous la gestion de la Province du Brabant wallon, en partenariat avec le Contrat de rivière Dyle-Gette. Au nord et à l'est, le bois est longé sur 360 mètres par la ligne de chemin de fer L161 reliant Bruxelles à Namur.

Deux accès au bois sont possibles, à l'est (en traversant la zone technique du Service travaux) et à l'ouest (à proximité d'une mare collectant les drains de l'ancien terrain de football). Les deux accès, marqués d'une flèche sur la vue aérienne ci-dessous, enjambent le Ri de Perbais, mais seul le premier accès est carrossable, pour un véhicule léger. Enfin, intégré aux autres parcelles situées autour de l'administration communale, le bois complète une « boucle verte » (non balisée) ponctuée d'une mare, d'une zone de fauchage tardif, d'un verger de pommiers et d'un potager partagé.

Depuis 1981, la parcelle est intégrée au « site » autour du « bâtiment » classé actuellement occupé par l'Administration. Il faut donc clairement distinguer le statut de classement (site ou bâtiment), dont découlent des restrictions différentes de la part de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP).

La parcelle reste une prairie ou une terre de culture jusqu'à la fin de l'exploitation agricole du domaine.

En 1993, le Collège communal décide de faire planter la parcelle, ce qui sera réalisé en 1994. Quatre zones de peuplement sont plantées, respectivement de chêne, d'érable, d'aulne et de frêne. Actuellement, de nombreux sujets spontanés (saule, bouleaux, sorbiers, sureaux) sont venus s'ajouter aux essences plantées.

En 2016, lors de la tornade du 23 juin, de nombreux arbres ont été déracinés dans le bois. Consécutivement, en 2017, un premier lot d'arbres a été vendu sur pied et dont l'exploitation n'a pas été terminée par l'entrepreneur désigné ; des arbres abattus demeurent dans le bois à ce jour pour sa sécurité et dans la perspective d'en faire une zone conviviale, il serait nécessaire d'abattre plus de 5000 arbres. Par ailleurs, Infrabel somme la Commune de Chastre de reculer la lisière longeant la L161, de manière à sécuriser les voies. Ce chantier doit encore être programmé par le DNF, qui procéderait au marquage des arbres à abattre, en vue d'une vente publique.

Le bois n'a fait l'objet d'aucun inventaire systématique faune – flore, mais des observations ponctuelles permettent de confirmer la présence d'une quinzaine d'oiseaux au moins, d'écureuils et de castors (jusqu'en 2018).

A noter que la Chalarose y est bien présente ; cette maladie touche les frênes, dont le dépérissement se marque d'abord au niveau du feuillage, plus clairsemé voire incomplet, avant de toucher les racines. Le pathogène ne connaît pas de remède actuellement, et déstabilise de nombreux arbres.

Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution

Compte tenu de la jeunesse du peuplement et la présence de pathogènes, la valeur marchande des arbres est négligeable. En revanche, les fonctions d'agrément sont bien présentes, pour le paysage et la promenade, quoiqu'aujourd'hui sous-exploitées. L'aménagement du bois et du parc va participer à conforter sa fonction d'espace de convivialité et offrir de nouveaux équipements sportifs à la commune. De manière plus globale, il s'inscrit dans la vaste stratégie de renouvellement du pôle administratif entamé ces dernières années.

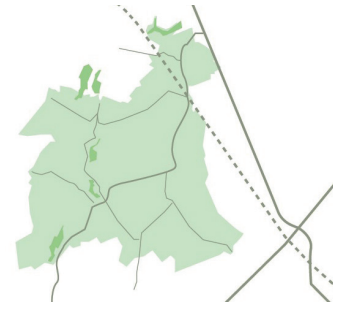


Géoportail de la Wallonie



Création d'un plan de communication (Actions solidaires, coordination, réseautage, animation des acteurs culturels)

1.6



1. Description du projet

De manière globale, le projet vise à développer un **plan de communication** cohérent et coordonné, ciblé en fonction des acteurs visés, en s'appuyant sur les moyens déjà mis en œuvre et en créant de nouveaux outils pour répondre aux besoins de chacun.

Plus précisément il s'agit de **collecter et diffuser au mieux l'information**. Il est prévu de permettre aux citoyens d'avoir accès à une information régulièrement mise à jour (par la commune et les habitants eux-mêmes) concernant :

- Les différentes initiatives qui prennent place au sein de la commune mais également celles en collaboration avec les communes voisines.
- Les actions et services proposés par la commune
- Les actions et services proposés par les différentes associations.

Les principaux efforts porteront sur :

- Les supports à développer pour diffuser les informations;
- La révision de la communication relative au tissu associatif de la commune;
- La mise en réseau des actions et la programmation des animations des acteurs culturels.

2. Justification du projet

En parallèle à l'actualisation des outils communaux d'aménagements et de protection de la nature, les citoyens et la commune ont été unanimes sur la nécessité de doter la commune d'une stratégie en matière de communication. Une bonne communication à l'échelle de la commune permettrait ainsi de renforcer les liens entre les citoyens, l'Administration et les acteurs locaux.

En effet, de nombreux habitants estiment ne pas être informés correctement concernant les actions de la commune mais également concernant les actions solidaires et culturelle. La coordination, la mise en réseau des actions et la programmation des animations des acteurs culturels présentent encore plusieurs manquements.

La mise en place de campagnes d'information via différents supports, notamment concernant les actions solidaires, pourront amener à une fréquentation/participation plus importante. En effet, bien que particulièrement riche, le tissu associatif chastrois est globalement méconnu de la population. Ainsi, le nombre d'habitants qui se sentent délaissés en termes de services sociaux et d'actions solidaires devraient être limité.

Les supports numériques sont globalement les plus

consultés à l'heure actuelle et touchent, de manière globale, une plus grande diversité de publics. Il est donc impératif de les considérer comme des outils primordiaux pour communiquer avec les Chastrois. Un des supports numériques le plus important pour les habitants et pour les personnes extérieures à la commune est le site internet de la commune.

Les Chastrois ont régulièrement mis en avant leur volonté d'être plus engagé dans la vie communale, mais aussi leur difficulté à recréer du lien social. Ainsi, en relançant la dynamique de communication de la commune (via la page Facebook et les applications), les habitants de tout âge pourront s'informer sur les possibilités de rencontres mais également s'impliquer de manière plus importante dans la vie communale.

Outre une meilleure information, il s'agit également de mettre en place des actions qui ont pour but de réduire la fracture numérique entre les générations.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

Défi 3/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité

x Soutenir les productions locales artisanales

x Innover pour faire émerger des produits et des nouveaux lieux de travail et d'échanges

x Favoriser la synergie entre les entrepreneurs locaux

x Favoriser la transition et le patrimoine agricole

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport.

- x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale
- x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
- x Lutte contre la précarité

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Adopter une communication « pour tous » et plus transparente
- x Faire de Chastre une Smart Cities Rurale
- x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (Guide Communal d'Urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental)

- Promotion des entrepreneurs locaux vers le public
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication (smart cities, ...)
- Valorisation biologique et pédagogique du bois de Saint-Géry
- Valorisation du bois du Castillon
- Amélioration de l'accès aux technologies de communications
- Lutte contre les inondations
- Lot 0 - Création d'une Groupe "Création d'une journée découverte des associations citoyennes et communication"
- Lot 0 - Création d'un label "Produits chastrois" et "Artisans Chastrois"

Origine de la demande

GT thématique « cohésion sociale, développement humain, communication ».

Consultation de la population

CLDR

Les associations locales

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Une meilleure communication de l'information impliquant une réponse aux besoins des habitants, une amélioration de leurs intégration et de la convivialité entre villageois et entre villages	x		x
Amélioration de l'information et de la sensibilisation aux actions solidaires	x	x	x
Renforcer la visibilité des habitants et des entrepreneurs du territoire	x		x
Amélioration du "réseautage" de services proposés	x		x

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

- Les porteurs d'informations
- La CLDR
- Les citoyens

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

La Commune (dont le service de cohésion sociale)

Partenaires potentiels

- Les entreprises
- Le groupe Associ'Actions
- CPAS
- Les associations locales

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

L'évaluation des outils existants et la possibilité de renforcer les moyens humains conditionnent la coordination de la communication (en ce compris les actions solidaires), le "réseautage" des habitants et l'animation des acteurs culturels

État du dossier

Deux projets, en lot 0, sont en cours de réalisation :

- "Création d'un groupe "Création d'une journée découverte des associations citoyennes et communication" (Création du groupe "Associ'action" qui se charge de rassembler les associations de la commune):

- Création d'un label "Produits chastrois" et "Artisans Chastrois"

Programmation des travaux

Le projet se divise en 3 axes d'actions :

1. Le développement des supports :

A) Supports numériques :

- **Site internet de la commune :**
 - * Affichage d'un agenda mensuel des activités qui ont lieu sur le territoire ou en collaboration avec d'autres communes (bannière déroulante, ...);
 - * L'affichage d'un annuaire des acteurs locaux, régulièrement mis à jour ;
 - * La mise à jour et l'affichage des nouvelles des autorités locales (délibérations du Conseil communal, ...);
 - * L'affichage des informations concernant les initiatives permanentes en collaboration avec les associations (ex : la mise en place d'une centrale de prêt de matériel pour les écoles et/ou les particuliers (malles avec du matériel d'observation, ...));
 - * L'affichage des résultats de sondages divers.
- **Réseaux sociaux :** améliorer la réactivité et les échanges entre la commune et les citoyens
- **Applications :** les mettre en valeurs et leur offrir une meilleure visibilité auprès des citoyens

B) Supports papiers :

- **Révision du journal "Bien vivre à Chastre" :** en termes de contenu et en termes de fréquence. Un comité de rédaction pourra y faire le relais entre la commune, les associations et les citoyens, notamment via des articles thématiques
- **Publication d'une Infolettre bimensuelle** pour les personnes demandeuses

C) Supports oraux via l'organisation de rencontres.

Il s'agira ainsi de recréer des liens qui, de virtuels, deviendront réels. En effet, les échanges de vives voix, la discussion et la rencontre de l'autre sont de réels outils de communication. Les rencontres peuvent être de toutes sortes : échange avec un ambassadeur de quartier/rue/village en vue d'une réunion avec la commune (CLDR, CCATM, ...) ou encore autour de formation pour les personnes moins familiarisées avec les outils numériques, ...

2. La révision de la communication relative au tissu associatif de la commune

Il s'agira d'intégrer un axe spécifique pour les associations dans le plan global de communication via :

- **La réalisation d'une campagne d'information** à l'échelle de la commune
- **L'organisation d'une journée dédiée aux associations et aux actions solidaires** permettrait

de présenter les différentes structures, leur public cible et les actions qu'elles poursuivent

- **La mise en place de partenariats entre certaines associations et les jeunes** afin d'offrir une gamme plus large d'activités extrascolaires, permettant ainsi aux enfants de s'inscrire dans la dynamique de la commune ;
- **L'organisation de rencontres régulières entre les associations** chastroises elles-mêmes ou avec des associations des communes voisines mais également avec divers publics

3. La mise en réseau des actions et la programmation des animations des acteurs culturels

Cela impliquera de mettre en place un groupe porteur qui aura pour objet d'établir le plan communication et d'en assurer le suivi. Une cellule constituée d'animateurs professionnels pourra également faciliter la mise en place d'un "réseautage" professionnel et aider les groupes citoyens porteurs de projets.

Planification

Il s'agira d'agir sur les 3 axes du projet *simultanément*

Démarches administratives à réaliser

- Définir une stratégie
- Mettre en place un agenda coordonné disponible en ligne
- Assurer le suivi de la collecte des informations à diffuser
- Mettre en place un comité rédactionnel pour "Bien Vivre à Chastre" et l'Infolettre
- Mettre en place un groupe porteur qui travaillera en association avec le/la chargé(e) de communication

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Augmentation des moyens humains ou l'engagement d'un(e) chargé(e) de communication nécessaire pour l'optimisation des différents supports numériques. Il/Elle assurera le suivi et la mise à jour régulière des différents supports pour que ceux-ci conservent leur attractivité auprès des habitants;
- Évaluation régulière de la fonctionnalité, l'efficacité des outils existants, leur intérêt auprès de la population et les possibilités/nécessités d'amélioration des outils;
- Exploration continue des nouveaux modes d'informations, en utilisant notamment les nouvelles technologies.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Mise à jour des informations et outils existants (Améliorations du site internet, réalisation de brochures thématiques d'information, mise à jour du journal "Bien vivre à Chastre", ateliers de sensibilisation pour les seniors...).	25.000 €	Administration communale Sponsoring
Communication (impression de support) spécifiquement dédié aux campagnes d'information de la commune et des actions solidaires	7.500 €	Administration communale
Total HTVA	32.500 €	
Total TVAC (+21%)	39.325 €	

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation effective des outils de communication	Réalisation	Validation par le Collège communal
Formation d'un groupe de travail Nombre de réunions	1groupe de travail 2/an	Administration communal
Organisation de rencontre entre le milieu associatif et les citoyens	1/an/association	Associations / Administration communale
Organisation d'actions solidaires	1/association	Associations / Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de participants aux séances de rencontre	5% de la population	Associations
Taux de fréquentation des activités proposées et satisfaction des habitants quant à l'information communiquée	Nombre de personnes (10% de la population) Taux de satisfaction de 75%	Nombre de réactions sur la page Facebook Enquêtes de fréquentation auprès des associations, des entreprises locales, ... Administration communale
Nombre d'actions initiées par le groupe de travail	4/an	Administration communale

Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroix en maison de village

1. Description du projet

Le projet prévoit la rénovation de l'ancienne école de Villeroix en vue d'en faire une maison de village. Il s'agira aussi d'aménager ses abords. Cette infrastructure centrale et polyvalente sera destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives pour les habitants. Sa gestion sera établie par un comité de quartier (Cogesev) pouvant encadrer l'occupation des lieux.

Le bâtiment principal possède deux accès, l'un depuis la rue du Village via un petit escalier protégé et l'autre sur le côté du bâtiment, au niveau de l'allée qui le sépare des voisins et qui est équipé d'une petite marche.

2. Justification du projet

Chastre possède un milieu associatif assez riche mais ne peut offrir suffisamment d'espace pour le développement des activités des différentes associations. La mise à disposition des salles polyvalentes est considérée à l'heure actuelle comme un besoin. Le bâtiment étant actuellement inoccupé, l'espace qui peut être mis à dispositions des associations n'est pas négligeable.

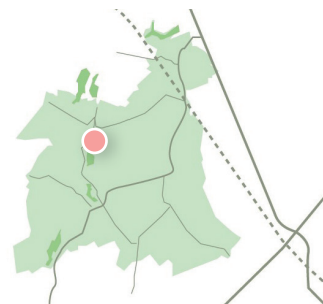
À ce jour, Villeroix ne possède pas de maison de village ou de salle communale. Une fois rénové, le bâtiment pourra constituer un lieu de choix pour les rencontres entre les Chastrois. De plus, la rénovation permettra de conserver un bâtiment patrimonial de la commune et d'offrir un nouveau lieu de convivialité extérieur grâce au jardin.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique.

1.7



La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport.

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

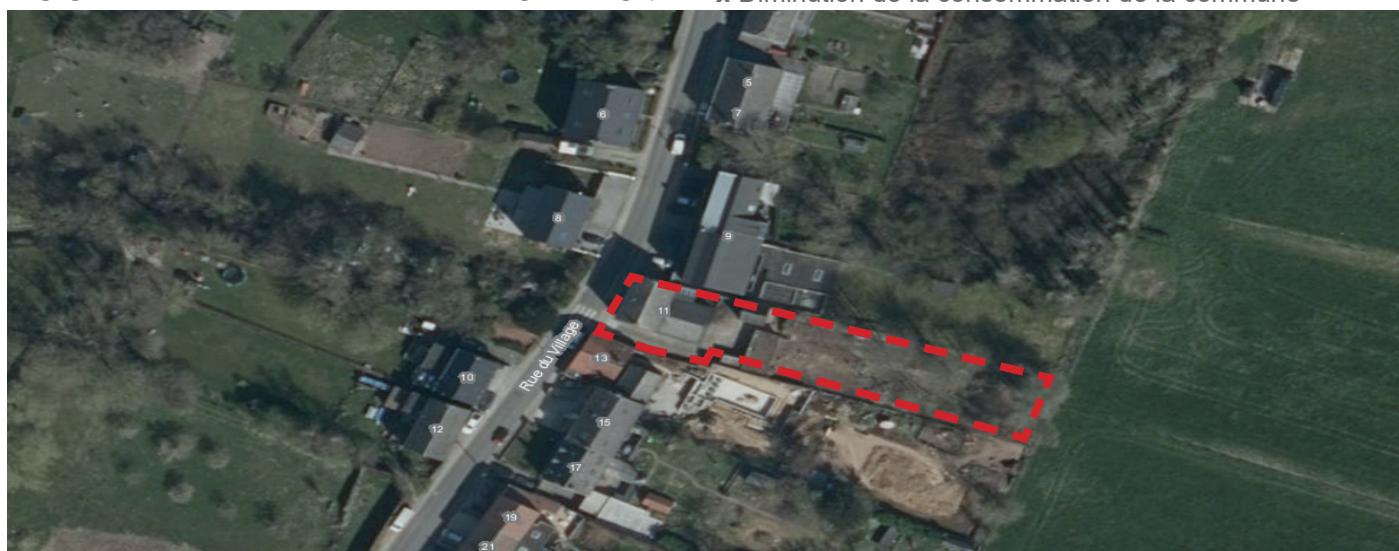
x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

x Adopter une communication "pour tous" et plus transparente

x Faire de Chastre une Smart City rurale

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens.

x Diminution de la consommation de la commune



Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création d'un « tiers-lieu » mi ferme mi bureaux (Coworking, équipement IT, ...) – Mix Atelier rural – Maison de village
- Création d'un réseau de structures extérieures couvertes à destinations diverses (enseignement extramuros, rencontres, événements culturels, ...)
- Création d'une Maison de jeunes

Origine de la demande

La commune
Les habitants
Les ateliers thématiques
La CLDR
Cogesev

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Impacts du projet sur le développement durable		
	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		x	
Renforcement du dynamisme des associations locales	x		x
Maintien de la qualité paysagère		x	



5. Localisation et statut

Localisation

Rue du Village, au n°11.

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole

Statut de propriété

Propriété communale

Parcelles : A435x; A435y; A435z

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Associations
- Cogesev
- CLDR
- PCDN
- "La petite Maison" de Chastre



7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Pas de salle pour le village de Villeroux.
- Nécessité de mettre la véranda aux normes afin de pouvoir l'utiliser comme cuisine

- Nécessité de mettre les escaliers aux normes des escaliers de secours afin de garantir l'accès aux sorties du bâtiment depuis les étages en cas d'incendie
- Finalisation du cadastre énergétique de la commune
- Existence d'un projet, en lot 0, qui a pour but d'équiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques. Il n'a toutefois pas encore été "activé" (avril/mai 2021 : attente de la finalisation du cadastre énergétique de la commune)

État du dossier

- Des travaux ont déjà été entamés au niveau du rez-de-chaussée, notamment dans la véranda et la grande salle existante.
- Existence d'un potager dans le jardin

Programmation des travaux

Les travaux nécessaires à la réalisation du projet peuvent se diviser en 3 axes :

A) Remise en état :

- Finaliser la rénovation du rez-de-chaussée pour en faire une grande salle (125 m²) qui accueillera :
 - * les grands événements de la commune et des familles (fêtes de quartiers, mariages, communions, ...)
 - * des activités culturelles (expositions, représentations théâtrales, ...)
- Rénover les 4 salles disponibles aux étages (entre 15 et 35 m²) qui seront également polyvalentes mais dont la principale utilisation serait l'accueil des associations. Néanmoins, il peut être envisagé d'utiliser un de ces locaux dans le cadre d'une Maison de Jeunes (fixe ou nomade) ainsi que pour l'accueil régulier des jeunes de "La petite Maison" de Chastre
- Rénover les sanitaires intérieurs mais aussi les sanitaires extérieurs, qui nécessitent également de refaire l'installation électrique
- Rénover et aménager le petit bâtiment à l'arrière de l'ancienne école pour en faire d'une part une salle polyvalente supplémentaire (25 m²) et d'autre part un petit local de rangement/stockage (5 m²)
- Révision de la cage d'escalier (élargissement, mise en place de petits paliers, mise en place de portes RF, ...) pour qu'ils puissent correspondre aux normes des escaliers de secours en cas d'évacuation (et ne pas devoir en installer en façade) et pouvoir ainsi exploiter les salles à l'étage

B) Équipement de l'ancienne école :

- Installer des cloisons amovibles au niveau de la grande salle du rez-de-chaussée afin de pouvoir diviser l'espace si nécessaire (ex: pour différents ateliers pour les jeunes, ...)
- Installer un accès à la grande salle polyvalente pour les PMR (ex: rampe)
- Installer une petite cuisine au niveau de la véranda (12 m²) assez simple d'utilisation
- Équiper l'allée d'un espace de stationnement pour les vélos
- Aménager un local technique au rez-de-chaussée
- Équiper l'allée d'un portail afin de sécuriser l'allée

et l'accès à la rue depuis la cour. À noter que les espaces extérieurs seront accessibles pour tous en journée mais l'accès en soirée devra être négocié avec le comité de gestion

C) Réaménagement convivial des abords

- Remettre à niveau et désherber la cour;
- Installer un banc au niveau du jardin;
- Installer des éléments de jeux pour les jeunes dans le jardin;
- Protéger le potager en place par un clôture ;
- Mettre un dispositif végétal en bordure de la parcelle, à l'arrière, pour permettre de garantir une certaine intimité des voisins.

NB: le préau extérieur n'est pas compris dans la rénovation de l'ancienne école de Villeroix car il est prévu de l'intégrer dans la fiche 1.8 "Création d'un réseau de structures extérieures couvertes à destinations diverses (enseignement extramuros, rencontres, événements culturels, ...)". Le portail à l'entrée de l'allée devra ainsi être réfléchi afin de permettre l'accès de tous au préau tout en garantissant la sécurité des jeunes lors d'activités encadrées.

Planification

1^{ère} année :

- Réalisation de l'esquisse de la rénovation et des aménagements extérieurs (éléments de jeux, jardin, sanitaires extérieurs, ...)

2^e année :

- Réalisation de l'avant-projet
- Réalisation du dossier de projet

3^e année :

- Réalisation des travaux de rénovation (en ce compris l'isolation acoustique du bâtiment)

Démarches administratives à réaliser

1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études et Auteur de projet

2^e année :

- Approbation de l'avant-projet et de la convention-réalisation
- Délivrance du permis d'urbanisme

3^e année :

- Adjudication de(s) entrepreneur(s) des travaux de rénovation et d'aménagements

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Veiller à la complémentarité de la salle quant à sa destination par rapport aux autres salles
- Veiller à l'entretien régulier des salles et des abords (propreté, réparations, ...)
- Mettre en place une collaboration étroite entre les citoyens déjà impliqués dans la revalorisation du site (Cogesev) pour l'entretien régulier et la gestion de la salle
- Évaluer régulièrement les besoins liés à l'exploitation

des différentes salles afin de pouvoir compléter les équipements ou les aménagements si nécessaire

(meilleure isolation phonique, sanitaires plus conséquents, ...) et ainsi garantir l'utilisation du bâtiment sur le long terme.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Total HTVA	403.454 €	Commune / Développement Rural
Total TVAC (+21%)	488.179 €	

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		Autres financements	
					%	Somme	%	Somme	%	Somme
Maison Rurale et abords										
Rénovation complète et mise aux normes (escaliers en cas d'évacuation, cuisine, ...)	337	m²	1.000	337.000 €						
Installation photovoltaïque (~53,5 m²)* - Installation + raccordement	6.691	Wc	1	8.364 €						
Abords zone minérale - (mise à niveau et desherbage)	250	m²	30	7.500 €						
Zone potager - dispositif protection	15	m²	45	675 €						
Mobilier urbain - banc	1	Unité	315	315 €						
Portail d'accès	1	Unité	1.000	1.000 €						
Auvent vélo	1	Unité	10.000	10.000 €						
Arceaux vélo	5	Unité	220	1.100 €						
Sous-total HTVA				365.954 €		73.191 €		292.763 €		
Sous-total TVAC				442.804 €	20%	88.561 €	80%	354.243 €		
Bâtiment extérieur secondaire et espace de stockage										
Rénovation du bâtiment et de l'espace de stockage	32	m²	750	24.000 €						
Sous-total HTVA				24.000 €		4.800 €		19.200 €		
Sous-total TVAC				29.040 €	20%	5.808 €	80%	23.232 €		
Sanitaires extérieurs										
Rénovation complète - sanitaires (remise en état, éclairage, ...)	10	m²	750	7.500 €						
Sous-total HTVA				7.500 €		1.500 €		6.000 €		
Sous-total TVAC				9.075 €	20%	1.815 €	80%	7.260 €		
Equipements extérieurs										
Aménagement des abords de manière conviviale (espace de jeux, ...)	1	Unité	6.000	6.000 €						
Sous-total HTVA				6.000 €		1.200 €		4.800 €		
Sous-total TVAC				7.260 €	20%	1.452 €	80%	5.808 €		
Répartition du coût total du projet										
Total HTVA				403.454 €		80.691 €		322.763 €		
TVA				84.725 €		16.945 €		67.780 €		
Total TVAC				488.179 €		97.636 €		390.543 €		

Répartition du coût total du projet - Subventions réelles				Part communale		Subsides régionaux à répartir selon les différentes sources			
						Assiette maximale : 850.000 €			
						Subvention max de 80% (= 680.000 €)			
						DR		Autres	
Total HTVA			403.454 €		80.691 €		322.763 €		
TVA			84.725 €		16.945 €		67.780 €		
Total TVAC			488.179 €		97.636 €		390.543 €		

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Rénovation du bâtiment	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de jours occupés par mois	10/mois	Gestionnaire des lieux
Nombre de grands événements organisés sur une année	6/an	Gestionnaire des lieux

* La superficie de l'installation photovoltaïque a été estimée à partir des consommations électriques des différentes salles de village de la communes disponibles. Il s'agit des consommations pour les es années 2010, 2011 et 2012. En effet, selon le SPW - Energie, il faut une installation de 8 m² produire ~850 kWh/an.



Géoportail de la Wallonie





Géoportail de la Wallonie





DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Centré sur :
CHASTRE 1 DIV/CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT/

.be

L'ancienne école de Villeroux, qui date de la 2ème moitié du 19e siècle, est un bâtiment identitaire de la commune. Elle est localisée dans le centre du village de Villeroux, au n°11 de la rue du Village. Elle est également classée comme monument à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel de la Région Wallonne. L'école est constituée d'un bâtiment principal à front de rue, d'une petite extension secondaire à l'arrière de celui-ci, d'un préau couvert, de sanitaires extérieurs et d'un grand jardin de +/- 880 m².

Il y a quelques années (~2017), cet ensemble d'éléments a échappé à la vente suite à la mobilisation citoyenne. En effet, les citoyens, à travers l'association "COMité de GESTion de l'ancienne Ecole de Villeroux" (Cogesev), dénonçaient déjà le manque de lieu de rencontre au sein du village de Villeroux et désiraient ainsi conserver le bâtiment communal et le convertir en Maison de Village. A l'heure actuelle, ce sont principalement les membres de Cogesev qui s'occupent du site.

Afin de pouvoir être exploité au maximum de son potentiel, des travaux de rénovation ont déjà eu lieu dans la véranda, en vue d'en faire une cuisine, et la grande salle du rez-de-chaussée. Toutefois, l'exécution des travaux d'isolation de la grande salle étant loin d'être idéale, il faut la refaire. L'ancienne école de Villeroux nécessite donc une quasi totale remise à neuf afin d'être conforme aux différentes normes dont dépend son exploitation. C'est par exemple le cas de la salle de bain du 2ème étage pour en faire des sanitaires, les 2 salles du 3ème étage ou encore de la cuisine qui n'est pas aux normes de prévention incendie, empêchant ainsi son exploitation. En plus des premiers travaux, Cogesev a déjà réalisé des actions au niveau des extérieurs, à savoir l'abattage d'arbres au milieu du terrain ainsi qu'un débroussaillage assez important du jardin et la réalisation d'un grand potager collectif.

Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution

Actuellement, les différents éléments de l'ancienne école ne sont pas occupés, à l'exception du jardin où prend place le potager collectif, géré par l'association Cogesev. Les membres de l'association veillent régulièrement à son entretien.

Une fois rénovée en Maison de village, l'école de Villeroux pourra proposer plusieurs salles aux associations pour leurs activités mais également pour des activités solidaires, qu'elles soient ponctuelles ou régulières ainsi que des rencontres intergénérationnelles.

De plus, une discussion est actuellement en cours pour un partenariat avec "La Petit Maison" de Chastre en vue d'une occupation régulière en semaine. Il s'agirait de permettre à des groupes encadrés d'enfants souffrant de troubles du comportement et du développement de bénéficier d'une infrastructure éloignée de celles de l'association pour permettre un certain recul et des activités différentes, notamment en extérieur. Les activités pourront également être en lien avec des associations de l'entité de Villeroux.



SPW | SPF Finances, IGN, SPW | AGDP (2020)

- | | | | |
|---|--|---|----------------------------------|
|  | Périmètre d'intervention |  | Bâtiment principal |
|  | Jardin |  | Plaine de jeux |
|  | Potager |  | Dispositif végétal de séparation |
|  | Sanitaires extérieurs |  | Banc |
|  | Bâtiment secondaire et local de stockage |  | Portail d'accès |
| | |  | Stationnement vélo |



Accès principal, depuis la
rue du Village



Arrière du bâtiment - Bâtiment
secondaire qui abritera une salle
et un espace de stockage



Véranda - future
cuisine équipée



Potager



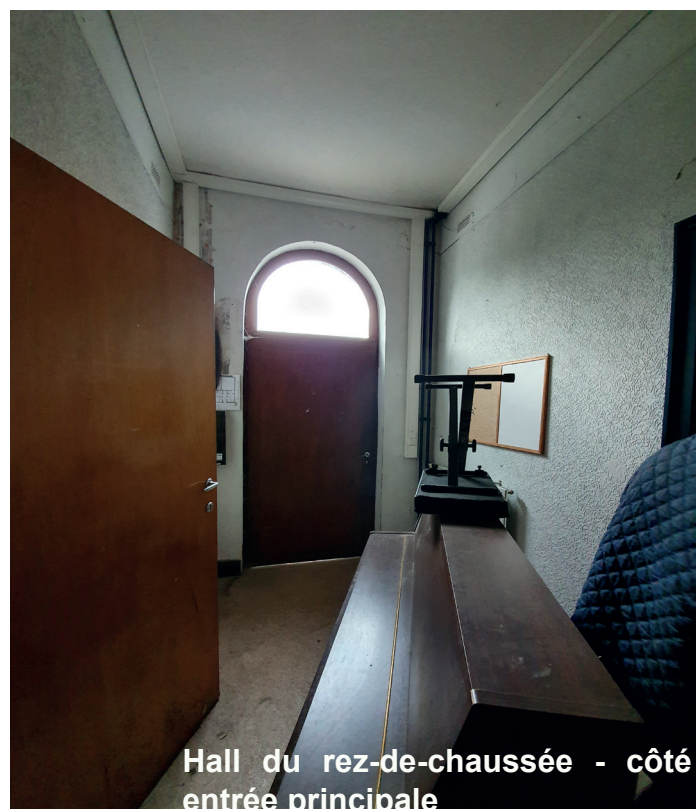
Grande salle du rez-de-chaussée



Petite cour entre la cuisine
et le bâtiment secondaire



Véranda - future cuisine



Hall du rez-de-chaussée - côté
entrée principale



Salle de bain du 2e étage - futurs
sanitaires



Salle à l'avant du bâtiment, au
rez-de-chaussée



Hall du 2e étage



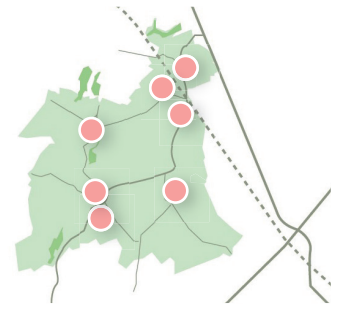
Salle au dernier étage



Sanitaires extérieurs

Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, évènements culturels, ...)

1.8



1. Description du projet

Le projet vise la mise en place d'un réseau de structures extérieures couvertes sur l'ensemble du territoire chastrois qui pourront être utilisées par tous les citoyens, les jeunes comme les adultes.

Ces espaces couverts polyvalents pourront prendre différentes formes en fonction de la destination principale qui leur sera attribuée : un préau couvert, une plateforme couverte à l'aide d'une bâche, un pavillon de type "kiosque à musique", ... Le réseau sera constitué d'un total de 7 éléments implantés sur l'ensemble de la commune.

2. Justification du projet

Afin de respecter une équité territoriale, il a été proposé un total de 7 éléments pour constituer ce réseau d'espaces extérieurs couverts, soit au moins un par village.

L'un des publics visés par le projet est la jeunesse. En effet, le corps professoral, la CLDR et les habitants de Chastre ont exprimé plus d'une fois leur volonté de mieux intégrer les enfants à la dynamique communale. Ainsi, les structures extérieures envisagées peuvent constituer un outil pour atteindre cet objectif.

Ce dernier sera poursuivi à travers l'organisation :

- de l'éducation des jeunes sur l'environnement et, de cette manière, les sensibiliser à sa préservation. Une de ces structures à proximité d'éléments du maillage écologique pourra constituer un lieu où il sera aisé de canaliser les jeunes pour des explications préalables à une visite de terrain ou pour un pique-nique encadré et ainsi limiter les potentiels déchets sauvages dans la nature suite à de telles excursions;
- de cours extra-muros sur l'histoire de la commune dont le point de départ pourra être l'une de ces structures

et ainsi faire connaître le patrimoine chastrois aux jeunes;

- de rencontres entre les jeunes, que ce soit entre écoles via des activités sportives communes (comme un cross, par exemple) ou entre les jeunes et le milieu associatif ou encore via les mouvements de jeunesse;
- de séance d'introduction à la culture de manière générale, via des représentations théâtrale, des activités musicales, ...

Lorsque les espaces couverts ne sont pas utilisés par les jeunes dans le cadre d'activités encadrées, ceux-ci resteront accessibles à l'ensemble de la population. En effet, les citoyens ont à cœur de créer des opportunités de rencontres. La création d'un réseau de structures extérieures couvertes permettra de répondre à cette attente, que ce soit par l'organisation de petits concerts ou la possibilité d'organisation d'activités à proximité des quartiers sociaux afin d'encourager la mixité sociale.

À noter également que la mise en place de jeux de pistes à l'aide de dispositifs comme des QR codes pourra d'une part améliorer l'attractivité de la commune vis-à-vis des promeneurs et permettra d'autre part d'amener plus facilement les jeunes à s'intéresser à leur patrimoine et à la vie communale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités



x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 3/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité

x Soutenir les productions locales artisanales

x Innover pour faire émerger des produits et des nouveaux lieux de travail et d'échanges

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers et les villages – favoriser la mixité sociale

x Renforcer l'ancrage local des écoles

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

x Faire de Chastre une Smart City rurale

x Adopter une communication "pour tous" et plus transparente

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Mise en oeuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, valorisation et préservation d'un maillage vert et bleu continu
- Valorisation du bois du Castillon
- Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry
- Rénovation de la place de la Féchère
- Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroux en maison de village
- Réflexion sur l'éclairage nocturne
- Elaboration d'un plan de gestion du "petit patrimoine chastrois" (chapelles, ect)
- Amélioration de l'accès aux technologies de communications
- Création d'un plan de communication
- Création d'une maison de jeunes
- *Lot 0 - Création d'un label "Produits chastrois" et "Artisans chastrois" ainsi que la mise en place d'un marché hebdomadaire*
- *Lot 0 - Création d'un Groupe « Création d'une journée découverte des associations citoyennes et communication »*

Origine de la demande

Citoyens

Commune

CLDR

Les écoles



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Sensibilisation à l'environnement	x	x	
Valorisation du petit patrimoine communal	x		x
Favoriser l'attractivité pour les promeneurs et les touristes (géocaching, jeux de piste)			x
Amélioration de l'équipement de la commune	x		
Amélioration de la convivialité de la commune	x		
Renforcement du dynamisme des associations locales	x		x

5. Localisation et statut

Localisations :

- 1°) à proximité de l'administration communale et du bois du Castillon
- 2°) au sein du périmètre de l'école de Villeroix, via la restauration du préau extérieur
- 3°) à proximité du quartier social de Chastre
- 4°) à proximité du quartier social de Saint-Géry pour venir y proposer un espace couvert
- 5°) au sein du site de l'ONE
- 6°) au sein du bois de Saint-Géry
- 7°) sur la place de la Féchère

Statut au Plan de Secteur

Les parcelles concernées sont affectées à l'habitat (n° 3), à l'habitat à caractère rural (n°2, 4 et 7), aux parcs (n°5), aux espaces verts (n°1) et aux forêts (n°6)

Statut de propriété

Seule la parcelle à proximité de l'ONE n'appartient pas à la commune (C411n).

Les autres parcelles, appartenant à la commune sont les parcelles suivantes : B80h, B83z¹², A268a, A436c et A435z

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Les écoles
- Le CHERCHA
- Les associations
- Le groupe PCDN et l'éco-conseiller communal
- Riverains
- Les structures d'accueil des seniors
- Les mouvements de jeunesse

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Pas ou peu de lieu extérieur couvert
- Possibilité d'exploitation des structures par des écoles dont les extérieurs sont en relativement mauvais état ou manquent de verdure
- Volonté très présente d'ancrer les écoles dans leur environnement proche
- Localisations stratégiques à l'échelle de la commune et complémentaires aux espaces couverts déjà existants
- La parcelle de l'ONE est encore concernée par une convention de gestion emphytéotique par la commune

Etat du dossier

Néant

Programmation des travaux

Il s'agit de construire ou rénover les espaces extérieurs proposés suivants :

- À proximité de l'administration communale et du bois du Castillon : espace type kiosque à musique
- Au sein du périmètre de l'école de Villeroix, via la restauration du préau extérieur : intégration et rénovation du préau couvert de l'ancienne école
- À proximité du quartier social de Chastre : espace protégé par une tonnelle en bois
- À proximité du quartier social de Saint-Géry : espace protégé par une tonnelle en bois
- Au sein du site de l'ONE : espace protégé par des voiles d'ombrage
- Au sein du bois de Saint-Géry : espace protégé par des voiles d'ombrage
- sur la place de la Féchère : espace type kiosque à musique

Le but étant d'en faire des espaces polyvalents (cours extramuros, lieux de rencontre pour les associations et mouvements de jeunesse, point de départ pour circuits de géocaching ou jeux de pistes, activités culturelles,), il faudra les équiper de cheminements accessibles aux PMR, de mobiliers urbains (bancs, poubelles, ...) et pour certains, en fonction de leur localisation, de luminaires pour les potentielles activités nocturnes.

Planification

1ère année :

- Réalisation de l'étude de faisabilité pour déterminer la faisabilité et la pertinence de la localisation et du type d'infrastructures
- Réalisation de l'esquisse du projet

2ème année :

- Réalisation de l'avant-projet
- Réalisation du dossier de projet

3ème année

- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

Dès la 1ère année :

- Organisation de marches exploratoires avec les différents acteurs de terrain pour préciser les lieux d'implantation
- Réunion de coordination SPW - ARNE - Approbation de convention-faisabilité
- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation de l'Auteur de projet

2ème année :

- Approbation de l'avant-projet et délivrance des permis d'urbanisme
- Approbation de la convention-réalisation

3ème année

- Adjudication de(s) l'entrepreneur(s) des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Installation de sanitaires unisexes autonettoyant (sanisettes) à proximité des éléments du réseau pour assurer le confort des usagers, notamment pour les familles avec des enfants en bas âge. Les propositions de localisation sont les suivantes :
 - * Au niveau de la place de la Féchère
 - * Au niveau du quartier social de Saint-Géry
 - * Au niveau de l'aire de jeux à proximité de l'Administration communale
- À noter que dans le même ordre d'idée, il faudra s'assurer que les sanitaires extérieurs de l'ancienne école de Villeroux puissent être accessibles pour tous le monde.
- Communiquer les horaires particuliers d'utilisation de certains éléments du réseau (celui du bois de Saint-Géry, qui sera exclusivement utilisé en journée ainsi que celui de la future maison de village à Villeroux)

- Mettre en place la possibilité de réserver, facilement, en ligne les différents éléments du réseau afin d'éviter que deux groupes ou activités incompatibles, ne se superposent au même endroit
- Communiquer sur les possibilités d'utiliser ponctuellement des éléments du réseau en soirée (comme par exemple le préau de l'ancienne école de Villeroux qui est principalement prévu pour une utilisation diurne) et indiquer où formuler sa requête
- Communiquer régulièrement les différents événements qui se dérouleront au sein des espaces couverts (concert, représentation théâtrale, départ pour une activité,...)
- Veiller à l'entretien régulier des différents espaces
- Associer les habitants à l'entretien réguliers des différents éléments du réseau en mettant en place une gestion communautaires

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Total HTVA	275.070 €	Commune / Développement Rural
Total TVAC (+21%)	332.834 €	

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		Autres financements	
					%	Somme	%	Somme	%	Somme
Réalisation du dossier de projet										
Esquisses, études de faisabilité, ...				42.660 €						
Sous-total HTVA				42.660 €		38.394 €		4.266 €		
Sous-total TVAC				51.619 €	90%	46.457 €	10%	5.162 €		
Espaces extérieurs couverts - types kiosques à musique										
Kiosque de 3 m de diamètre (Structure de métal, toiture, podium, éclairage) - Place de la Fêchère	1	fft	17.750	17.750 €						
Kiosque de 4,5 m de diamètre (Structure de métal, toiture, podium, éclairage) - A proximité du bois du Castillon	1	fft	26.625	26.625 €						
Graviers pour cheminement vers le kiosque à proximité du bois du Castillon	10	m³	40	400 €						
Bâche geotextile (130g/m²) pour le cheminement - 150 m²	1	fft	130	130 €						
Décassement en vue d'aménager le cheminement en gravier	150	m²	3	375 €						
Mobilier urbain - banc	3	unité	315	945 €						
Mobilier urbain - Poubelles 40 L	3	Unité	280	840 €						
Sous-total HTVA				47.065 €		9.413 €		37.652 €		
Sous-total TVAC				56.948 €	20%	11.390 €	80%	45.559 €		
Espaces extérieurs couverts - voiles d'ombrage (Bois de Saint-Géry et Domaine de l'ONE)										
Voiles d'ombrage (3m x 3m)	6	unité	170	1.020 €						
Mâts d'ancrage	16	unité	150	2.400 €						
Bagues d'ancrages	28	unité	25	700 €						
Plateforme en caillebotis (bois)	72	m²	173	12.456 €						
Mobilier urbain - banc	1	unité	315	315 €						
Mobilier urbain - Poubelles 40 L	2	unité	280	560 €						
Sous-total HTVA				17.451 €		3.490 €		13.961 €		
Sous-total TVAC				21.116 €	20%	4.223 €	80%	16.893 €		
Espaces extérieurs couverts - types préau couvert (Villieroux)										
Rénovation du préau couvert (remise à neuf, éclairage, ...)	45	m²	750	33.750 €						
Mobilier urbain - Poubelles 40 L	1	unité	280	280 €						
Sous-total HTVA				34.030 €		6.806 €		27.224 €		
Sous-total TVAC				41.176 €	20%	8.235 €	80%	32.941 €		
Espaces extérieurs couverts - tonelle en bois (Quartier sociaux de Chastre et Saint-Géry)										
Structure en bois - tonelle (24 m²)	2	fft	1726	3.452 €						
Plateforme en caillebotis (bois)	48	m²	173	8.304 €						
Mobilier urbain - Poubelles 40 L	2	unité	280	560 €						
Sous-total HTVA				8.864 €		1.773 €		7.091 €		
Sous-total TVAC				10.725 €	20%	2.145 €	80%	8.580 €		
Sanitaires publics - Quartier social de Saint-Géry										
Sanisettes	1	fft	125.000	125.000 €						
Sous-total HTVA				125.000 €		25.000 €		100.000 €		
Sous-total TVAC				151.250 €	20%	30.250 €	80%	121.000 €		
Répartition du coût total du projet										
Total HTVA				275.070 €		84.876 €		190.194 €		
TVA				57.765 €		17.824 €		39.941 €		
Total TVAC				332.834 €		102.700 €		230.135 €		

Répartition du coût total du projet - Subventions réelles	Part communale	Subsides régionaux à répartir selon les différentes sources	
		Assiette maximale : 500.000 € Subvention max de 80% (= 400.000 €)	
		DR	Autres
Total HTVA	275.070 €	84.876 €	190.194 €
TVA	57.765 €	17.824 €	39.941 €
Total TVAC	332.834 €	102.700 €	230.135 €

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Construction du réseau de structures extérieures couvertes	Réalisation des 7 éléments du réseau	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'activités organisées par les écoles au sein des structures extérieures couvertes	4/an pour chacune des structures (entre avril et octobre)	Évènements scolaires
Nombre d'activité organisées par des associations et les mouvements de jeunesse au sein des structures extérieures couvertes	5/an pour chacune des structures	Administration communale
Nombre d'événements publics (concerts, pièce, jeux de pistes thématique...)	3/an pour chacune des structures	Administration communale Sur base participative
Attractivité des jeux de pistes/du parcours de Geocaching	Taux de satisfaction de 70%	Administration communale



Géoportail de la Wallonie



Service Public
Fédéral
FINANCESDOCUMENTATION
PATRIMONIALE

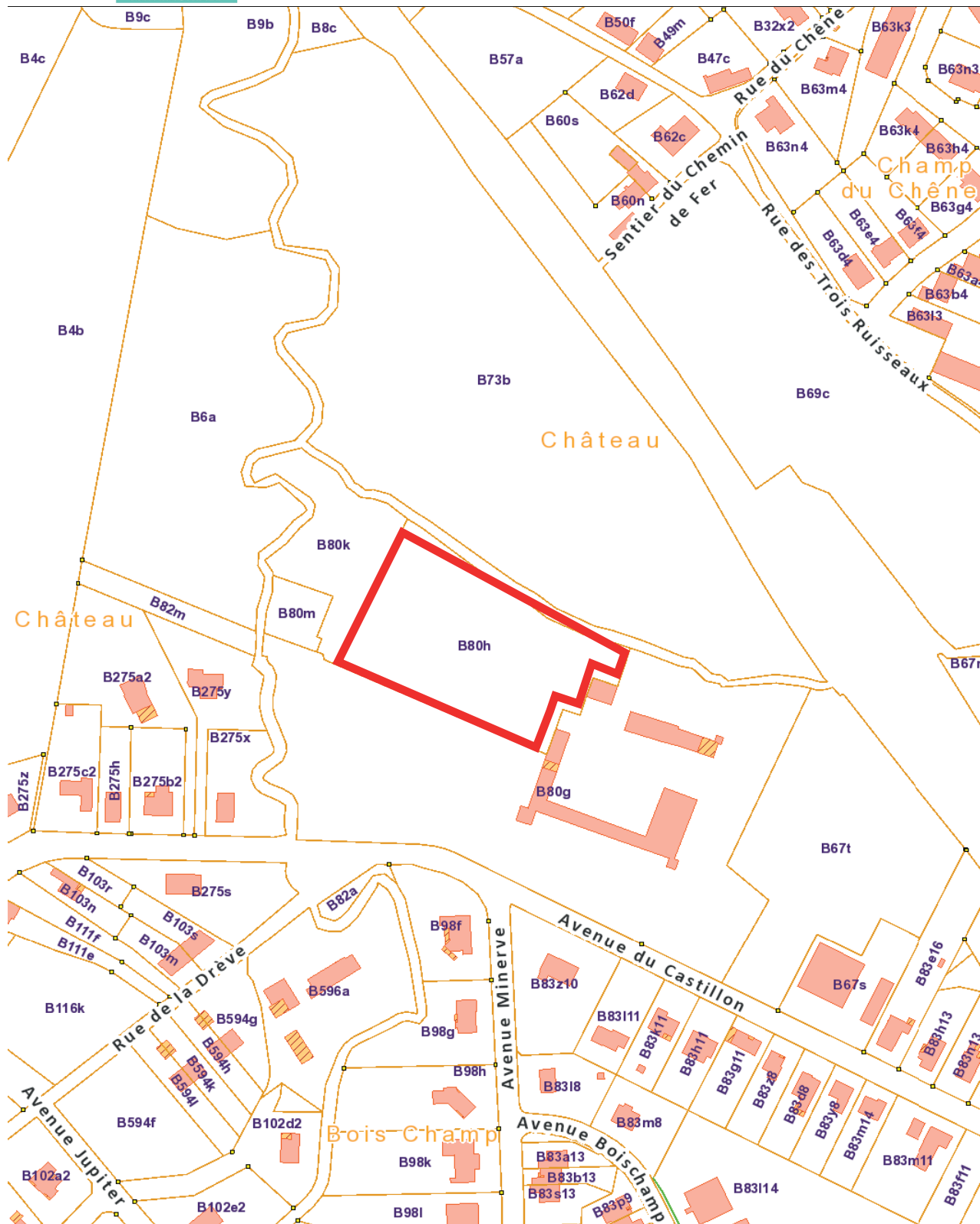
Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHASTRE 1 DIV/CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT/

Situation la plus récente
Fait le 08/12/2020

Fait le 08/12/2020

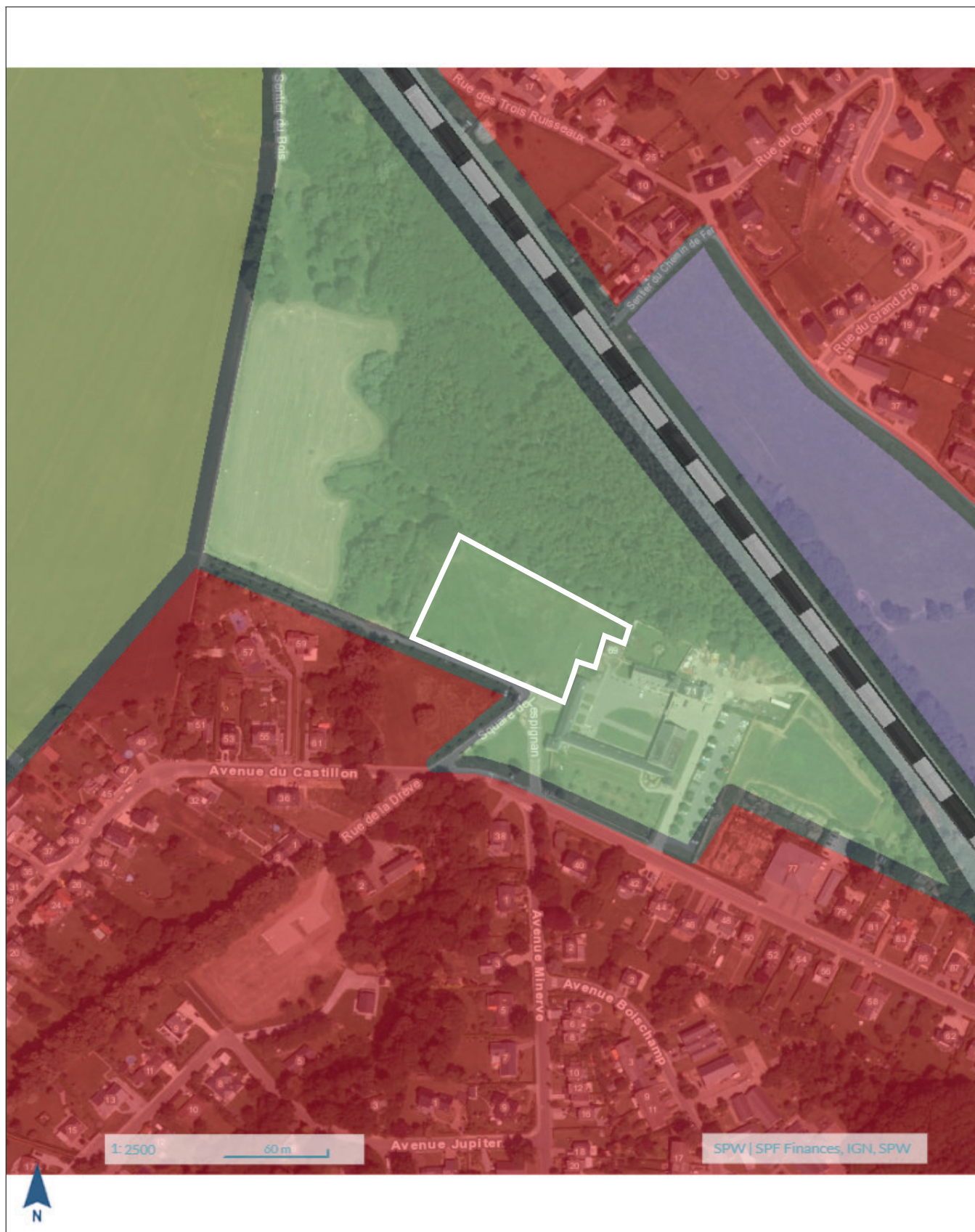
Échelle : 1 : 2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



Géoportail de la Wallonie





Géoportail de la Wallonie





Géoportail de la Wallonie





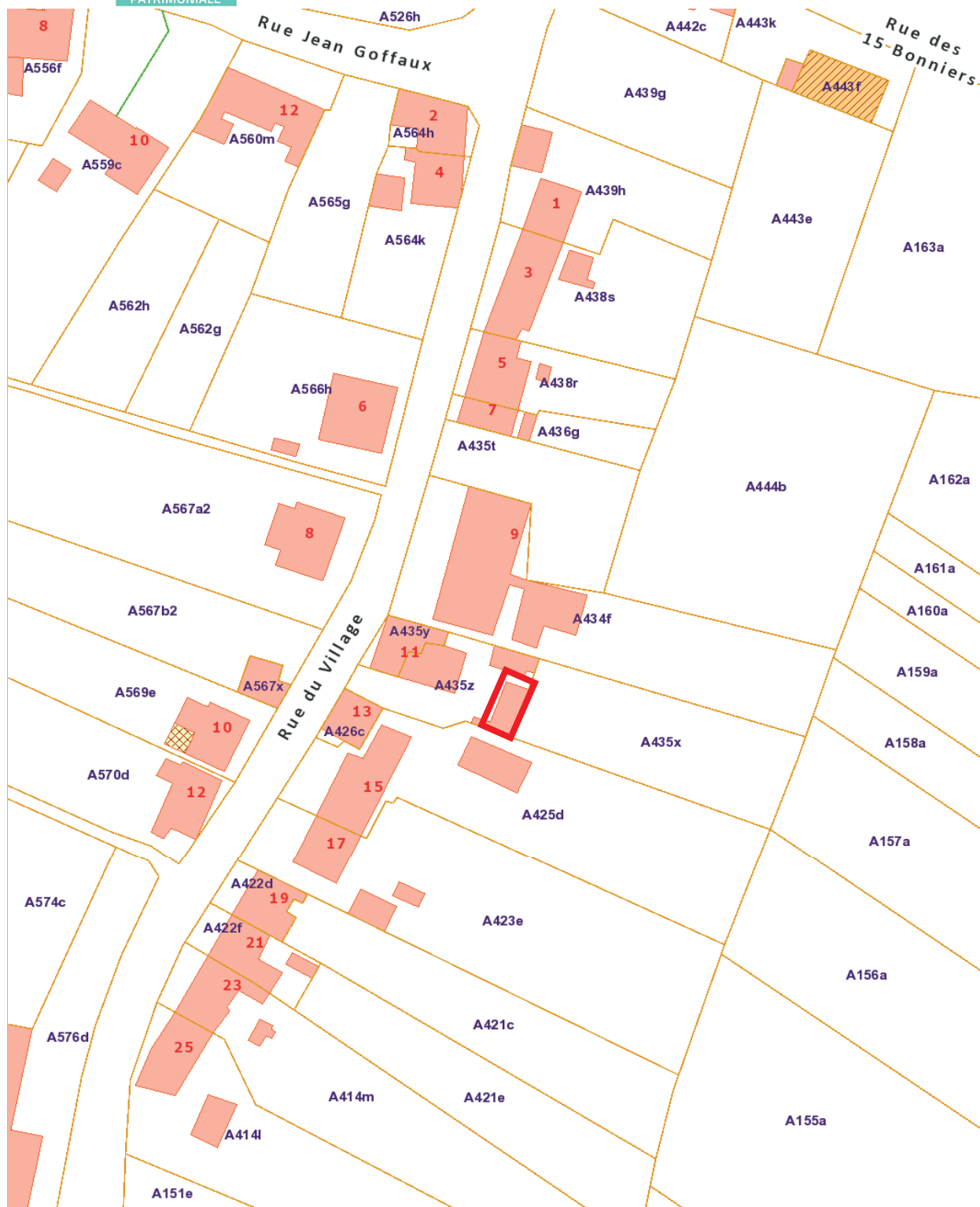
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHASTRE 1 DIV/CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT/

Situation la plus récente
Fait le 09/12/2020
Échelle : 1 : 1000



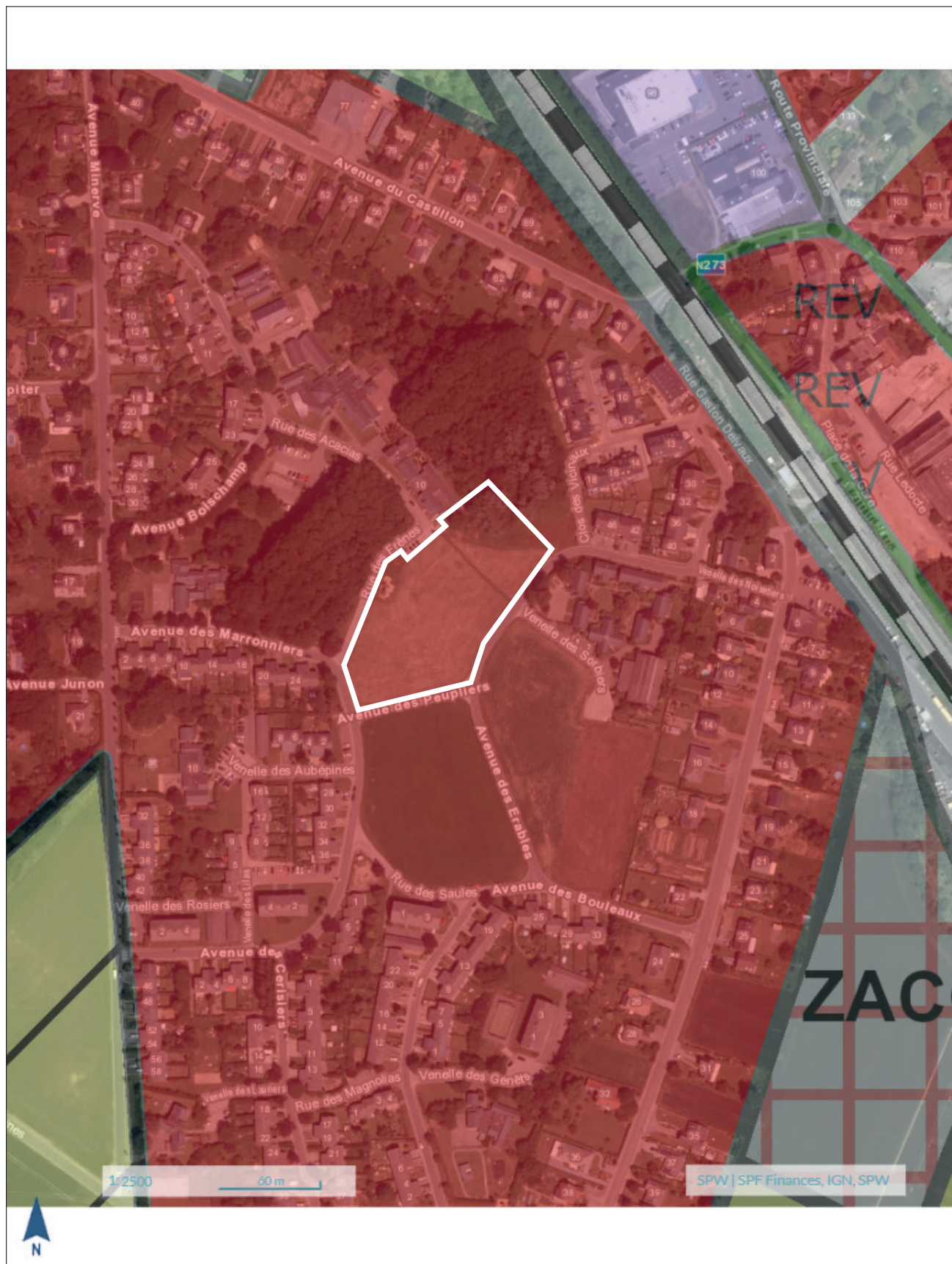
L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.







Géoportail de la Wallonie



Service Public
Fédéral
FINANCESDOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

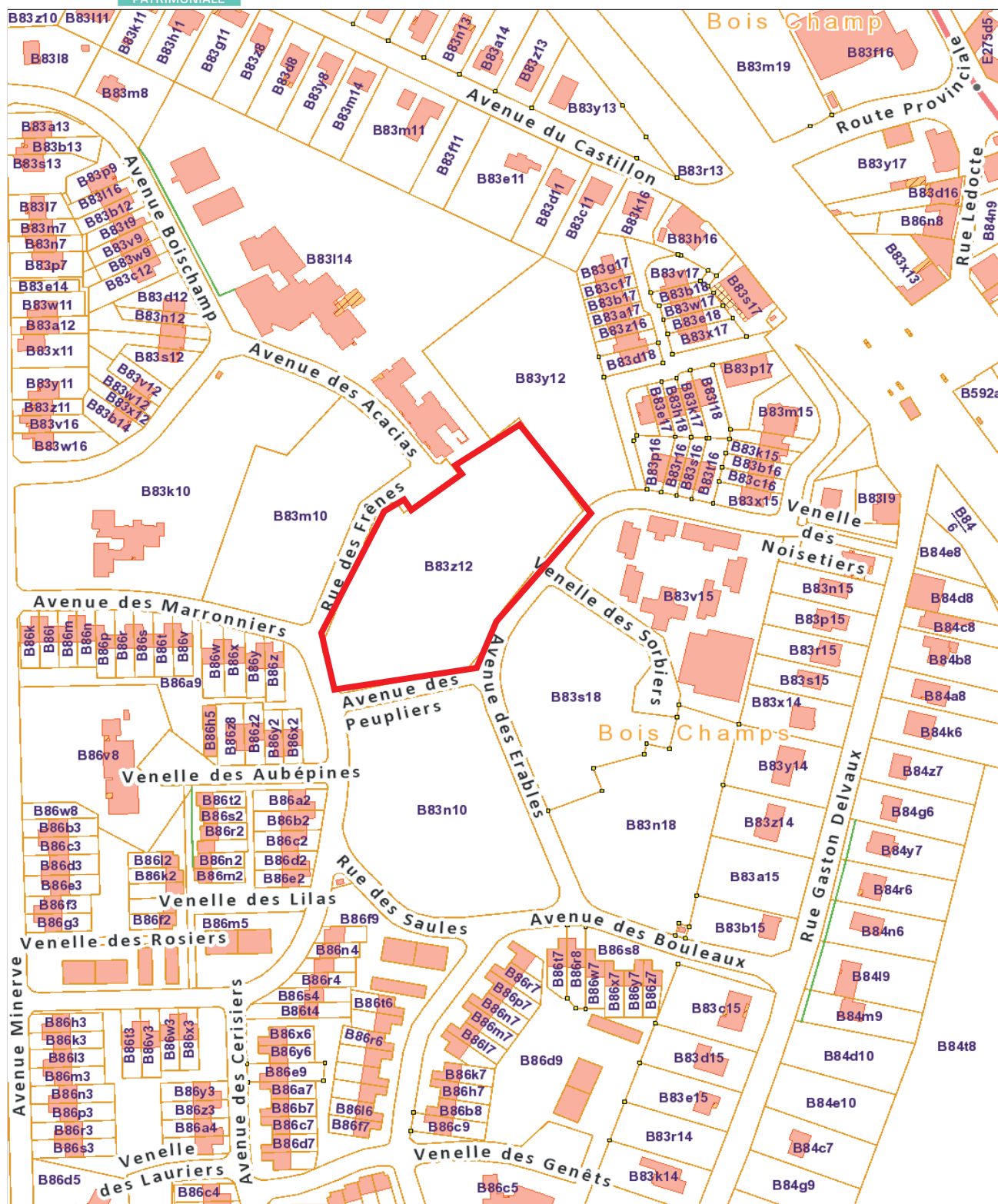
Centré sur :

CHASTRE 1 DIV/CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT/

Situation la plus récente

Fait le 09/12/2020

Échelle : 1 : 2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





Géoportail de la Wallonie



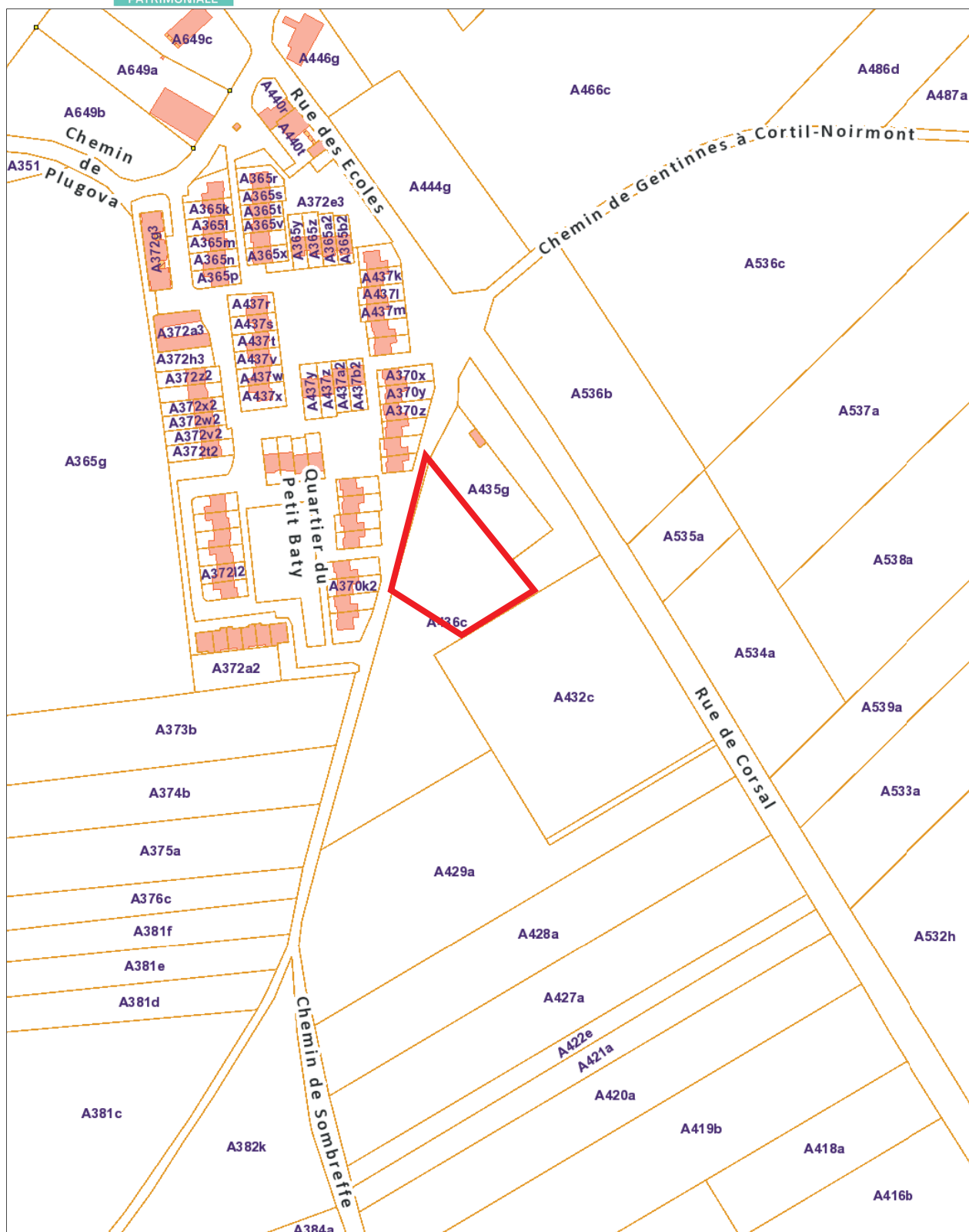
Périmètre d'intervention - A proximité du quartier social de Saint-Géry

Service Public
Fédéral
FINANCESDOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHASTRE 4 DIV/SAINT-GERY/

Situation la plus récente
 Fait le 09/12/2020
 Échelle : 1 : 2500



L'ADGP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'ADGP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





Géoportail de la Wallonie





Géoportail de la Wallonie

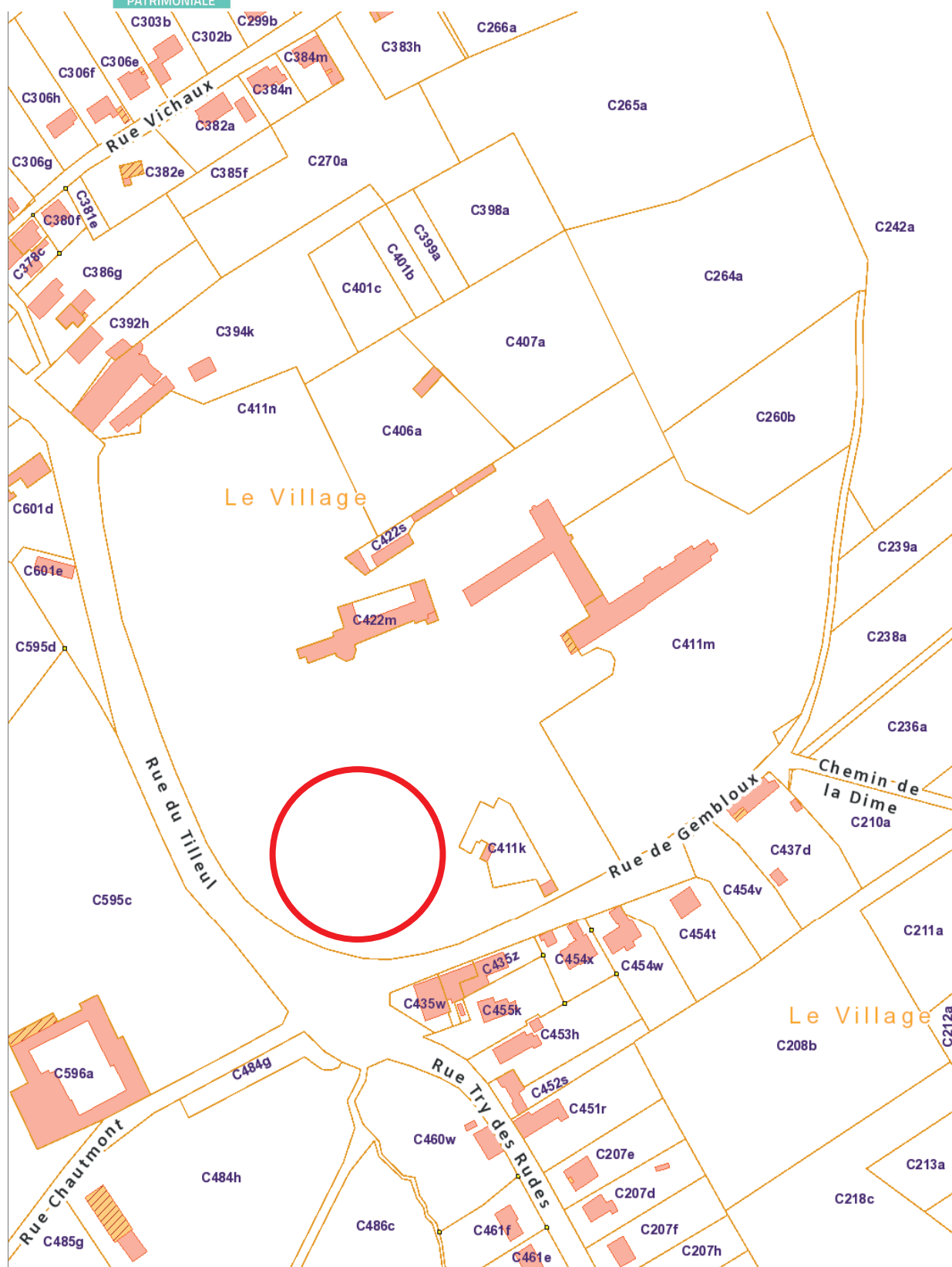


Service Public
Fédéral
FINANCESDOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHASTRE 2 DIV/CORTIL-NOIRMONT/

Situation la plus récente
Fait le 09/12/2020
Échelle : 1 : 2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

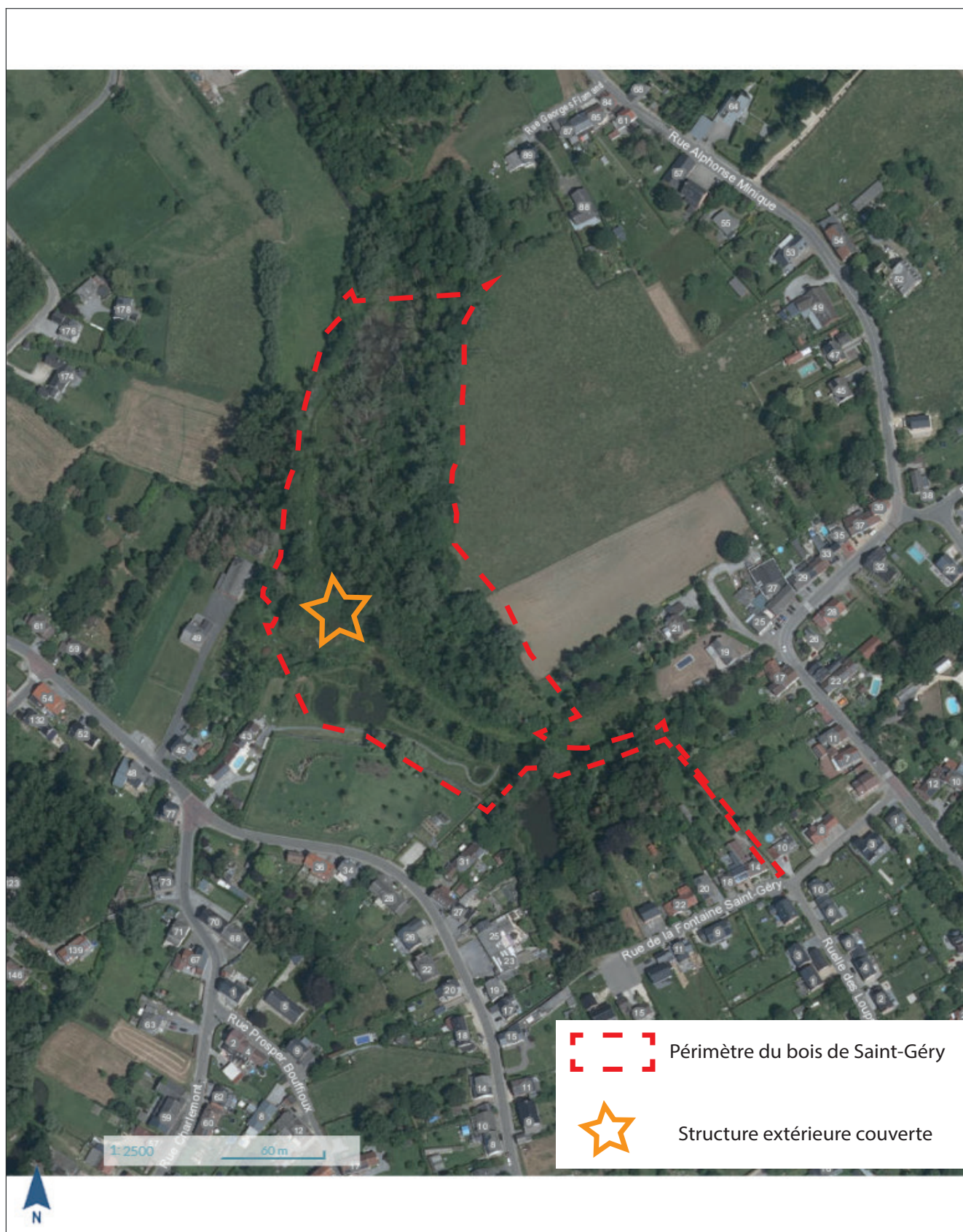


Géoportail de la Wallonie





Géoportail de la Wallonie



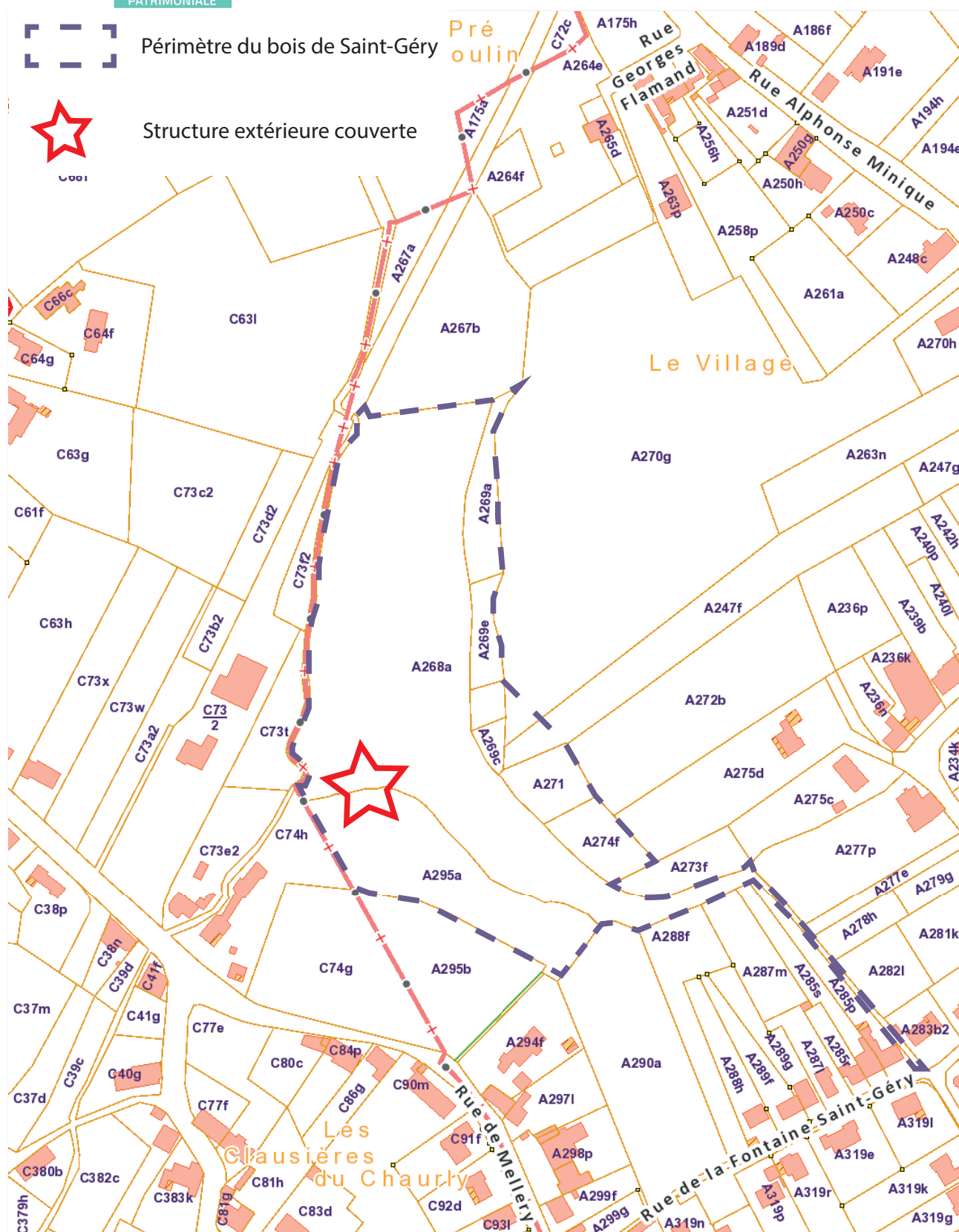
Périmètre d'intervention - Au sein du bois de Saint-Géry

Service Public
Fédéral
FINANCESDOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHASTRE 4 DIV/SAINT-GERY/

Situation la plus récente
 Fait le 10/12/2020
 Échelle : 1 : 2500



L'ADGP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'ADGP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





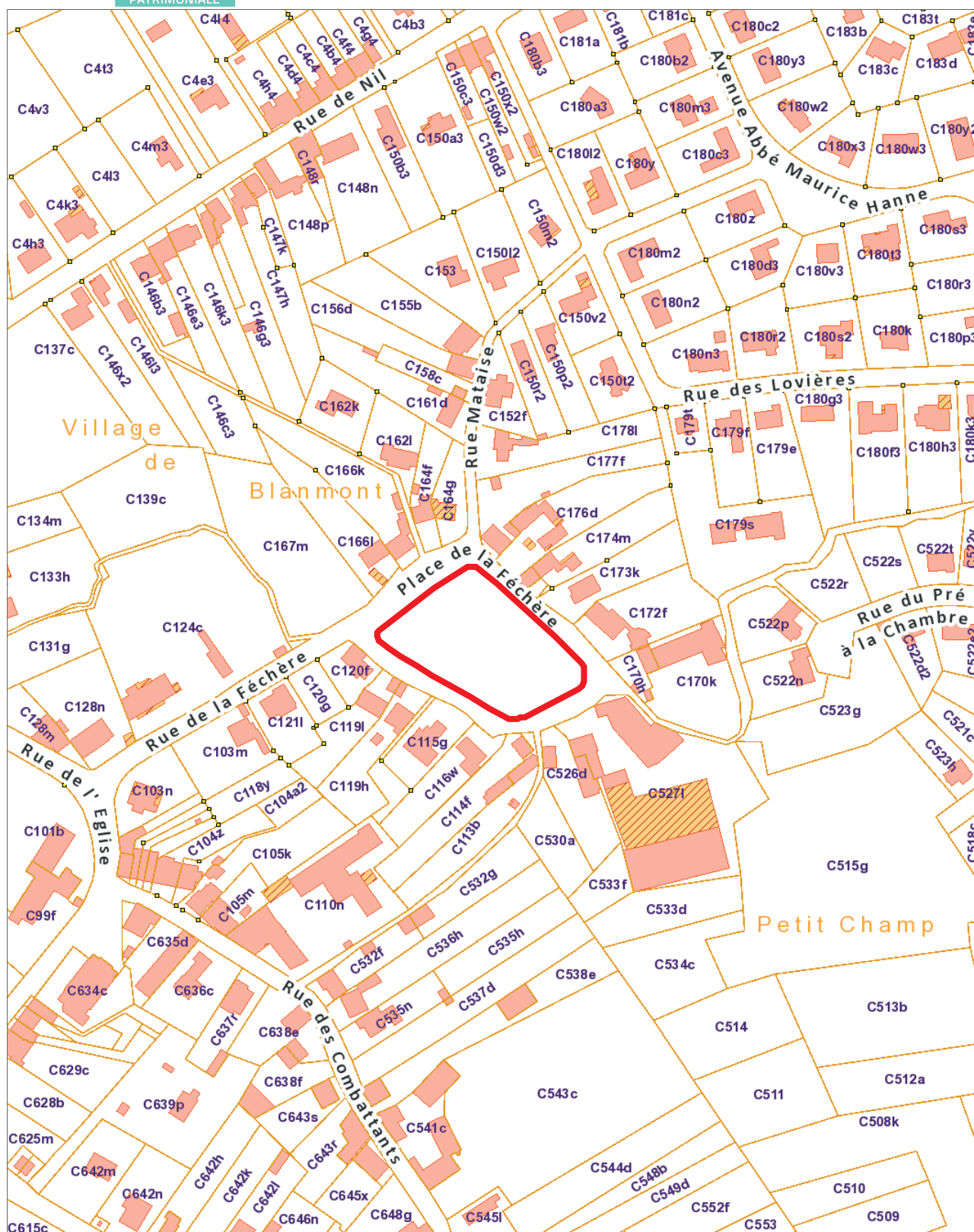
Géoportail de la Wallonie





Géoportail de la Wallonie







Géoportail de la Wallonie





Lutte contre les inondations et coulées de boue

1. Description du projet

Le projet vise à compléter les mesures déjà mises en place pour lutter contre les coulées de boues mais aussi à intervenir en prévision des événements de grandes pluies dont peuvent résulter des inondations. Il est donc prévu de permettre à Chastre de lutter contre ce type de désagréments grâce à une vision globale à plus long terme.

2. Justification du projet

L'occupation majoritaire du territoire chastrois par l'agriculture et les changements climatiques qui sont à l'œuvre engendrent ponctuellement des coulées de boues depuis un vingtaine d'années. En effet, la présence de vastes champs cultivés avec des moments où les terres sont nues ou insuffisamment couvertes de végétation favorisent l'érosion des sols et le ruissellement. Au vu du rôle important des agriculteurs dans ce projet, il faudrait s'assurer que les terrains trouvent un nouvel acquéreur en cas de cessation d'activité pour maintenir les efforts déjà mis en place.

Les mesures déjà mises en place ont toujours été façonnées suite à l'urgence, en particulier à Cortil et Saint-Géry qui sont régulièrement touchés par des coulées de boues.

Bien qu'il soit difficile de déterminer avec certitude la localisation et l'occurrence d'événements tels que des coulées de boues ou des inondations, les données disponibles et les événements passés permettent d'avoir une idée des zones les plus susceptibles d'être touchées. Il serait donc utile pour la commune de se doter d'une vision à long terme et d'ainsi arriver à anticiper ce type d'événement afin de limiter le plus possible l'étendue des dégâts.

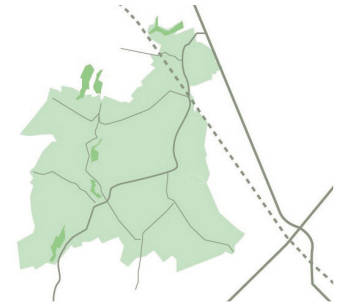
3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et objectifs

Défi 1 / Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

1.9



Défi 4 / Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide,

la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

x Lutte contre la précarité

Défi 5 / Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Adopter une communication « pour tous » et plus transparente

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (GCU, PCM, Diagnostic environnemental)
- Mise en œuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, valorisation et préservation d'un maillage vert et bleu continu
- Renforcement des liens et du dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - mieux soutenir les agriculteurs chastrois au quotidien
- Création d'un plan de communication

Origine de la demande

Groupe de travail - Environnement, paysage et aménagement du territoire
CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la qualité de vie	x	x	
Dialogue entre acteurs concernés	x		
Préservation de la qualité des terres et des milieux naturels	x	x	
Sensibilisation à la diversification agricole et aux techniques respectueuses de l'environnement		x	

5. Localisation et statut

Localisation

L'ensemble du bassin versant, avec principalement les zones où les pentes sont les plus fortes et où se créent préférentiellement des chenaux de ruissellement

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Domaine public
Terrains privés



État du dossier

- Plusieurs fascines ont déjà été aménagées et renouvelées/remplacées
- Mise en place d'un conseil consultatif de l'agriculture en juillet 2020 (8 agriculteur et 6 citoyens)
- Analyse prochaine de la cellule GISER pour potentiellement conduire un projet-pilote, incluant un diagnostic

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Conseil consultatif de l'agriculture
- Agriculteurs
- Citoyens
- GISER
- Contrat de rivière
- Terres en vues

Programmation des travaux

Il s'agira dans un **premier temps** de mettre en place des **groupes de discussion** avec les habitants (un ambassadeur de quartier/village, ...), pouvoirs locaux, la cellule de Gestion Intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (GISER), les exploitants, les agriculteurs, ... afin d'informer, de mettre en évidence la faisabilité des actions envisagées mais aussi de faire ressortir l'urgence de la situation pour mettre en place une programmation la plus adéquate possible pour tous.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Actions localisées déjà menées dans l'urgence pour répondre à un problème déjà en place
- Certaines actions nécessiteront un investissement
- Certaines actions nécessiteront l'organisation d'échanges entre les différents acteurs
- Un marché vient d'être attribué pour la restauration des fascines de paille existantes
- Le remplacement des fascines de branchage fera bientôt l'objet d'un nouveau marché
- Cartes et études globales déjà existantes

Dans un deuxième temps, il faudra mettre en place des **actions de prévention** comme :

- Réaliser un *inventaire des points noirs* en la matière ainsi que les *risques qui y sont liés* et les propriétaires qui seront susceptibles d'être concernés par les actions à mettre en place
- Inciter, à l'aide des problèmes relevés dans l'inventaire, les promoteurs immobiliers, les nouveaux habitants et les riverains exploitants à se conformer aux règles de précautions en tenant compte de la carte des aléas d'inondation de la Région Wallonne;
- Encourager les habitants à *installer des citernes d'eau de pluie* et/ou leur permettre d'effectuer des *achats groupés de citernes*;



- Établir l'entretien des fossés;
- Réaliser des *campagnes d'informations à destinations des habitants* qui ne font pas partie des groupes de discussion sur la localisation des points noirs ainsi que sur les risques auxquels ils peuvent être exposés. Il s'agira également d'informer la population sur la programmation des actions qui seront menées suite à la réalisation de l'inventaire et aux réunions des groupes de discussions.

Finalement, en parallèle des actions de prévention, il faudra :

- Lors de la délivrance de permis d'urbanisme et d'urbanisation, mieux prendre en compte :
 - * Les localisations des nouvelles constructions par rapport aux zones inondables ou susceptibles d'être concernées par des coulées de boues ;
 - * Les matériaux considérés pour ces constructions et encourager l'usage de matériaux drainants ;
 - * La minimisation des surfaces imperméables et la mise en place de dispositif de gestion des eaux pluviales, (ou en tout cas encourager ces pratiques) ;
 - * ...
- Réaliser des aménagements spécifiques, comme :
 - * La plantation de haies (et favoriser cette option, en particulier aux endroits cruciaux relevés dans l'inventaire des points noirs) ;
 - * L'installation de fascines supplémentaires ;
 - * La création de bassins d'orage plus importants ;
 - * La création de bassins de rétention temporaire ;
 - * La mise en place de bandes enherbées entre de grandes parcelles agricoles ;
 - * La réalisation de barrages filtrants ;
 - * ...

Planification

1^{ère} année :

- Réalisation de l'inventaire
- Programmation des actions à mettre en place suite aux réunions des groupes de discussion

2^e année:

- Réalisation des campagnes d'information
- Réalisation des avant-projets pour les actions "publiques" à l'échelle de la commune (bassin d'orage, installation de fascines et/ou de haies supplémentaires, ...)

3^e année :

- Réalisation des actions "publiques" à l'échelle de la commune (bassin d'orage, installations de fascines et/ou de haies supplémentaires, ...)

Démarches administratives à réaliser

Dès la 1^{ère} année :

- Organisation des réunions pour les groupes de discussion
- Organisation de réunions avec la SPW - ARNE - Approbation de la convention-faisabilité
- Organisation des campagnes d'informations à l'attention des habitants qui ne participent pas aux groupes de discussions
- Analyse attentive des permis d'urbanisme et d'urbanisation des particuliers

2^e année :

- Approbation de(s) avant-projet(s) pour les actions "publiques" à l'échelle de la commune (bassin d'orage, installation de fascines et/ou de haies supplémentaires, ...)
- Délivrance du/des permis d'urbanisme nécessaire(s) aux actions "publiques" à l'échelle de la commune (bassin d'orage, installation de fascines et/ou de haies supplémentaires, ...)
- Approbation de la convention-réalisation

3^e année :

- Adjudication de(s) l'entrepreneur(s) des travaux nécessaires aux actions "publiques" à l'échelle de la commune (bassin d'orage, installation de fascines et/ou de haies supplémentaires, ...)

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Création des groupes de discussion
- La réalisation d'un *règlement communal de lutte contre l'érosion* des sols, traitant notamment de l'interdiction de certaines cultures ou de l'obligation de rotation des cultures, de la création de fossés, de l'imposition de bandes enherbées entre les cultures... Celui-ci constituera également une sorte de "vade-mecum" pour la rédaction des demandes de permis d'urbanisme et d'urbanisation ainsi que pour l'analyse des demandes à l'attention de la commune
- L'entretien de bonnes relations entre la commune et les habitants concernés par les actions définies avec les groupes de discussion. Dès lors, la communication sur les actions qui seront réalisées et sur l'évolution de la situation semble assez importante pour instaurer une relation de confiance
- Mettre en place un relevé régulier de l'état des différents aménagements afin de pouvoir les réparer/ rénover si nécessaire sans attendre que la situation ne devienne problématique ou urgente
- Associer les habitants dans l'entretien des fossés et autres aménagements publics

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Inventaire des actions menées et évaluation de leur efficacité, des points noirs et risques y étant associés	15.000 €	Subsides max de la Région wallonne : 10% Part communale : 90%
Action mises en place telles que la réalisation de nouvelles fascine, plantations de bandes enherbées ou de haies, prairie inondable, barrage filtrant, ...	En fonction des estimations faites dans l'inventaire	Subsides max de la Région wallonne : 60% Part communale : 40%
Communication - Impressions	2.500 €	Administration communale

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Mise en place du groupe de discussion	Nombre de participant	Administration communale
Organisation de réunions	2/an	Administration communale
Réalisation de l'inventaire	Document réalisé	Administration communale
Mise en place d'action de sensibilisation et de campagnes de communication	Documents réalisé	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'agriculteurs membres	10	Administration communale
Nombre de citoyens sensibilisés	En fonction des actions déterminées par le groupe de discussion à mettre en place	Administration communale
Nombre d'actions réalisées	En fonction des actions déterminées par le groupe de discussion à mettre en place	Administration communale
Nombre de publications (communication)	En fonction des actions déterminée par le groupe de discussion à mettre en place	Administration communale
Ampleur des dégâts liés aux inondations et aux coulées de boue	Diminution de l'ampleur des dégâts par rapport à une année de référence définie par le groupe de discussion à mettre en place	Administration communale
Diminution du nombre de citoyens touchés par les inondation et les coulées de boue	Part moins importante de la population par rapport à une année de référence définie par le groupe de discussion à mettre en place	Administration communale

Création d'une vraie place communale à Chastre

1. Description du projet

Le projet vise à créer une place (espace à vivre) via l'installation d'une zone de rencontre étendue aux abords de l'église Notre-Dame. Celle-ci sera reliée à l'administration communale via le réaménagement de la Drève. L'église, le cimetière, la cure et son jardin y seront intégrés afin d'étoffer la scénographie des lieux et d'y renforcer le maillage végétal.

Le projet est construit selon deux axes qui pourront s'établir avec des priorités différentes:

- **L'aménagement de la place**, qui s'étendra autour de l'église sur l'avenue du Castillon, sur la rue des Tombes Romaines, sur la Drève et le cimetière.
- **Les accès à la place**, qui permettront de liaisonner l'ensemble aux chemins existants : la ruelle Fanfan, la rue de la Poste, la rue Berger Mimie et la rue du centre.

2. Justification du projet

La place de Chastre est l'unique place publique du village. Sa petite taille la rend toutefois peu perceptible depuis l'avenue du Castillon.

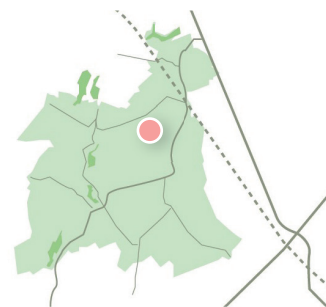
Malgré de nombreuses qualités (environnement bâti et paysager), elle n'est pas utilisée par les habitants en raison de sa taille, de l'absence d'aménagements conviviaux, du stationnement présent et du trafic.

La place est excentrée par rapport à l'administration communale. Cet éloignement nécessite d'autant plus de restructurer la drève afin de renforcer la cohésion entre ces deux pôles du village.

Au vu de la proximité avec l'école de Chastre, il semble important d'équiper cet espace d'une mobilité plus appropriée tel que du dépose minute adapté ainsi



1.10



que des systèmes de mobilité alternative. Son aménagement favorisera les échanges et les liens entre les habitants. Il offrira également des opportunités de rencontre au sein de lieux conviviaux aménagés. Ainsi, en tant que nouveau lieu de rencontre, la place pourrait également constituer un lieu stratégique pour la diffusion des différentes communications communales, soit via l'organisation de rencontres, soit en plaçant des bornes interactives et/ou des panneaux à message variable

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

✕ Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local
 ✕ Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 2 / Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune, où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages.

✕ Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des villages
 ✕ Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

✕ Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
 ✕ Renforcement de l'ancrage local des écoles
 ✕ Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Adopter une communication « pour tous » et plus transparente
- x Faire de Chastre une Smart City rurale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Valorisation du bois du Castillon
- Création d'espaces partagés dans les villages et de zones 30 et sécurisation
- Amélioration de la mobilité sécurisée vers les écoles
- Renforcement des possibilités de mobilité collectives
- Dynamisation des églises
- Lot 0 - Réactivation de la commission consultative de sécurité routière
- Lot 0 - Création d'un Groupe d'Action "Actions de valorisation des cimetières"

Origine de la demande

Consultation des habitants
GT Cohésion sociale
CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		x	
Amélioration de l'attrait touristique du village			x
Renforcement du réseau écologique et paysage naturel	x	x	

5. Localisation et statut

Localisation

Le périmètre d'intervention s'étend : Avenue de Castillon, Place communal, Rue des Tombes Romaines, Rue Berger Mimie, Ruelle Fanfan, Rue du centre et Rue de la Poste.

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- L'école rue de la Poste
- La fabrique de l'Eglise
- Les citoyens et riverains voisins

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Réflexion sur l'aménagement de la Drève
- Manque d'espaces publics dans le village de Chastre
- Amélioration de la connexion avec l'administration communale.

•

État du dossier

Sans objet.

Programmation des travaux

La future place sera conçue en tenant compte des riverains et s'appuiera sur les principes d'aménagement suivants :

1. La sécurité et le confort des usagers faibles

- Faire de la place une sorte de "plateau actif" de plain-pied et y installer une zone de rencontre, accessible autant par les piétons que pour les PMR
- Faire du plateau actif une zone conviviale pour tous et une zone de connexion entre la drève, l'église, l'école, la rue du centre et les services techniques de la commune

- Equiper les entrées et sorties de l'école et de l'églises de manière à les sécuriser (Kiss & Ride, traversée sécurisée, ...)
- Assurer la sécurité des usagers du bus et des places Kiss & Ride en faisant de la rue de la place communale une rue à sens unique

2. La convivialité de la place

- Transformer l'ancienne petite place de parking jouxtant l'église en un lieu convivial qui donne envie de s'y installer, notamment via l'installation de nouveaux mobiliers urbains
- Redéfinir une nouvelle zone de parvis conviviale autour de l'église et en faire un espace qui se prête à la rencontre des Chastrois

3. La priorité aux mobilités alternatives

- Repenser le stationnement de la place en installant du stationnement sécurisé pour les vélos, l'intégration d'une zone pour les voitures partagées et la recharge des véhicules électriques tout en intégrant la circulation des PMR
- Installer des places de stationnement PMR à proximité de l'église
- Installer une autre poche de stationnement un peu plus loin, à proximité des services techniques de la commune

4. L'affirmation de la qualité esthétique, patrimoniale et "naturelle"

- Mettre en avant l'église et ses abords via l'utilisation d'un revêtement plus noble que l'asphalte pour l'ensemble du plateau actif
- Améliorer la qualité paysagère de la place en intégrant de nouveaux éléments arborés, la ruelle Fanfan et l'église dans un ensemble harmonieux
- Réaffecter le cimetière en un parc aménagé et axé autour de la biodiversité et d'une végétation valorisée accompagnée des tombes cultes.
- Considérer les principes du label "Cimetière Nature" pour une gestion de la végétation du cimetière plus structurée et variée
- Réinterpréter le parvis de l'église en respectant sa valeur historique, sentimentale et patrimoniale, notamment via une réflexion sur l'éclairage de la place

A noter que la place sera conçue en tenant compte de l'îlot incendié et à reconstruire face à l'église. La qualité de l'espace global dépendra du lien esthétique et fonctionnel entre les deux éléments (la place et le bâti).

5. Affirmer la liaison entre la place, l'administration communale et le bois du Castillon

Réaliser une étude spécifique de l'état sanitaire des arbres de la drève afin de déterminer l'option la plus adéquate entre une coupe générale des arbres suivie de la plantation de nouveaux arbres tout le long de la drève et le maintien de l'entretien régulier des arbres (avec des coupes éventuelles si nécessaires)

Planification

1ère année :

- Réalisation de l'esquisse de la nouvelle place de Chastre

2e année :

- Réalisation de l'avant projet
- Réalisation du dossier du projet

3e année :

- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

1ère année :

- Approbation de la convention-faisabilité
- Rédaction d'un cahier des charges (mentionnant l'étude sur l'état sanitaire de la drève) et appel d'offre
- Désignation d'un bureau d'études et Auteur de projet

2e année :

- Approbation de l'avant projet
- Délivrance du permis d'urbanisme
- Approbation de la convention-réalisation

3e année :

- Adjudication de l'entrepreneur des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Veiller au respect des poches de stationnement pour éviter au maximum le stationnement sauvage qui pourrait couper les circulations piétonnes et des PMR mais également mettre à mal la sécurisation prévue dans le projet
- Veiller à l'entretien régulier des aménagements
- Associer les habitants à l'entretien de la drève et du "nouveau" parc

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Total - HTVA	782.610 €	Commune / Développement Rural
Total TVAC (+21%)	946.958 €	

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune	DR	Autres financements
				%	Somme	%	Somme
Etudes préalables (Relevé, PU, suivi de chantier, stabilité etc...)							
Sous-total HTVA				93.913 €	84.522 €	9.391 €	
Sous-total TVAC				113.635 €	90% 102.271 €	10% 11.363 €	
Aménagement de la place							
Eglise et abords							
Travaux préparatoires (nettoyage, démolitions diverses)	2.683	m²	20	53.660 €			
Zone de plein pied aux abords de l'église - Revêtement en pavés de terre cuite	2.278	m²	125	284.750 €			
Zone Parvis - revêtement en pavés de pierre naturelle	405	m²	150	60.750 €			
Arceaux vélo	5	Unité	220	1.100 €			
Fourniture et pose luminaires (de l'espace public)	6	Unité	3.500	21.000 €			
Plantation d'arbres	4	Unité	250	1.000 €			
Jardinière plantée	4	m²	45	180 €			
Mobilier urbain - Banc	2	Unité	315	630 €			
Signalétique piétonne et parking	8	Unité	130	1.040 €			
Marquage horizontale - zone "dépose minute" + parking	15,0	m²	20	300 €			
Marquage PMR	3	Unité	80	240 €			
Sous-total HTVA				424.650 €	169.860 €	254.790 €	
Sous-total TVAC				513.827 €	40% 205.531 €	60% 308.296 €	
Rénovation de la Drève (*V. note en bas de page)							
Abattage lourd des arbres existant	87	Unité	300	26.100 €			
Revêtement en sol stabilisé	1.850	m²	70	129.500 €			
Mobilier urbain - Banc	4	Unité	315	1.260 €			
Plantation d'arbres HT	40	Unité	500	20.000 €			
Autre plantation (Drève + cimetière)	100	m²	35	3.500 €			
Sous-total HTVA				180.360 €	36.072 €	144.288 €	
Sous-total TVAC				218.236 €	20% 43.647 €	80% 174.588 €	
Répartition du coût total de l'intervention rapprochée - (Drève + abords église - hors études)							
Total HTVA				605.010 €	205.932 €	399.078 €	
TVA				127.052 €	43.246 €	83.806 €	
Total TVAC				732.062 €	249.178 €	482.884 €	
Accès à la place							
Zone service technique administration + rue des tombes romaines							
Travaux préparatoires (nettoyage, démolitions diverses)	1.045	m²	20	20.900 €			
Réfection des égouts	85	mct	300	25.500 €			
Zone de plein pied - revêtement en pavés de terre cuite	1.045	m²	125	130.625 €			
Signalétique piétonne et parking	4	Unité	100	400 €			
Marquage horizontale - zone parking	8,8	m²	20	175 €			
Sous-total HTVA				177.600 €	39.520 €	142.080 €	
Sous-total TVAC				214.896 €	40% 85.958 €	60% 128.938 €	
Répartition du coût total de projet (hors études)							Autres financements
Total HTVA				782.610 €	241.452 €	541.158 €	
TVA				164.348 €	50.705 €	113.643 €	
Total TVAC				946.958 €	292.157 €	654.801 €	

Répartition du coût total du projet - Subventions réelles				Part communale	Subsides régionaux à répartir selon les différentes sources Assiette maximale : 500 000 € Subvention max de 80% (= 400.000 €)		
					DR	Autres	
Total HTVA			782.610 €	452.031 €	330.579 €		
TVA			164.348 €	94.927 €	69.421 €		
Total TVAC			946.958 €	546.958 €	400.000 €		

Projet rémunérateur

oui ☐

non ☒

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réaménagement de la place	1	Administration communale

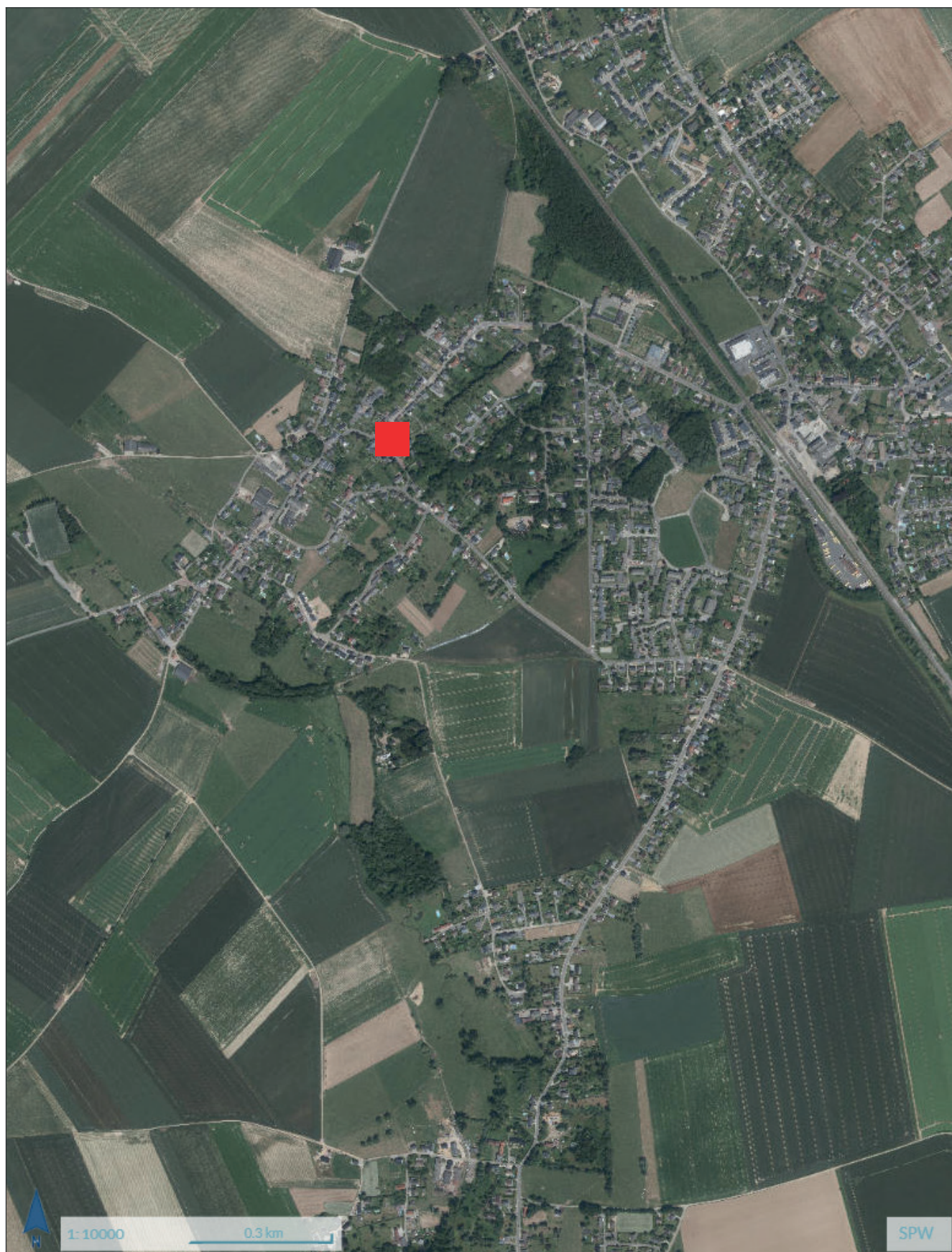
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Sécurisation des modes doux	Taux de satisfaction de minimum 80%	Administration communale - Enquête de satisfaction
Satisfaction des usagers	Taux de satisfaction de 75%	Commune via son nouveau plan de communication
Fréquentation de la place	100/ personnes par semaine	Comptage commune

* Ce poste est étudié sous l'option "abattage des arbres" de manière indicative afin de présenter un estimatif des coûts induits par un scénario défavorable.



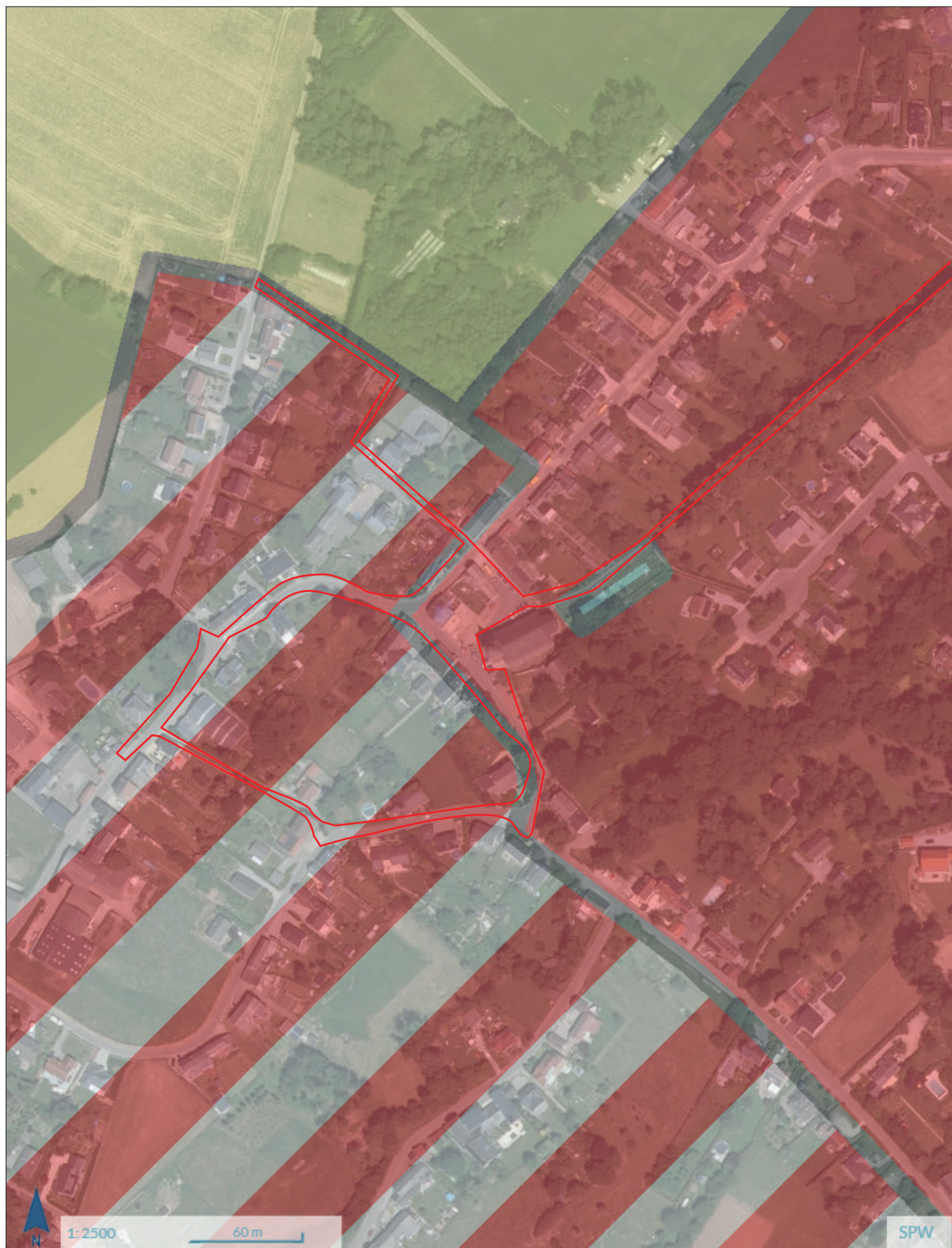
Géoportail de la Wallonie





Géoportail de la Wallonie











LOT 2



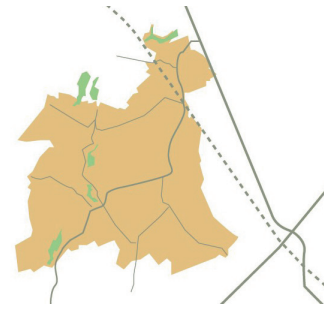
Table des matières

2.1 Mise en œuvre d'un réseau écologique , développement, valorisation et préservation d'un maillage vert et bleu continu	3
2.2 Élaboration d'un plan de gestion du patrimoine chastrois (chapelles, tumuli, points d'eau, ...)	7
2.3 Renforcement des possibilités de mobilité collective (réseau de co-voiturage...)	11
2.4 Création d'espaces partagés dans les villages et de zones 30 et sécurisation	15
2.5 Création d'une liaison cyclo-pédestre Chastre-Gembloux le long de la ligne 161	19
2.6 Amélioration de la mobilité sécurisée vers les écoles	25
2.7 Développement de projets de circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux	29
2.8 Rénovation du quartier de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal	33
2.9 Rénovation de la place de la Féchère	41
2.10 Renforcement des liens et du dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Mieux soutenir les agriculteurs chastrois au quotidien	51
2.11 Adaptation de l'éclairage nocturne	55
2.12 Dynamisation des églises (rationaliser et faire un usage partagé)	59



Mise en œuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, la valorisation et la préservation d'un maillage vert et bleu continu

2.1



1. Description du projet

Les liaisons entre les deux vallées de la commune sont peu nombreuses. Il s'agira ainsi, à l'échelle de la commune, de protéger et renforcer les éléments déjà existants des deux maillages, bleu et vert mais aussi de multiplier les zones tampons et les couloirs potentiels de liaison entre les espaces écologiquement optimaux des deux vallées pour le développement de la faune et de la flore.

Les différentes actions peuvent être présentées selon deux types d'actions : **des actions de sensibilisation et des actions concrètes.**

2. Justification du projet

La ruralité d'un territoire se caractérise, entre autres, par la présence plus ou moins importante de milieux naturels. Les citoyens de Chastre ont exprimé plus d'une fois leur attachement au cadre rural de la commune et ainsi, le désir de le conserver. Pour ce faire, il est indispensable d'agir sur les éléments qui forment le réseau écologique de la commune.

En effet, Chastre possède un réseau écologique assez faible : les éléments qui le constituent n'occupent que 5 % du territoire. Cela s'explique par la représentation majoritaire des plateaux agricoles qui ne laissent que peu de place pour le développement de sites d'intérêt biologique majeur et des espèces qui y prospèrent. Il est donc important d'intégrer les exploitants de ces terrains dans les actions à entreprendre.

De même, à l'exception des communes à l'ouest de Chastre, les éléments de liaisons avec les réseaux écologiques des communes voisines sont également peu nombreux. Ainsi, pour une question de cohérence des actions, il serait utile de mettre en place des partenariats avec les communes voisines.

La continuité nouvelle des maillages vert et bleu permettront non seulement d'offrir un cadre de vie plus qualitatif pour les chastrois, mais aussi :

- D'augmenter de la taille des populations présentes sur la commune et qui deviendraient ainsi pérennes;
- D'espérer le retour d'espèces absentes du territoire communal par manque de biotopes adéquats en bon état ;
- Améliorer la connectivité entre les populations d'une même espèce, réduisant la consanguinité au sein de celles-ci ;
- ...

De manière globale, les actions ciblées sur les éléments des maillages vert et bleu permettront de protéger et de développer la biodiversité et les zones d'habitats naturels du territoire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et des objectifs :

Défi 1 / Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

✕ Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole et patrimoine naturel)

✕ Créer un maillage vert et bleu continu

✕ Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

Défi 3 / Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre les entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale/artisanale de qualité

✕ Favoriser la transition et le patrimoine agricole

Défi 4 / Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

✕ Renforcer et développer les lieux et les opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

✕ Briser l'isolement social favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

✕ Renforcer de l'ancrage local des écoles

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

✕ Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

✕ Adopter une communication "pour tous" et plus transparente

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (schéma de développement communal, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...)
- Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry
- Valorisation du bois du Castillon
- Adaptation de l'éclairage nocturne
- Lutte contre les inondations et coulées de boues
- Élaboration d'un plan de gestion du « petit patrimoine populaire chastros » (chapelles, etc.)
- Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, événements culturels, ...)
- Création d'un plan de communication
- Lot 0 - Limitation de l'éclairage du terrain de foot

Origine de la demande

Groupe de Travail – Environnement, paysages et aménagement du territoire
Commune
CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Sensibilisation à l'environnement	x	x	
Amélioration et régénération des milieux naturels		x	
Amélioration de la qualité paysagère	x		x
Embellissement du cadre de vie des riverains	x		
Développement et réapparition d'espèces		x	

5. Localisation et statut

Localisation

A l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Essentiellement en zone non-urbanisable au Plan de Secteur

Statut de propriété

Sans objet

- Réseau Nature
- Citoyens
- Conseil consultatif de l'agriculture
- Ami Chemin
- SPW - Direction des routes et bâtiments
- SPW - ARNE

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Diagnostic environnemental de la fiche 1.1, en partie réalisé par des étudiants de la faculté d'Agro-Bio Tech de Gembloux (réalisation d'une carte, identification des milieux, analyse de la biodiversité et de la gestion actuelle de ces milieux) durant l'année académique 2020 - 2021, sera probablement à compléter par sous-traitance.

Etat du dossier

Sans objet.

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- CCATM
- PCDN
- CLDR
- CRDG
- Associations
- Natagora

Programme des travaux

Actions de sensibilisation - Faire connaître les maillages vert et bleu :

- Créer des évènements, parcours ou promenades encadrés ou balisés autour de la biodiversité.
- Mettre en avant le programme de parrainage des sentiers déjà existant au sein de la commune et inciter les jeunes à s'investir dans ce programme (via les écoles ou les mouvements de jeunesse);
- Promouvoir les actions du Contrat de Rivière Dyle-Gette (CRDG) et de ces objectifs
- Réalisation d'une campagne d'information sur :
 - les bons gestes pour préserver et/ou améliorer la qualité des eaux de surface;
 - les corridors écologiques où l'obscurité constitue la trame noire de la commune; cela afin de la préserver.

Actions concrètes :

- Mise en place de programmes de plantation
- Accorder une plus grande importance à la biodiversité lors de l'approbation des permis (d'urbanisme ou unique)
- Une meilleure gestion des bâtiments publics et leurs abords (tonte, éclairage, ...);
- Accélérer la résolution des points noirs relevés par le CRDG
- Surveiller régulièrement la propreté des berges et la propagation des espèces exotiques invasives (ne pas attendre les relevés du CRDG) notamment par le ou les agents constatateurs locaux;
- Mise en valeur des éléments naturels relevés par le CRDG et le diagnostic environnemental pour obtenir un statut de protection pour ces éléments.

Planification

Dès la 1ère année

1. Programmation des actions en fonction des résultats mis en évidence dans le diagnostic environnemental
2. Réalisation des actions
3. Installation de panneaux explicatifs sur les différents sites et éléments remarquables (tels que les arbres et haies remarquables, les zones humides, ... par exemple) afin de sensibiliser la population sur l'intérêt de préserver les différents écosystèmes

Démarches administratives à réaliser

- Mise en place d'un programme de plantation en vue de planter 1450 arbres (en veillant au respect de la réglementation à ce sujet)
- Mettre en place des recommandations systématiques concernant l'éclairage (limiter l'éclairage nocturne non-essentiel) et la plantation d'arbres à moyennes tiges lors de l'approbation des permis (d'urbanisme ou mixte)

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Mettre en place une collaboration avec les communes voisines pour harmoniser les actions
- Informer régulièrement les habitants sur les actions concrètes réalisées sur l'entité et les associer lorsque c'est possible
- Mettre en place un système de suivi par rapport aux recommandations émises lors de l'approbation de permis d'urbanisme ou uniques (notamment pour éviter une régression dans les mesures "déjà" prises)
- Engager du personnel, comme par exemple un chargé de communication, pour assurer la communication quant aux différentes actions mises en place (et ainsi encourager les Chastrois à y participer lorsque cela est possible)

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Programme d'action	Document réalisé	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'action de sensibilisation (promenade guidée, campagne de nettoyage , ...)	3 à 4 par an	Administration communale
Plantation d'arbres (terrains privés et publics confondus)	1450	Administration communale
Superficie des espaces naturels créés, réhabilités ou protégés - Comptages et enquêtes	En fonction des résultats de la révision de la structure écologique de Chastre (fiche 1.1)	Administration communale
Augmentation d'arbres isolés ou en bosquets, mètres de haies plantées (privées et publiques) depuis le PCDN de 2002 - Comptages et enquêtes	Augmentation par rapport au dernier recensement (2002)	Administration communale
Relevés réguliers d'espèces indigènes sur le territoire (nombre d'espèces et nombre d'individus d'une espèce)	Augmentation par rapport au dernier recensement (2002)	Administration communale

Élaboration d'un plan de gestion du patrimoine chastrois (chapelles, tumuli, points d'eau, ...)

1. Description du projet

Le projet a pour but l'identification des différents éléments du petit patrimoine chastrois pour mettre en place leur restauration, leur valorisation et leur promotion auprès des habitants et des potentiels visiteurs.

2. Justification du projet

Chastre est surtout connue pour son patrimoine bâti et ses anciennes fermes. Le petit patrimoine est en général respecté et apprécié mais subit parfois les dommages du temps. Par ailleurs, il reste peu connu des habitants eux-mêmes. Les réunions de consultation ont mis en évidence l'intérêt de la population pour une restauration et une valorisation de ce patrimoine en particulier.

Ce projet permettra la mise en valeur des éléments de petit patrimoine tout en renforçant les liens entre les habitants. Ainsi, le cadre de vie à Chastre sera mis en valeur et le tourisme favorisé tout en considérant l'implication des habitants.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

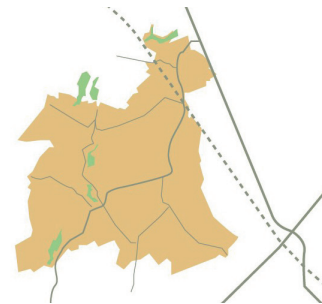
Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

- x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local
- x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 3/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité

- x Soutenir les productions locales artisanales

2.2



Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

- x Renforcer l'ancrage local des écoles
- x Renforcer et développer les lieux et les opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
- x Briser l'isolement social favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale
- x Faire de Chastre une Smart City rurale
- x Adopter une communication "pour tous" et plus transparente

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (guide communal d'urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...).
- Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry
- Dynamisation des églises
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication
- Adaptation de l'éclairage nocturne
- Lot 0 - Création d'un label "Produits de Chastre" et "Artisans de Chastre" ainsi que la mise en place d'un marché hebdomadaire

Origine de la demande

Groupe de travail - environnement / paysages / Aménagement du territoire
CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Sauvegarde du petit patrimoine	x		
Promotion du patrimoine et participation à l'offre touristique	x		x
Sauvegarde d'éléments naturels		x	

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Dépend de l'élément

Statut de propriété

Privé et public en fonction de l'élément

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

- La Commune

Partenaires potentiels

- Le syndicat d'initiatives de Chastre
- Cercle d'Histoire de Chastre
- Conseil consultatif en charge du patrimoine et des cimetières
- La CLDR
- Les citoyens

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Préservation du patrimoine, risques de dégradation avec le temps.

État du dossier

L'inventaire du patrimoine chastrais est en cours de réalisation

Programmation des travaux

A) Restauration et mise en valeur

B) Communication :

- Création d'une page Wikipédia
- Actions de sensibilisation (façonnées en fonction du public cible (écoles, familles touristes, ...) et sous différentes formes (signalétique, QR codes, géocaching, animations, brochures...)

Planification

Dès la 1ère année :

- Finalisation de l'inventaire;
- Restauration si nécessaire des éléments du patrimoine chastrais par les ouvriers communaux, les bénévoles de la Commission Patrimoine ou encore les habitants non-affiliés à l'un ou l'autre organismes qui le souhaitent.

À partir de la 2e année :

- Réalisation des campagnes d'information sur les différentes actions de sensibilisation et promotion du patrimoine chastrais

Démarches administratives à réaliser

- Identification du statut de propriété des différents éléments inventoriés en parallèle à l'inventorisation des éléments du patrimoine.
- Éventuels rachats nécessaires et approbation de la convention-acquisition le cas échéant
- Approbation de la convention-réalisation

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Introduction/formation thématique en fonction du bien patrimonial à restaurer, à destination des habitants qui souhaitent participer aux travaux de restauration;
- Suivi du projet et collaborations étroites avec le syndicat d'initiative de Chastre;
- Suivi des potentiels appels à projets;
- Veiller à l'entretien régulier des différents éléments du patrimoine;
- Engager du personnel, comme par exemple un chargé de communication, pour assurer la mise à jour régulière du calendrier des potentielles activités liées au patrimoine chastrais et les communiquer aux habitants.

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation de l'inventaire	1	Syndicat d'initiatives
Réunions de la Commission Patrimoine	3/an	Syndicat d'initiatives

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'actions menées (restauration ou communication)	2/an	Administration communale



Renforcement des possibilités de mobilité collective (réseau de covoiturage...)

1. Description du projet

Le projet vise à développer des actions principalement tournées autour de l'autopartage, du covoiturage et de l'amélioration des transports publics.

Le projet s'appuie sur le développement d'un système de covoiturage pour les Chastrais dédié principalement aux déplacements dans la commune et à proximité. La pratique du covoiturage nécessite des aménagements tels que des places réservées, des zones de dépose-minute et une signalétique adaptée aux spécificités des villages dans lesquels ils sont implantés.

Parallèlement, le projet pourrait développer des stations de voitures partagées et des stations de vélos partagés, électriques ou non, aux principaux pôles de la commune (Gares, administration communale, secteur Mémorial Kongolo...)

Le projet vise également à se pencher sur l'amélioration de l'offre en matière de transport en commun, en particulier en soirée et durant le week-end (fréquences bus/ train, les trajets des lignes existantes, les nouvelles lignes sur la N4 entre Gembloux et LLN...).

Il faudra veiller à promouvoir les actions explicitées ci-dessus via la réalisation de campagne de communication pour promouvoir cette mobilité collective.

2. Justification du projet

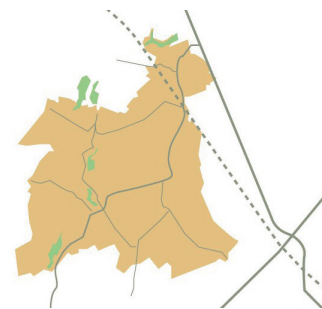
Depuis quelques années, le concept de mobilité collective connaît un véritable engouement grâce, entre autres, à l'avènement de nouvelles technologies. En effet, le concept s'inscrit plus largement dans celui de la "consommation collaborative" (ou "sharing economy") qui a pour conséquence une nouvelle façon d'aborder la possession individuelle et le partage d'un bien.

Qu'il s'agisse de systèmes de covoiturage pour faciliter la mise en relation d'utilisateurs pour un déplacement domicile-travail, de services de véhicules partagés (voitures, vélos, scooters et trottinettes) ou encore de solutions de mutualisation de parkings, ces concepts sont déjà introduits et continuent de se développer. Ils favorisent ainsi une mobilité rationnelle, partagée et avantageuse financièrement, au bénéfice de tous.

Le covoiturage présente plusieurs avantages : il peut avoir des vertus *sociales* et permettre des rencontres (personnes âgées, étudiants...); et des vertus *économiques* pour les usagers qui partagent le même trajet. Le covoiturage contribue ainsi à diminuer le nombre de véhicules en

2.3

circulation et à fluidifier le trafic.



Les sites de covoiturage se sont multipliés ces dernières années. L'usager est souvent perdu et se décourage à trouver une offre adaptée au quotidien. Ainsi, une communication claire regroupant les différentes informations utiles en un même endroit devrait permettre une utilisation plus aisée et plus importante de ces différentes alternatives à la voiture individuelle.

Le développement d'une mobilité collective est un enjeu fort dans les zones rurales et surtout à Chastre qui se trouve à proximité de grands pôles urbains (Gembloux et Ottignies-Louvain-La-Neuve) et de Bruxelles. Il pourrait amoindrir la dépendance à la voiture individuelle des ménages, améliorer la mobilité de certaines personnes âgées, écoliers, personnes n'ayant pas de voiture personnelle, ... et ainsi améliorer l'accès à l'emploi et aux services, tout en créant ou en maintenant du lien social entre les ménages.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages.

- x Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs
- x Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce
- x Favoriser la multimodalité des transports (mobilité douce + train + bus + voiture)

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

- x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers et les villages – favoriser la mixité sociale
- x Lutter contre la précarité
- x Améliorer la santé et l'accès aux soins

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

x Faire de Chastre une Smart City rural

x Adopter une communication "pour tous" et plus transparente

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens

x Réduire la consommation d'énergies fossiles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (Guide communal d'urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...).
- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades existant au sein de la commune
- Rénovation du quartier de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication
- Création d'un plan de communication
- *Lot 0 - Réactivation de la commission de sécurité routière*

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité active
Citoyens

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Réduction de l'usage de la voiture individuelle	x	x	x
Réduction de la pollution liée à l'usage de la voiture individuelle	x	x	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage de la voiture individuelle	x	x	
Réduction du bruit lié à l'usage de la voiture individuelle	x	x	
Réduction du risque d'accidents	x		x
Amélioration de la cohésion et des échanges entre les Chastrois	x		

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

TEC

SNCB

SPW

Taxi social/Cozy car

Taxi stop/Carpool

Gracq

JCDécaux

7. Programme de réalisation

Démarches administratives à réaliser

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Diagnostic dans le cadre du PCM
- Des initiatives de mobilité collectives existent déjà au sein de la commune

Etat du dossier

Sans objet

Programmation des travaux

- Développer des stations de covoiturage pour les Chastroids et les trajets au sein de la commune et à proximité ainsi que la mise en place d'une plateforme en ligne dédiée et très simple d'utilisation
- Développer des stations d'auto-partage au sein de la commune et la mise en place d'une plateforme en ligne dédiée et simple d'utilisation
- Développer un réseau de vélos partagés, potentiellement électriques, du type Villo! (Bruxelles) et Li bia Vélo (Namur) et/ou de trottinettes électriques (de type poppy ou dott) Il serait également intéressant de mettre en place une plateforme/application dédiée et simple d'utilisation indiquant la localisation des stations et le nombre de vélos disponibles
- Amélioration de l'offre en transports en communs (bus et trains), que ce soit en termes de fréquence ou de lignes. Il s'agirait d'augmenter la fréquence des bus le soir et durant le week-end, de développer de nouvelles lignes, notamment entre Gembloux et Louvain-La-Neuve le long de la N4, ...

Planification

1ère année

- Réalisation du diagnostic du PCM
- Définition des actions à mettre en place (+ liens avec le PCM)

2e & 3e année :

- Rencontres avec des entreprises proposant des systèmes de voitures partagées et de vélos électriques
- Définition d'une application numérique communale
- Mise en place des aménagements sur le terrain et du système de mise en relation des usagers

- Contacter la **SNCB** et la **TEC** pour négocier et mettre en circulation de nouvelles lignes de bus et de nouveaux horaires (de bus et trains) adaptés pour tous et pas uniquement pour les jeunes et les étudiants.
- Contacter et mettre en place un/des partenariat(s) avec des sociétés d'autopartage de type **Cambio ou Poppy (voitures, scooters, ...)** pour s'inscrire dans leur réseau et pouvoir proposer ce types de véhicules
- Contacter et mettre en place un/des partenariat(s) avec des sociétés qui proposent soit des vélos partagés (comme **Li Bia Vélos, Uber et ses vélo JUMP**), soit des trottinettes partagées (comme **Dott, Lime, ...**)
- Réunion avec le SPW Mobilité - Approbation de la convention-faisabilité
- Approbation de la convention-réalisation

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Mise en place d'une communication simplifiée : information regroupée en fonction de la mobilité collective choisie (covoiturage, autopartage, vélos partagés, bus, trains) sur le site internet de la commune avec un renvoi vers les plateformes liées respectives;
- Mise en place de campagnes d'information à l'échelle de la commune (abris bus, valves d'information, document toute boîtes, ...) et à l'échelle des villages, notamment pour le covoiturage et mettre en relation les habitants "voisins";
- Équipements des différents aménagements d'une signalétique adaptée;
- Veiller à l'entretien régulier des différents aménagements mis en place;
- Engager du personnel, comme par exemple un chargé de communication, pour assurer la mise à jour régulière des informations concernant les nouveautés en matière de mobilité collective (mise en place d'un système particulier, nouvelle station, ...) voire pour servir d'intermédiaire entre les plateformes et la population et ainsi susciter l'intérêt de la population.

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
La création d'un système de covoiturage local	1	Administration communale
Nombre d'aménagements spécifiques destinés au covoiturage ¹	Au moins 1/village	Administration communale

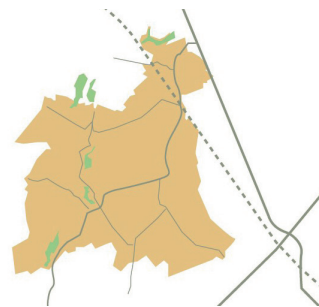
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de participants aux séances d'informations	50	Administration communale
Nombre de covoitureurs inscrits sur la plateforme - évaluation tous les 6 mois	50	Administration communale
Nombre d'inscrits sur la plateforme de vélos partagés	3% des habitants	Administration communale / Webmaster de la plateforme
Desserte de la commune par les bus	Fréquence double le WE (si inexistant comme le dimanche : 2 bus) Passage de deux bus supplémentaire en soirée	Administration communale /TEC

¹Un aménagement spécifique comprend le nombre d'arrêts de covoiturage (estimés par village dans le PCM) avec le nombre de places nécessaires associées ainsi que la signalétique adaptée à chacun des arrêts.

Création d'espaces partagés dans les villages et de zones 30 et sécurisation des cœurs de villages

2.4



x Créer des nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

x Améliorer la santé et l'accès aux soins
x Renforcer l'ancrage des écoles

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens
x Réduire la consommation d'énergies fossiles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (guide communal d'urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...)
- Valorisation du bois du Castillon
- Amélioration de la mobilité sécurisée vers les écoles
- Recréer une vraie place communale à Chastre
- Rénovation du quartier de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal
- Rénovation de la place de la Féchère
- Rénovation place de Cortil
- Promotion du réseau cyclo-pédestre et des promenades existants au sein de la commune
- Adaptation de l'éclairage nocturne
- *Lot 0 - Réactivation de la commission de sécurité routière*

Origine de la demande

Citoyens
 Commune
 Groupe de Travail - environnement / paysages / Aménagement du territoire
 Groupe de Travail - mobilité active
 Groupe de Travail cohésion sociale / développement humain / communication

1. Description du projet

Le projet vise à créer et développer des espaces de rencontres pour les Chastrois au centre des différents villages et au sein desquels pourront se côtoyer piétons, cyclistes et automobilistes en toute sécurité. Tous les usagers de l'espace bénéficieront des mêmes droits, sans qu'il soit accordé une priorité particulière à l'un d'eux.

A noter que la problématique du charroi agricole est également importante et devra être intégrée dans l'aménagement des futurs cœurs de village.

2. Justification du projet

Les consultations villageoises ont mis en exergue les préoccupations des Chastrois vis-à-vis de la vitesse excessive des véhicules dans les villages de l'entité. En effet, la vitesse des automobiles génère de nombreuses nuisances dans les villages (insécurité routière, conflits entre les divers usagers, etc). Il apparaît dès lors nécessaire de sécuriser les cœurs de villages traversés par des axes de circulations pour atténuer l'insécurité et mieux organiser les déplacements de chacun.

Un manque d'identité et de mise en valeur des villages ont également été soulignés. Ce projet a donc pour ambition de répondre aux nombreuses attentes formulées par la population pour améliorer son cadre de vie : sécurisé, embelli et convivial.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages

x Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des villages

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Réduction des gaz à effet de serre liés à l'usage de la voiture	x	x	
Réduction de la pollution liée à l'usage de la voiture	x	x	
Réduction du bruit lié à l'usage de la voiture	x	x	
Réduction du risque d'accidents	x		x
Amélioration de la cohésion et des échanges entre les Chastroids	x		
Amélioration du cadre de vie des riverains	x	x	x

5. Localisation et statut

Localisation

À définir

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Programmation des travaux

- Supprimer des trottoirs et mettre à niveau la voirie
- Mise en place d'une nouvelle signalétique adaptée et commune à tous les espaces partagés
- Installations de dispositifs ralentisseurs (dos d'ânes, bernes fleuries, coussins berlinois, ...)
- Intégration des chemins de remembrement
- Installation de mobiliers urbains
- Repenser le stationnement au sein de ces espaces et mettre en place un système pour le respecter
- Installation de radars entre l'entrée de l'agglomération et les espaces partagés

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

Le Conseiller en Mobilité (CEM)
Les associations locales
Citoyens
Conseil consultatif Mobilité
SPW - Direction des routes et bâtiments
Commission consultative de sécurité routière

Planification

Pour chaque espace partagé, zone 30 et cœur de village:

1ère année :

- Appel d'offre

2e année :

- Réalisation de l'avant projet
- Réalisation du dossier de projet

3e année :

- Réalisation des travaux

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Le diagnostic à établir dans le PCM, dans lequel les localisations précises seront définies
- La commune bénéficie d'un Conseiller en Mobilité
- Présence d'une commission consultative de sécurité routière

Etat du dossier

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

1ère année :

- Mise en place d'un groupe de travail tout en veillant à intégrer les agriculteurs pour intégrer le charroi agricole dans les réflexions de création des espaces partagés
- Définition du lieu et achat si nécessaire de parcelles (dans le cas d'un rachat, il faudra alors l'approbation de la convention acquisition)
- Approbation de la convention faisabilité
- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre
- Désignation des bureaux d'études et Auteurs de projet

2e année :

- Approbation de l'avant-projet, de la convention-réalisation et délivrance des permis d'urbanisme (1 par espace partagé)

3e année :

- Adjudication de(s) l'entrepreneur(s) des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Mise en place d'un système de surveillance de la vitesse au sein de l'entité
- Veiller à l'entretien régulier des différents aménagements réalisés

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation des aménagements identifiés dans le PCM	Aménagements identifiés dans le PCM réalisés	Administration communale

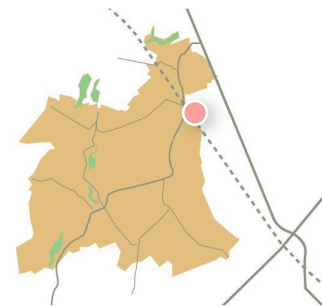
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Enquête de satisfaction - Sécurisation des modes doux	80% de retours positifs	Administration communale



Création d'une liaison cyclo-pédestre Chastre-Gembloux le long de la ligne 161

2.5



de convivialité entre eux tels que la future place de la gare. Elle y apportera un plus pour l'intermodalité en se connectant aux gares.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multimodalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages

x Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des villages

x Favoriser la multimodalité des transports (mobilité douce + train + bus + voiture).

x Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

x Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatif

Défi 4 / Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses



1. Description du projet

Le projet vise à créer une connexion directe de mobilité douce depuis le quartier de la gare de Chastre jusqu'à la gare de Gembloux. Elle prendra la forme d'une piste cyclo-piétonne partagée et aménagée le long de la ligne 161 du chemin de fer. Cette nouvelle voie se reconnectera au réseau existant du RAVeL - ligne 147, véritable colonne vertébrale qui relie les 3 pôles urbains de Sombreffe, Gembloux et Perwez.

2. Justification du projet

Le territoire de Chastre est à proximité des différents pôles de Gembloux (+/- 5km) et de Louvain-La-Neuve (une dizaine de kilomètre).

Au vu de cette proximité, les Chastrois ont mentionnés leur intérêt d'obtenir un aménagement cyclable en site propre permettant de rejoindre les pôles limitrophes de Gembloux et de Louvain-La-Neuve. Ceux-ci hébergent de multiples fonctions culturelles, sportives, éducatives, économiques dont bénéficient les Chastrois. Par ailleurs, cette liaison est importante et soulignée par le Schéma Directeur Cyclable Wallon.

Ce projet "transcommunal" (Walhain-Chastre-Gembloux) aura pour but de renforcer la mobilité active au sein du territoire ainsi que le réseau cyclo-pédestre de la commune et vers les communes limitrophes. L'idée de l'aménagement en site propre permettra de sécuriser l'utilisateur et ainsi de définir en corridor cyclable.

Plus qu'une voie de transport, ce projet pourra agir sur la santé et cohésion des habitants en liaisonnant des espaces

habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

x Améliorer la santé et l'accès aux soins

x Lutter contre la précarité

Défi 6 / Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens.

x Réduire la consommation d'énergies fossiles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (guide communal d'urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...)
- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades existant au sein de la commune.
- Amélioration de la mobilité sécurisée vers les écoles
- Rénovation du quartier de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal
- Aménagement d'une liaison douce vers la N4 à partir de Blanmont

Origine de la demande

Groupe de travail - mobilité

CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration du niveau d'équipement de la commune	x	x	x
Promotion des modes doux		x	
Amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique	x		
Réduction des émissions de gaz à effets de serre		x	
Diminution de l'utilisation de la voiture individuelle	x	x	

5. Localisation et statut

Localisation

Le long de la ligne 161

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Un accord avec Infrabel. Il sera peut-être nécessaire d'acquérir des morceaux de champs pour la continuité

et objectifs du PCM notamment sur la question des chemins de remembrement.

- Beaucoup de citoyens et membres de la CLDR sont engagés dans la promotion et l'utilisation des modes doux au quotidien

Etat du dossier

Néant

Programmation des travaux

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune (encadrée par le futur CEM)

La région

Partenaires potentiels

Les communes limitrophes de Walhain et de Gembloux
Infrabel

Les aménagements envisagés sont les suivants :

- La création d'un chemin asphalté sur une largeur de 3m après aplanissement du sol
- L'aménagement des traversées de voiries au moyen d'un éclairage spécifique, de signalisations, de marquages au sol et de potelets empêchant le passage des véhicules motorisés
- La mise en place d'une signalétique et de marquages adaptés lorsque nécessaire
- La mise en place d'aménagements diversifiés de type végétal (haies, taillis, ..) en bordure de piste enrichira le cadre de vie et la biodiversité de la commune

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Lancement du **Plan Communal de Mobilité**
- Opération qui pourra fortifier les premières actions

Planification

1^{ère} année :

- Deux options seront analysées de manière à concorder avec une stratégie globale de liaison cyclable directe entre Gembloux et Louvain-La-Neuve ainsi qu'en considérant des logiques de coûts, de faisabilité et de confort :
 - * Option 01* : La création d'un chemin cyclo-piéton asphalté et sécurisé le long de la voie de chemin de fer de la L161. Celui ci sera principalement aménagé sur le tronçon entre Chastre et Ernage.
 - * Option 02 : La sécurisation et le réaménagement des chemins de remembrement ainsi que le balisage des rues qui y sont raccordés.

*A noter que l'option d'une voie cyclable le long du chemin de fer est privilégiée (option 01) car elle sera indéniablement plus identifiable, sécurisée, directe (gain de +/- 1km) et présentera un relief plus adéquat que l'option 02. En proposant une voie séparée des véhicules, elle pourra être considérée comme un vrai corridor cyclable démarrant de la gare. Elle impliquera cependant une complexité opérationnelle ainsi que des travaux supplémentaires d'aplanissement du terrain et de sécurisation vis-à-vis du chemin de fer.

2^e année :

- Réalisation de l'avant-projet
- Réalisation du dossier du projet

3^e année :

- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

1^{ère} année :

- Mise en place d'une étude de l'itinéraire adéquat par le CEM en place
- Définition et achat de parcelles si nécessaire à la continuité du cheminement (dans le cas d'un rachat, l'approbation de la convention-acquisition sera nécessaire)
- Approbation de la convention-faisabilité
- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation des bureaux d'études et Auteurs de projet

2^e année :

- Approbation de l'avant-projet et de la convention-réalisation
- Délivrance du permis d'urbanisme

3^e année :

- Adjudication de l'entrepreneur des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Veiller à l'entretien régulier des différents aménagements réalisés
- Associer les habitants à l'entretien des aménagements

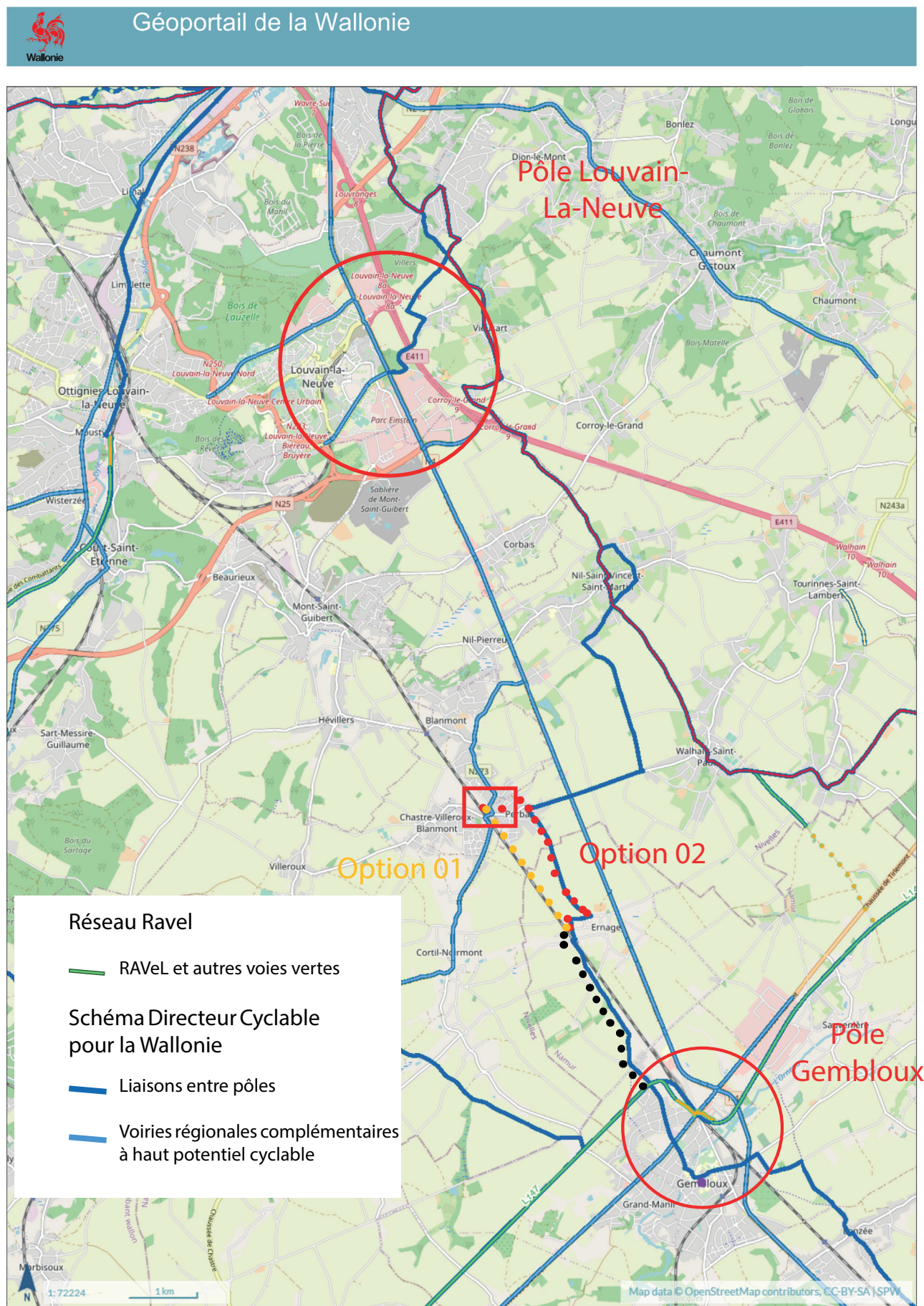
8. Évaluation

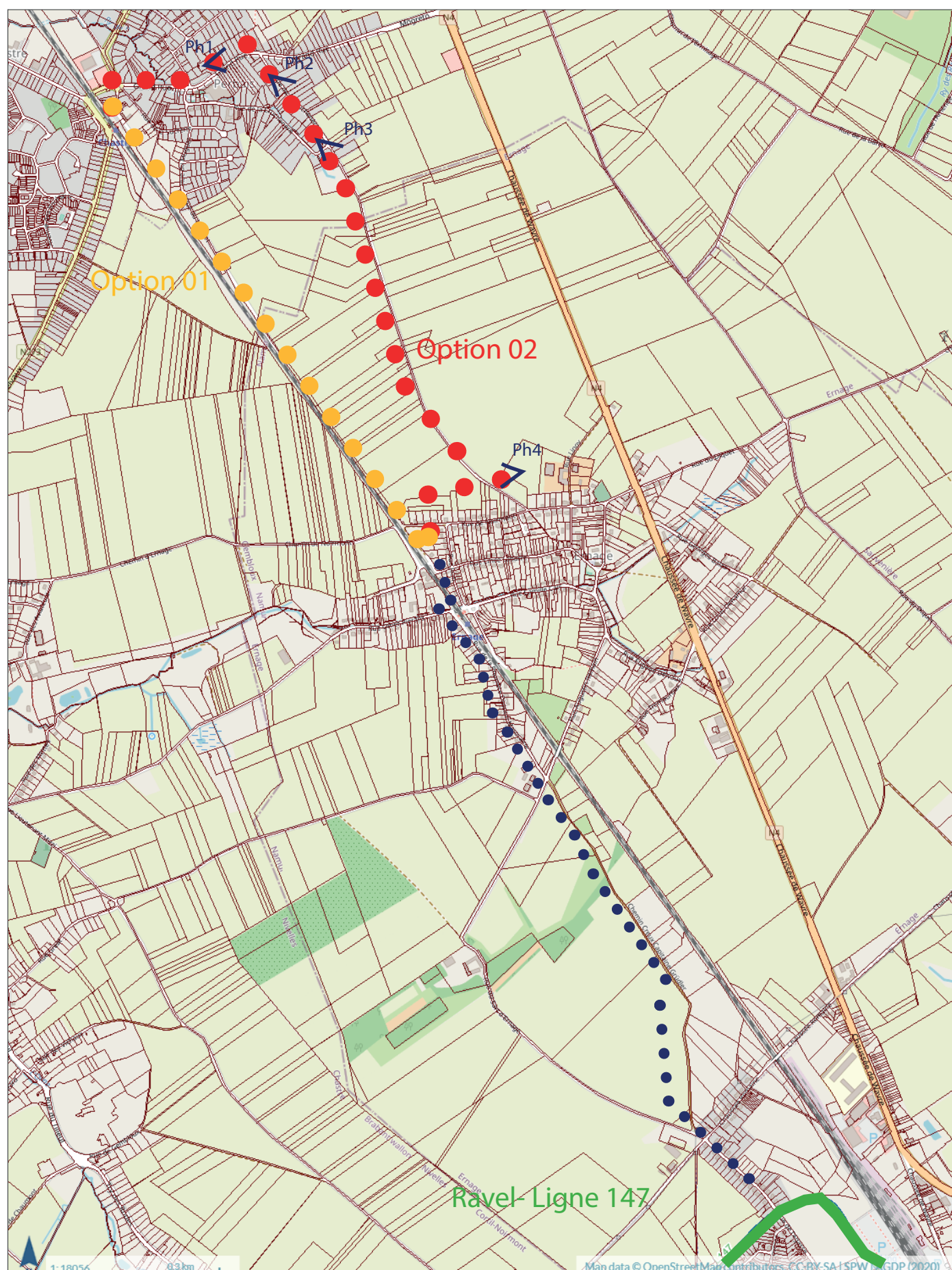
Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation des aménagements cyclables	Nombre de tronçons aménagés	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Sécurisation et signalétique de la voie - Enquête de satisfaction	Taux de satisfaction de 75%	Administration communale
Nombre de cyclistes empruntant la voie - comptages	2% des déplacements Chastre-Gembloux	Administration communale





Vue photographique de l'alternative 02: Option chemin de remembrement



Photo 01



Photo 02



Photo 03



Photo 04

Amélioration de la mobilité sécurisée vers les écoles

1. Description du projet

Le projet a pour ambition d'aménager des espaces de convivialité aux abords des écoles et de mieux encadrer la circulation des écoliers.

De manière générale pour l'ensemble des établissements scolaires, il s'agira de créer une *image* «abords d'école» commune. Il faudra la rendre perceptible par les conducteurs de véhicules motorisés via la mise en place d'aménagements, de signalétiques, et d'éclairages.

En complément du futur PCM (qui étudiera la localisation des écoles et les cheminements appropriés pour les atteindre), il s'agira, pour toutes les écoles, de délimiter et aménager leurs abords, de définir une zone favorable aux piétons et cyclistes, de définir des aménagements spécifiques pour les piétons, les cyclistes (parkings sécurisés), les transports en commun, les bus scolaires et également pour les voitures (kiss and ride).

Parallèlement à ces aménagements, il serait intéressant que des actions soient développées autour de la dépose des écoliers.

Le futur projet visera à assurer la quiétude des quartiers résidentiels connexes.

2. Justification du projet

La commune de Chastre est assez bien fournie en termes de chemins et de sentiers praticables destinés aux modes doux, notamment aux vélos. Toutefois, un sentiment d'insécurité général est ressenti, notamment par les cyclistes lorsqu'il s'agit de les partager avec les automobilistes. Ainsi, les itinéraires empruntables par les cyclistes sont globalement sous exploités malgré la volonté affirmée des habitants de se déplacer autrement qu'en voiture. Il n'est donc pas surprenant de constater que les habitants ont exprimé leur sentiments d'insécurité lors de la dépose des enfants, particulièrement lorsqu'ils sont déposés ou se rendent à l'école à pied ou en vélos.

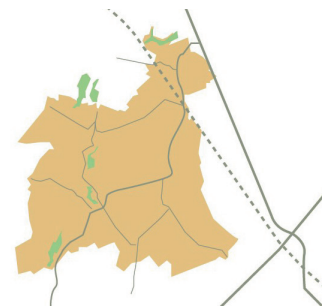
A l'heure où les modes doux prennent une place de plus en plus importante dans les habitudes de déplacement, il est dommage que cet élan soit mis à mal par le manque de sécurisation d'un réseau riche de possibilités et déjà existant. Il n'est toutefois pas envisageable d'empêcher les automobilistes d'accéder aux écoles, ainsi ceux-ci doivent être intégrés dans la réflexion.

Il est important de revoir les abords des écoles afin, d'une part, de les sécuriser et, d'autre part, pour habituer les jeunes, citoyens de demain, à se déplacer autrement.

De plus, l'aménagement des abords des écoles en fera des

2.6

lieux où il sera agréable de se rencontrer, favorisera les échanges entre les parents et potentiellement avec les professeurs.



3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages

x Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des villages

x Créer des nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

x Coordonner et développer l'offre en mode de transport alternatif

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

x Renforcer l'ancrage local des écoles

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

x Adopter une communication "pour tous" et plus transparente

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens
x Réduire la consommation d'énergies fossiles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (Guide communal d'urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...).
- Adaptation de l'éclairage nocturne
- Création d'espaces partagés dans les villages et de zones 30 et sécurisation
- Rénovation de la place de la Fêchère

- Promotion du réseau cyclo-pédestre et des promenades existant au sein de la commune
- Création d'une vraie place communale à Chastre + drève
- Adaptation de l'éclairage nocturne
- Renforcement des mobilités collectives (réseau de co-voiturage, ...)
- *Lot 0 - Réactivation de la commission consultative de la sécurité routière*

Origine de la demande

Les habitants
 La CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Sécurité des usagers	X		
La création d'un espace convivial facilitera les rencontres entre habitants	X		
Embellissement du cadre de vie des riverains	X	X	X

5. Localisation et statut

Localisation

Les cheminements vers :

- École Cortil-Noirmont (rue des Tilleul, 45) ;
- École de Chastre « Les mouchons » (rue de la Poste, 1) ;
- École de Blanmont (rue des Combattants, 20) ;
- École libre de Gentinnes (rue des Maïeurs, 4) ;
- École de la Communauté française de Gentinnes « les Petits Bouilis » (Place de Gentinnes, 14) ;
- École libre de Cortil-Noirmont (Rue Octave lotin, 9) ;
- École "Les Chardons" (Rue des Acacias, 4) ;
- École Jean Bosco (Venelle des Sorbiers, 1)

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Communal / Régional

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Administration communale

Partenaires potentiels

- Les écoles
- SPW Mobilité et Infrastructures
- Les associations
- Les associations de parents d'élèves

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Le diagnostic à établir dans le PCM
- La commune bénéficie de la présence d'un Conseiller en Mobilité
- Présence d'une commission consultative de sécurité routière
- Nécessité de lancer le **Guide Communal d'Urbanisme préalablement**

Etat du dossier

Sans objet

Programmation des travaux

- La création d'une image commune « *abords d'école* » (matérialisé par des aménagements, de la signalétique et de l'éclairage commun) ;
- La sécurisation aux abords des écoles ;
- La création d'espaces publics de rencontre et de détente aux abords des écoles ;
- La qualité paysagère des abords des écoles
- Actions autour de la dépose* :
 - rang vélo,
 - cuistax,
 - pédibus,
 - zone de prise en charge des enfants...

- Mise en place d'espaces de convivialité sécurisés avec une matérialisation des zones 30
- Meilleure identification des zones de stationnements pour les automobiles et les vélos
- Cheminements piétons sécurisés et identifiables

*A noter que la pacification des abords des écoles ne doit pas se faire au détriment des quartiers connexes.

Planification

1^{ère} année :

- Création de l'/la identité/signalétique "écoles" de la commune
- Réalisation de l'esquisse des "*abords d'école*" (portes d'école, signalisation réglementaire, une typologie d'aménagements et/ou de mobiliers urbains utilisés systématiquement, une annonce spécifique à l'école elle-même, *comme par exemple, une fresque murale, ...*)
- Définitions des aménagements pour les piétons, les cyclistes, les transports en commun, les bus scolaires et les voitures.

NB: Une attention particulière sera accordée à la cohérence et à la continuité des matériaux et du mobilier pour les différents sites afin de créer une unité et de les rendre facilement identifiables.

2^e année :

- Réalisation de l'avant projet
- Réalisation du dossier de projet

3^e année :

- Réalisation des travaux prévus

Démarches administratives à réaliser

1^{ère} année :

- Réunion de coordination avec le SPW Mobilité et Infrastructures pour l'approbation convention-faisabilité
- Désignation de l'Auteur de projet pour les 9 sites
- Opter pour des statuts favorables aux piétons et aux cyclistes (zone résidentielle, zone piétonne, chemin réservé aux piétons)

2^e année :

- Approbation de l'avant-projet ainsi que de la convention-réalisation et délivrance des permis d'urbanisme (1 par site)

3^e année :

- Adjudication de(s) l'entrepreneur(s) des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Veiller à l'entretien régulier des différents aménagements réalisés
- Associer les habitants à l'entretien des aménagements
- Veiller à communiquer les différents actions autour de la dépose aux parents d'élèves

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Abords d'écoles réaménagés	6	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Sécurisation des modes doux - Enquête de satisfaction	Minimum 80% de retour positif	Directions des écoles
Taux d'occupation/jour des parkings vélos dans les écoles	70%	Directions des écoles



Développement des circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux

1. Description du projet

Le projet a pour but de valoriser les systèmes de circuits courts déjà mis en place au sein de la commune et d'aider les personnes désireuses de s'inscrire dans cette dynamique. L'idée est de mettre à disposition un lieu où ces échanges peuvent avoir lieu et/ou en permettant un réseautage entre les différents acteurs et ainsi de faire émerger de nouveaux circuits.

Il s'agit donc de mettre en place des actions complémentaires à la labellisation en cours de finalisation ("Artisans de Chastre" et "Produits de Chastre")

Le projet vise également à améliorer la visibilité des entrepreneurs, des professions libérales et des services liés au bien-être.

2. Justification du projet

80% du territoire chastrois étant occupé par des terrains agricoles et le nombre d'entrepreneurs locaux (producteurs agro-alimentaires, services, professions libérales, professions liées au bien-être, ...) étant assez important, le soutien et la promotion de ces acteurs locaux représentent un enjeu important pour la commune, que ce soit du point de vue économique mais aussi écologique et social pour permettre le développement durable de Chastre.

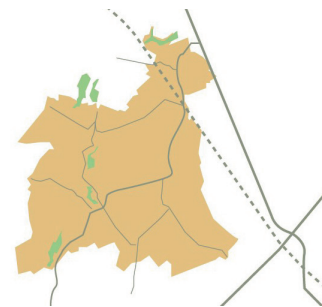
On peut également noter une demande de plus en plus importante de la part des citoyens pour des produits locaux de qualité et respectueux de l'environnement.

L'idée du projet est donc, d'une part, de renforcer le circuit court (en diminuant le nombre d'intermédiaires entre le producteur ou l'artisan et les consommateurs) afin de d'assurer une rémunération plus juste, plus prévisible, et d'une certaine manière, plus stable. D'autre part, il s'agit d'encourager une consommation locale de produits et services par une visibilité plus importante permettant ainsi une offre potentiellement plus étoffée que celle actuellement connue par les habitants de la commune.

Un mode de consommation local amènera les Chastrois à se rapprocher et à revoir leur façon de se déplacer : le contact avec les producteurs et artisans est plus direct et les lieux de collecte/distribution peuvent constituer un espace de rencontre entre citoyens consommateurs (simples consommateurs ou consommateurs engagés (bénévolat ou en nombre réduits) dans la distribution des biens).

Les lieux de collecte/distribution, fixes ou nomades, pour les produits provenant de Chastre et des communes voisines,

2.7



permettront d'assurer une offre accessible et à même de satisfaire la plupart des citoyens. Par ailleurs, cela limitera les besoins en déplacements ou, en tout cas, encouragera l'utilisation des modes doux. De plus, l'inscription de Chastre dans la dynamique des circuits courts avec d'autres communes peut constituer un atout touristique non négligeable.

Globalement, les habitants dénoncent un manque d'informations concernant l'offre en commerces et services. Ils sont donc à priori plus enclins à profiter de commerces et services similaires dans les communes voisines qui bénéficient d'une meilleure visibilité. Ainsi, offrir aux entrepreneurs locaux une meilleure visibilité permettra de les pérenniser au sein de la dynamique économique de Chastre via une fidélisation de la clientèle actuelle et via l'attention d'une clientèle nouvelle, notamment issue de la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités.

✕ Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local.

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages

✕ Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des villages

✕ Créer des nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce



Défi 3/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité.

- x Soutenir les productions locales artisanales
- x Favoriser la transition et le patrimoine agricole
- x Innover pour faire émerger des produits et des nouveaux lieux de travail et d'échanges
- x Favoriser la synergie entre les entrepreneurs locaux

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport.

- x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
- x Briser l'isolement social, favoriser les liens entre les générations, les quartiers, les village - favoriser la mixité sociale
- x Lutter contre la précarité
- x Réaffectations des bâtiments publics sous utilisés
- x Améliorer la santé et l'accès au soin

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Adopter une communication « pour tous » et plus transparente
- x Faire de Chastre une « Smart City » rurale
- x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens.

- x Réduire la consommation d'énergies fossiles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Renforcement des liens et du dialogue entre les agriculteurs et les citoyens – Mieux soutenir les agriculteurs chastrois au quotidien
- Création d'un plan de communication
- Promotion des entrepreneurs locaux vers le public
- Création d'un « tiers-lieu » mi ferme mi bureaux (Coworking, équipement IT, ...) – Mix Atelier rural – Maison de village
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication
- Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, événements culturels, ...)
- Elaboration d'un plan de gestion du patrimoine chastrois (chapelles, tumuli, points d'eau, ...)
- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades existantes
- Rénovation de la salle des Golards
- Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroux en maison de village
- Lot 0 - Création d'un label "Produits Chastroids" et "Artisans Chastroids" ainsi que la mise en place d'un marché hebdomadaire

Origine de la demande

Groupe de travail Économie
CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Mise en valeur des produits locaux	x		x
Amélioration du cadre de vie		x	x

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Les entreprises et commerçants locaux
- Les agriculteurs
- Agricover
- La Ruche qui dit Oui!
- Comité de gestion local (GASAP)
- Citoyens

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Il existe déjà un annuaire des commerçants sur le site internet de la commune mais il nécessite une mise à jour

Etat du dossier

- Existence d'un marché hebdomadaire
- Existence de 2 points de dépôts de la coopérative Agricovert
- Existence de deux labels chastrois : le label "Artisan de Chastre" et "Produits de Chastre"

Programmation des travaux

- Faire connaître les produits chastrois :
 - * Mettre un encart dans "Bien vivre à Chastre" pour des publications régulières
 - * Mise en évidence lors d'événements festifs
 - * Le développement de lieux spécifiques de ventes ;
 - * L'organisation de journées d'entreprises locales ;
 - * Prévoir un encart particulier pour les produits chastrois sur le site internet de la commune et prévoir une promotion tournante régulière de produits spécifiques sur les différents supports numériques de la commune (page facebook, Chastre en poche, instagram, ...)
 - * L'actualisation de l'annuaire sur le site internet de la commune et de son exemplaire papier ;
- Faire connaître les entrepreneurs, les professions libérales et les services liés au bien-être via l'actualisation de l'annuaire sur le site internet de la commune et de son exemplaire papier
- Développer des lieux spécifiques :
 - * Le recours au Marché de Chastre (marché hebdomadaire existant depuis mi-2020);
 - * Un « vrai » local de vente, une sorte de halle relais qui serait construite ou qui prendrait place dans un bâtiment existant ou une ferme qui n'est plus exploitée (par le biais d'une acquisition). Le local serait alors aménagé pour pouvoir accueillir plusieurs producteurs et artisans ainsi que les consommateurs;
 - * Utiliser des éléments du réseau d'espaces extérieurs couvert comme lieux de ventes, permettant ainsi aux producteurs et aux artisans de se déplacer au sein de l'entité et de toucher un maximum de personnes ;
- Intégrer les producteurs, artisans et consommateurs des communes voisines, et ainsi s'assurer de la viabilité du projet :
 - * Le renforcement des points de dépôts existants sur Chastre (multiplier les lieux ou étendre les horaires, améliorer leur visibilité, ...)

- * Soutenir les producteurs Chastrois (et des communes voisines) qui commercialisent leurs produits via la coopérative "Agricovert" en mettant en place un GASAP (Groupe d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne). En effet, un tel groupe permettra aux producteurs d'écouler leur production tout au long de l'année
- * La création/désignation d'un lieu pour inscrire Chastre dans le réseau de la « Ruche qui dit oui ! » pour permettre aux producteurs de bénéficier de plusieurs filières d'écoulement de leur production
- * La communication sur le site internet de la commune sur les produits et producteurs labellisés "Label Chastrois" et "Artisan chastrois" ainsi que sur les circuits-courts en place au sein de l'entité
- * ...

Planification

Dès la 1ère année

- Identification des entrepreneurs locaux et leur domaine d'activité
- Trouver un ou plusieurs lieux pouvant accueillir la collecte ou la distribution des différents produits
- Réalisation de campagnes d'information sur les acteurs économiques chastrois (producteurs et leurs produits, les entrepreneurs, les professions libérales et les services liés au bien-être) auprès des habitants

Démarches administratives à réaliser

- Éventuelles démarches pour renforcer l'existant (Agricovert) ou intégrer les réseaux de circuits courts déjà existant (La Ruche qui dit Oui !; GASAP, ...)
- Trouver un ou plusieurs lieux pouvant accueillir la collecte ou la distribution des différents produits

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communication des entrepreneurs locaux vers les habitants par le biais du site internet de la commune, des applications liées à la commune et les réseaux sociaux
- Création du comité de gestion
- Mettre en place des campagnes d'information spécifiques pour les artisans et producteurs afin de permettre leur inscription dans le ou les systèmes de circuits courts choisis
- Veiller à la mise à jour régulière des informations sur les différents acteurs économiques de la commune
- Informer les producteurs et artisans des événements festifs où leurs produits pourraient s'intégrer
- Engager du personnel, comme par exemple un chargé de communication, pour assurer la mise à jour régulière de l'annuaire des commerçants du site internet mais aussi pour maintenir l'intérêt de la population chastroise par rapport aux différentes activités en lien
- Équiper le(s) local(s) de parkings vélos

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Comité de gestion local	Comité formé	Administration communale
Campagnes d'information pour l'inscription des artisans et des producteurs	10% des artisans et producteurs (recensés et informés) inscrits	Administration communale
Mise à jour de l'annuaire des commerces et services	Annuaire à jour	Administration communale
Nombre de locaux accueillant la collecte ou la distribution des biens	Au moins 1	Administration communale / Comité de gestion local

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'artisans ou de producteurs locaux dans le ou les systèmes de circuits courts choisis	15	Administration communale
Nombre de ménages participant au(x) système(s) de circuit-court	1/5 des ménages chastroids	Administration communale / Comité de gestion local Comptages
Enquête de satisfaction des habitants concernant l'offre en commerces et en services	80 % d'avis favorables	Administration communale

Rénover le quartier de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal

1. Description du projet

Le projet s'inscrit dans la volonté d'affirmer la gare comme un pôle à la fois convivial et intermodal. Il vise à améliorer l'accessibilité et les fonctions au sein du quartier de la gare afin de mieux répondre aux besoins des usagers et de promouvoir des modes de déplacements alternatifs par rapport à la voiture.

Il s'agit de transformer les abords de la place en un espace à vivre convivial de qualité, autour duquel se développe la gare et différentes fonctions en lien capable de renouveler le quartier.

Le périmètre d'intervention comprend les deux espaces publics de chaque côté de la voie de chemin de fer et interconnectés par le passage sous-voie.

- Rive "Ouest" : La rue Gaston Delvaux (N273), la gare de bus, le parking ouvert face au café "le vieux Chastre" ; l'espace vert entre l'avenue des Érables et la N273;
- Rive "Est" : La place de la gare, la rue Ledocte, le site de l'ancienne sucrerie.

De manière générale, l'aménagement de la place de la gare doit renouveler la principale porte d'entrée touristique sur le territoire communal.

2. Justification du projet

La gare de Chastre dessert vers Ottignies et Gembloux de manière directe. Elle est connectée à la gare de bus située juste à côté, l'amenant à être un **lieu intermodal**.

Le train est un atout pour la commune de Chastre, qui la met à proximité des grands pôles d'activités de la région. La réorganisation du quartier de la gare incitera l'émergence de fonctions traditionnelles et nouvelles. De plus, cela pourrait inciter certains habitants à modifier leurs habitudes pour leurs déplacements domicile-travail.

Le secteur de la gare a été identifié comme lieu pertinent pour y développer un second pôle accueillant des activités locales autour de projets diversifiés. Cette polarité amplifiée engagera la commune vers une meilleure qualité de vie et une mobilité plus durable au quotidien.

2.8

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités.

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

Défi 2 / Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages

x Favoriser la multi-modalité des transports (mobilité douce + train + bus + voiture).

x Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

x Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatif

x Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des "cœurs" de village

Défi 3/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité.

x Innover pour faire émerger des produits et des nouveaux lieux de travail et d'échanges

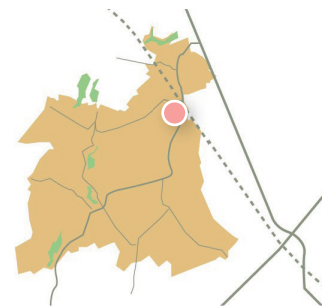
Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

x Renforcer et développer des lieux de rencontre: favoriser le rapprochement des Chastrois)

x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers et les villages – favoriser la mixité sociale

x Lutte contre la précarité

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera auprès de ses concitoyens, une communication plus « Inclusive » et une participation citoyenne au quotidien. Intensifier les collaborations avec les communes voisines.



x Faire de Chastre une « Smart City » rurale

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens
x Réduire la consommation d'énergies fossiles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (guide communal d'urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...).

- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades existant au sein de la commune
- Renforcement des possibilités de mobilité collective (réseau de co-voiturage...)
- Création d'une liaison cyclo-pédestre Chastre-Gembloux le long de la ligne 161

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Prise en compte des mobilités alternatives	x	x	x
Réduction de l'usage de la voiture individuelle	x	x	x
Amélioration du cadre paysager	x		
Appropriation de l'espace public par les usagers et amélioration de la convivialité du pôle gare	x		

5. Localisation et statut

Localisation

De la rue Ledocte jusqu'à la rue Gaston Delvaux (N273)

Statut au Plan de Secteur

Périmètre de révision partielle

Zone d'habitat

Zone de chemin de fer

Statut de propriété

Commune

Région

SNCB

Ancienne sucrerie (privé)

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

SPW - Direction des routes et bâtiments / - Mobilité

SNCB

Gracq

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Projet privé de l'ancienne sucrerie avec revitalisation urbaine en cours depuis 2007
- Diagnostic du PCM
- Collaboration avec la SNCB

Etat du dossier

La présente fiche vient dans la **continuité et ainsi compléter** le projet de revitalisation urbaine en y intégrant des principes d'aménagement du nouveau quartier n'ayant pas pu être intégrés.

Programmation des travaux

1. Une vision intercommunale avec la commune de Walhain:

Le quartier de la gare est à la frontière de la commune de Walhain qui souhaite potentiellement aménager un parc attenant à la place de la gare (SOL de Perbais (anciennement PCA)).

Il s'agit d'intégrer les aménagements de la place en tenant compte du périmètre d'étude élargi pour obtenir un espace public diversifié et cohérent dans sa globalité.

2. Améliorer l'accessibilité et ouverture du quartier:

La place de la gare possède de nombreuses possibilités de s'ouvrir au contexte. Il s'agit donc :

- D'aménager l'accès rue Ledocte reliant le rond-point à la place. Celle-ci sera intégrée à l'aménagement en zone de rencontre marquant la place dès le début de la rue.
- D'offrir de nouveaux points d'accès vers la rue de la sucrerie depuis la place.
- D'aménager le passage sous voie encore peu sécurisant actuellement. Quelques mobiliers urbains en entrée ainsi que de l'éclairage urbain et une fresque murale, qui sera établie avec les jeunes, sont prévus afin de renforcer l'image du souterrain
- D'aménager le côté "Ouest" en une zone de rencontre intermodale, sécurisée et accueillante englobant la rue Gaston Delvaux, sa traversée, la zone de bus et le parking. La réaffectation de l'espace M Food devra être prise en compte et permettra d'installer une petite polarité communiquant avec l'espace public.

3. Augmenter les services de mobilité:

Il s'agit de réorganiser les différents types de transport au sein du quartier. Un premier aménagement consiste en quelques emplacements de stationnement voiture.

La place sera en zone de plein pied. De nouvelles poches de parking seront installées afin d'augmenter l'offre en stationnement. Celles-ci seront aménagées de manière à entrer en symbiose avec les aménagements conviviaux.

Une zone «dépose minute» facilitera et fluidifiera le débarquement des voyageurs.

Le covoiturage et les modes alternatifs seront prônés via la mise en place de zones dédiées à la recharge électrique et aux véhicules partagés.

L'accès de la gare par les modes doux sera amélioré par la mise en place de stationnements sécurisés **pour vélos** (de type box fermés) et la création d'une voie cyclo-pedestre aménagée reliée à la gare de Gembloux (cfr fiche 2.5) .

4. Rendre la place plus conviviale, polyvalente et vivante

Il s'agit d'aménager les deux espaces de part et d'autres de la voie de chemin de fer en zones de rencontre invitant à la flânerie, composée de mobiliers urbains et de végétation pouvant apporter un cadre convivial.

L'espace vaste disponible de la rive "Est" sera aménagé de manière polyvalente pour pouvoir accueillir des événements type marché hebdomadaire etc.. Elle sera dans la continuité des principes déjà introduits via l'utilisation de revêtements sobres.

La transformation du quartier comprend également les bâtiments autour qui participeront à l'activité de la place. Les Chastroids ont manifesté leur intérêt de retrouver des services, équipements et commerces sur cette place. La réaffectation des bâtiments de l'ancienne sucrerie actuellement en projet joue un rôle important sur le cadre de vie. Il est donc prévu que cette dernière offre une mixité de fonctions avec des commerces et des espaces ouverts au rez-de-chaussée ainsi que des logements aux étages supérieurs.

Planification

1ère année :

- Mise en place d'un scénario opérationnel s'additionnant au projet de revitalisation urbaine

2e année :

- Réalisation de l'avant-projet
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3e année :

- Réalisation des travaux et aménagements retenus

Démarches administratives à réaliser

1ère année:

- Analyse des propositions du PCM
- Organisation de consultations citoyennes
- Relance d'un projet de réaffectation de l'espace M Food
- Mise en place d'un cahier des charges

2e année :

- Approbation de l'avant-projet ainsi que de la convention-réalisation et délivrance du permis du/des urbanisme

3e année :

- Adjudication de(s) l'entrepreneur(s) des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Veiller à l'entretien régulier des différents aménagements réalisés

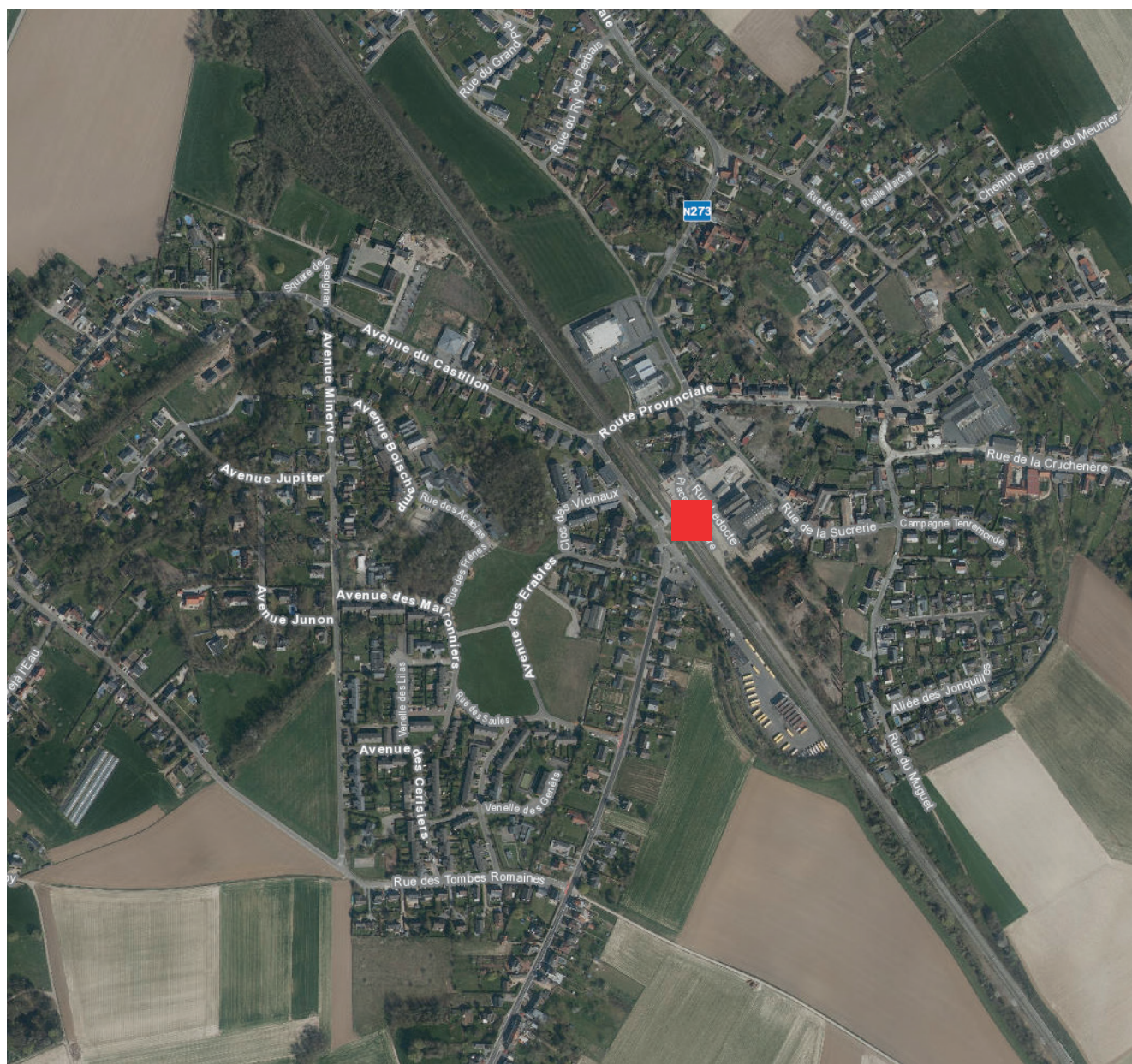
8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation des aménagements de la place	100%	Service des travaux de la Commune
Réalisation de la réaffectation de l'ancienne sucrerie.	1	Service des travaux de la Commune

Indicateurs de résultats

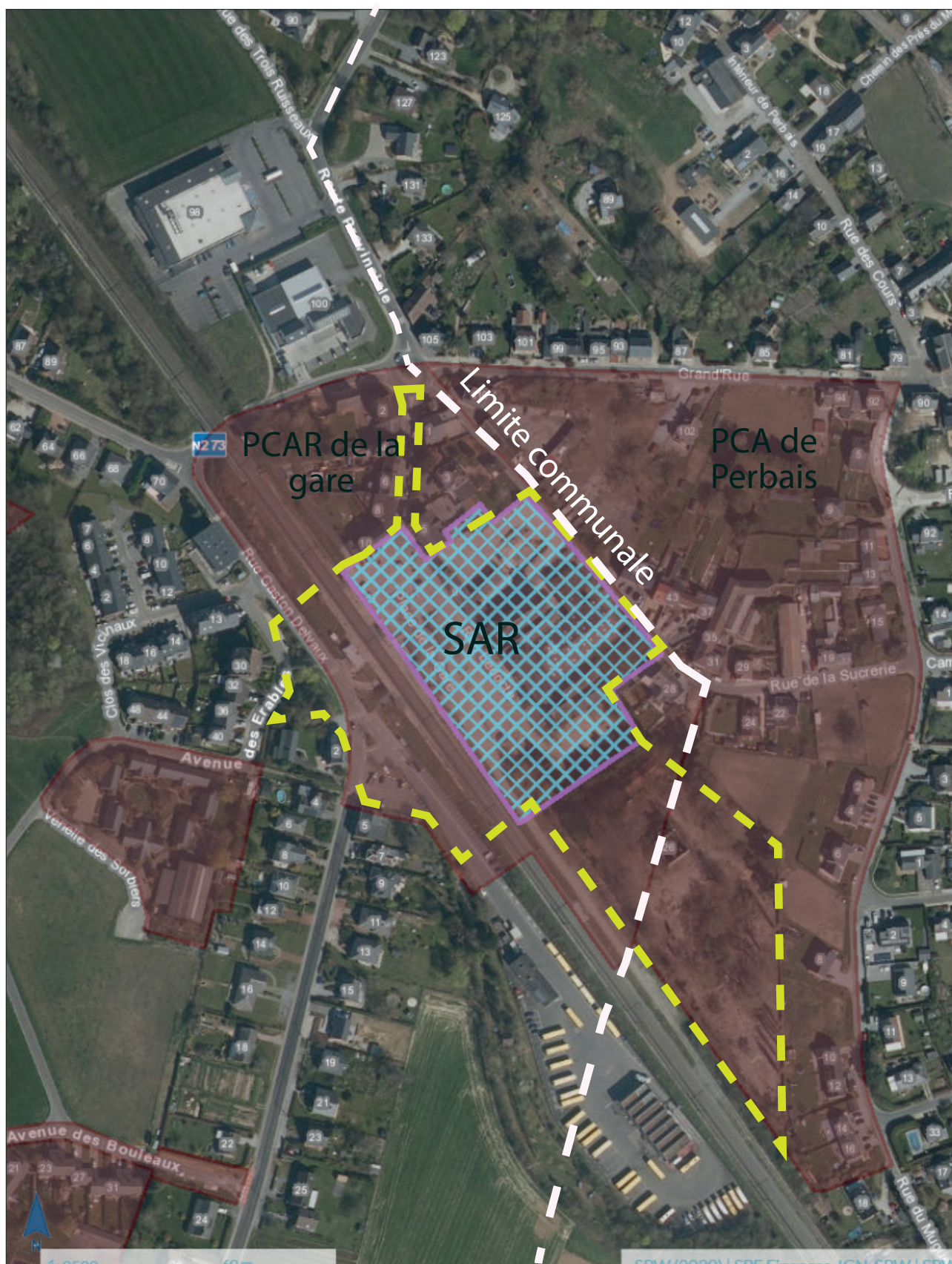
Indicateur	Valeur cible	Source
Fréquentation de la place - Enquête	Taux de satisfaction: 70%	Comptage de l'Administration communale
Utilisateurs de la gare	+ 15%	Comptage de la SNCB
Taux d'occupation des box vélos	70%	Données de l'Administration communale
Satisfaction des nouveaux commerçants - Enquête	Taux de satisfaction: 70%	Administration communale

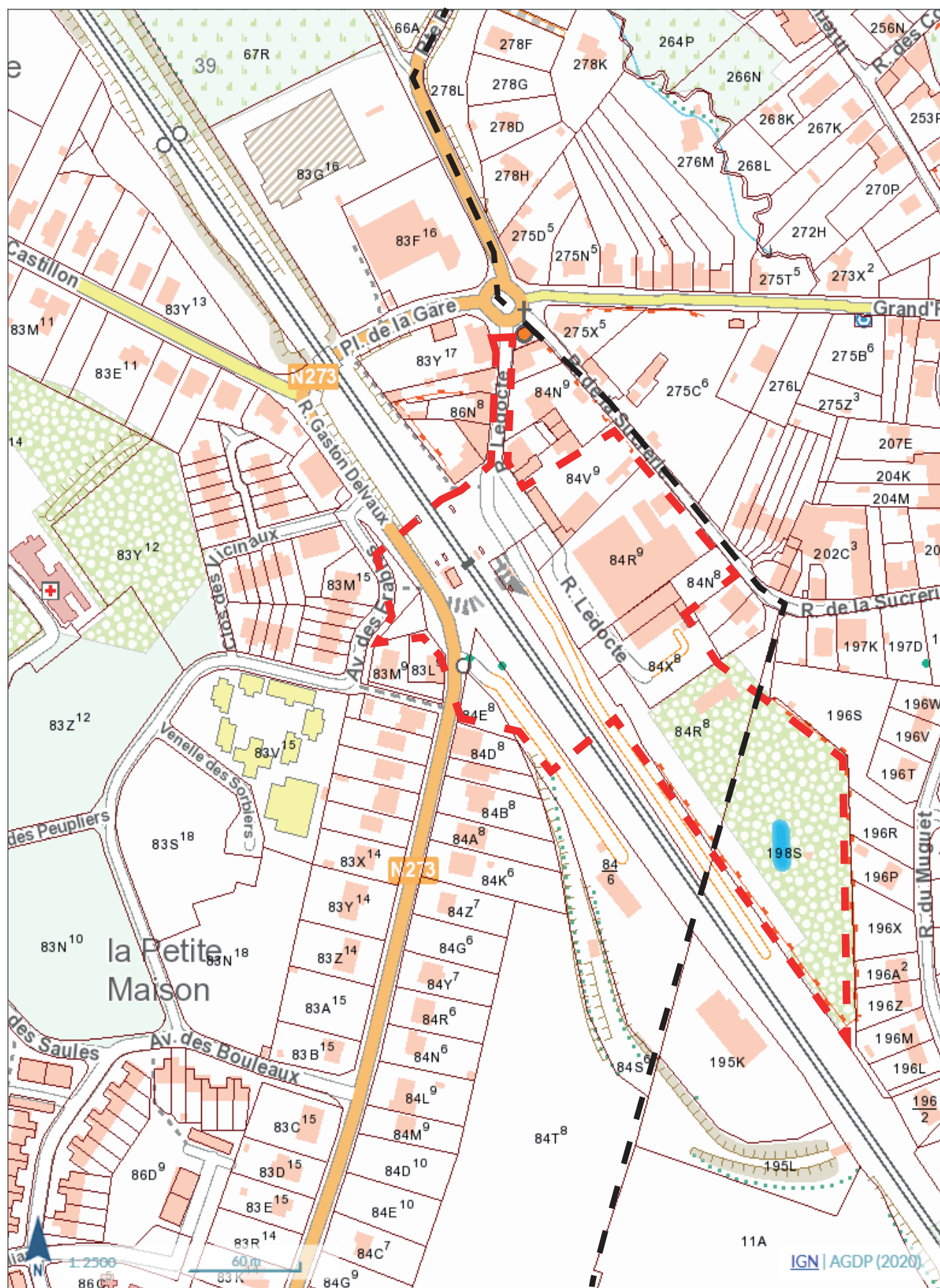


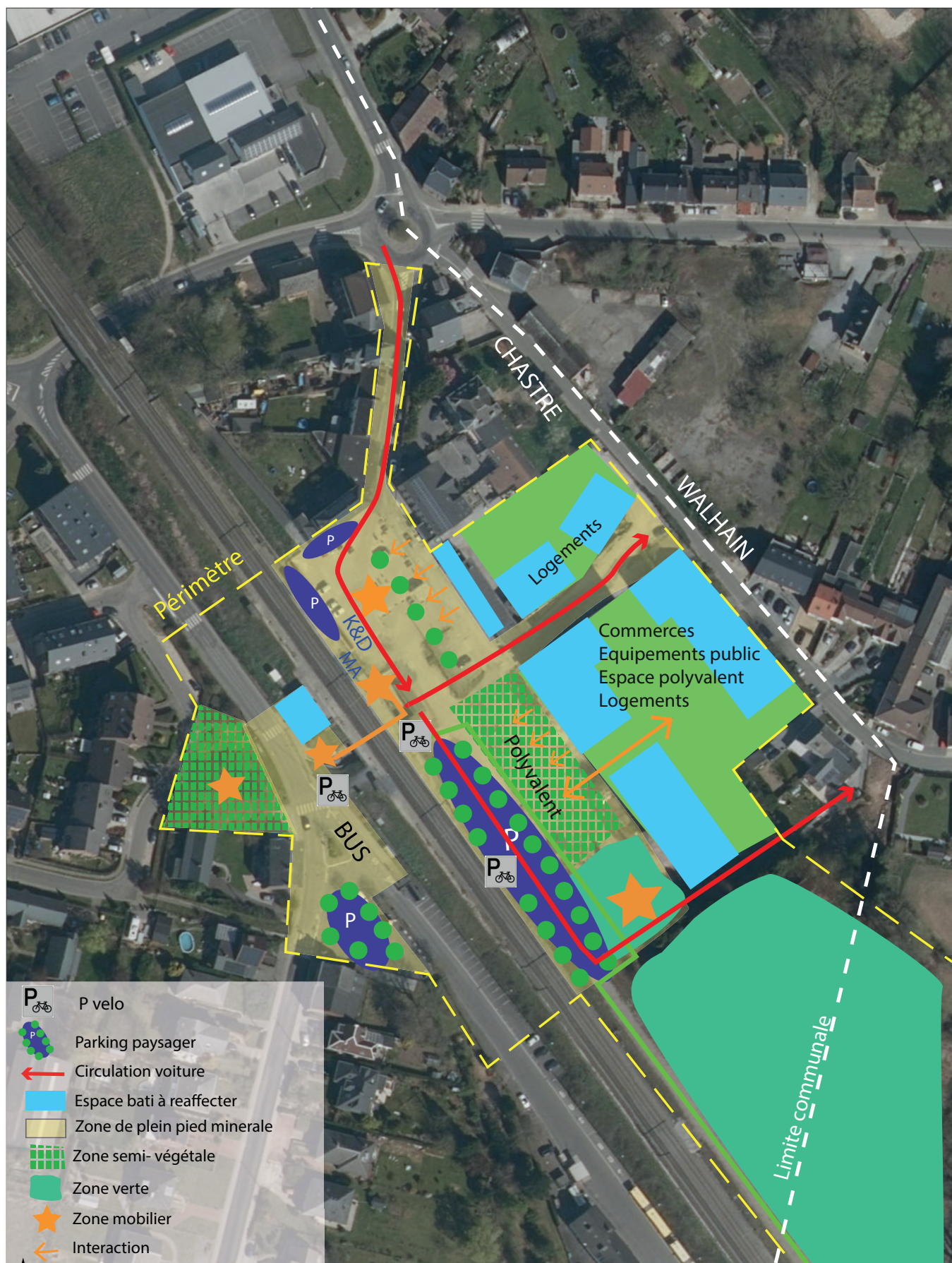




Géoportail de la Wallonie

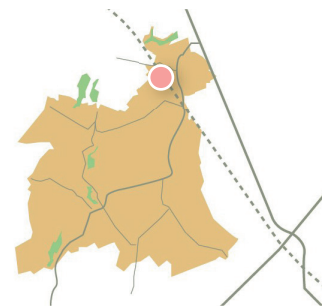






Rénovation de la place de la Féchère

2.9



1. Description du projet

Ce projet a pour but d'améliorer la convivialité et la sécurité au quotidien. Il s'inscrit dans le projet plus global de réorganisation des cœurs de village. Il s'agira d'opérer à une transformation de la place « parking » en un lieu qui donne envie de s'y arrêter et qui se prête à la rencontre et au repos : un espace dédié aux convivialités offrant plusieurs ambiances.

A noter qu'il est à priori prévu d'installer sur cette place un des éléments du réseau d'espaces extérieurs couverts.

2. Justification du projet

Globalement, les Chastrois déplorent un manque de convivialité sur l'ensemble du territoire de la commune malgré la présence d'espaces publics. En effet, les habitants estiment que ceux-ci ne sont pas ou peu aménagés. Il en découle ainsi la mauvaise exploitation des différentes places.

La place de la Féchère est l'unique place publique de l'entité de Blanmont mais n'est pas vraiment utilisée par les habitants, notamment à cause du manque de délimitation claire des différentes fonctions (parking, terrain de sport, aire de jeux, ...).

La rénovation de la place permettra de mieux délimiter les différentes fonctions afin de garantir une meilleure sécurisation. L'installation d'un nouveau mobilier urbain et d'une nouvelle plaine de jeux sont des éléments qui viendront renforcer la qualité de cet espace public. En agrément au réaménagement plus vert de la place, la pose de panneaux explicatifs permettra de valoriser les éléments participant au maillage vert et bleu de la commune. A noter que le fait de rendre attractif le Ry des Lovières permettrait également de sensibiliser les habitants sur sa présence et sur le rôle de l'eau en général.

La mise en place d'un espace plus qualitatif et plus sécurisé invitera les habitants à flânerie et participera à améliorer le cadre convivial de la place.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

- x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local
- x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver

et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages

- x Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des village
- x Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

- x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
- x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale
- x Lutte contre la précarité
- x Améliorer la santé et l'accès aux soins

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale
- x Faire de Chastre une Smart City rurale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création d'espaces partagés dans les villages et de zones 30 et sécurisation
- Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses
- Adaptation de l'éclairage nocturne
- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire
- Développement de circuits-courts et promotion des entrepreneurs locaux
- Création d'une maison de jeunes
- Amélioration de la mobilité vers les écoles

Origine de la demande

Groupe de Travail – Environnement / Paysages / Aménagement du territoire

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		x	
Amélioration de l'attrait touristique du village			x

5. Localisation et statut

Localisation

Centre du village Blanmont

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

Les citoyens

Les mouvements de jeunesse

SWDE

Gracq

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque d'espace public dans le village de Blanmont
- Cadastre "Sports et Culture" en cours

État du dossier

Sans objet.

Programmation des travaux

- Meilleure organisation des fonctions;
- Réorganisation du stationnement voiture (mise en place d'un kiss and ride);
- Renouvellement du terrain de sport;
- Renouvellement du mobilier urbain;
- Création d'espaces spécifiques (lieux de repos, zone de pique-nique) et sécurisés pour le stationnement des vélos et des véhicules partagés;
- Mise en place d'une nouvelle plaine de jeux;
- Mieux identifier les circulations piétonnes

(raccordement aux chemins et sentiers) et, en particulier, revaloriser le chemin reliant la place à l'école communale de Blanmont;

- Mise en valeur des façades;
- Apporter beaucoup d'attention au cadre paysager (Ry des Lovières) et zone boisée de la place;
- Installation de panneaux explicatifs ou de petits panneaux avec des QR codes concernant le patrimoine et les éléments naturels à proximité
- Intégration des sentiers et chemins connexes afin de faciliter les circulations piétonnes entre les différents équipements du village (école communale, salle Patria, Espace 2000, Eglise, Bibliothèque et commerces)
- Mise en valeur du Ry des Lovières via des aménagements permettant aux habitants de s'y ressourcer et s'y rafraîchir.

Planification

1ère année :

- Appel d'offre

2e année :

- Réalisation de l'avant-projet
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3e année :

- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

1ère année :

- Rédaction d'un cahier des charges avec une approche participative et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études et Auteur de projet
- Organisation de réunion avec le SPW - ARNE - Approbation de la convention-faisabilité

2e année :

- Approbation de l'avant-projet, de la convention-réalisation et délivrance du permis d'urbanisme

3e année :

- Adjudication de l'entrepreneur des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Clarifier la gestion communale et celle qui peut être prise en main par les habitants
- Veiller à l'entretien régulier des différents aménagements réalisés
- Associer les habitants à l'entretien des différents aménagements

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réaménagement de la place	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Sécurisation des modes doux - Enquête de satisfaction	Taux de satisfaction de minimum 80%	Administration communale
Nombre de rencontres organisées par an	4/an	Administration communale



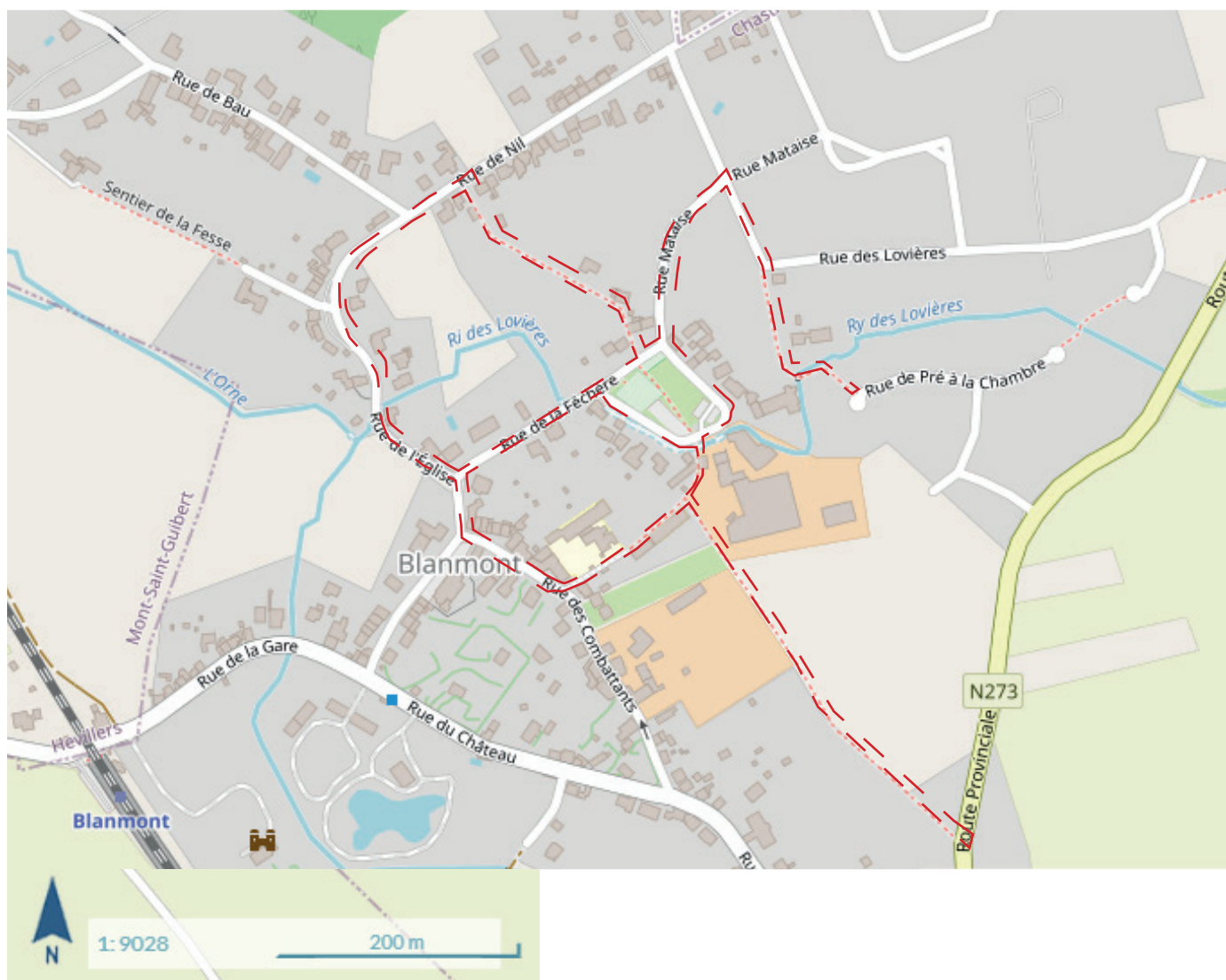
Géoportail de la Wallonie



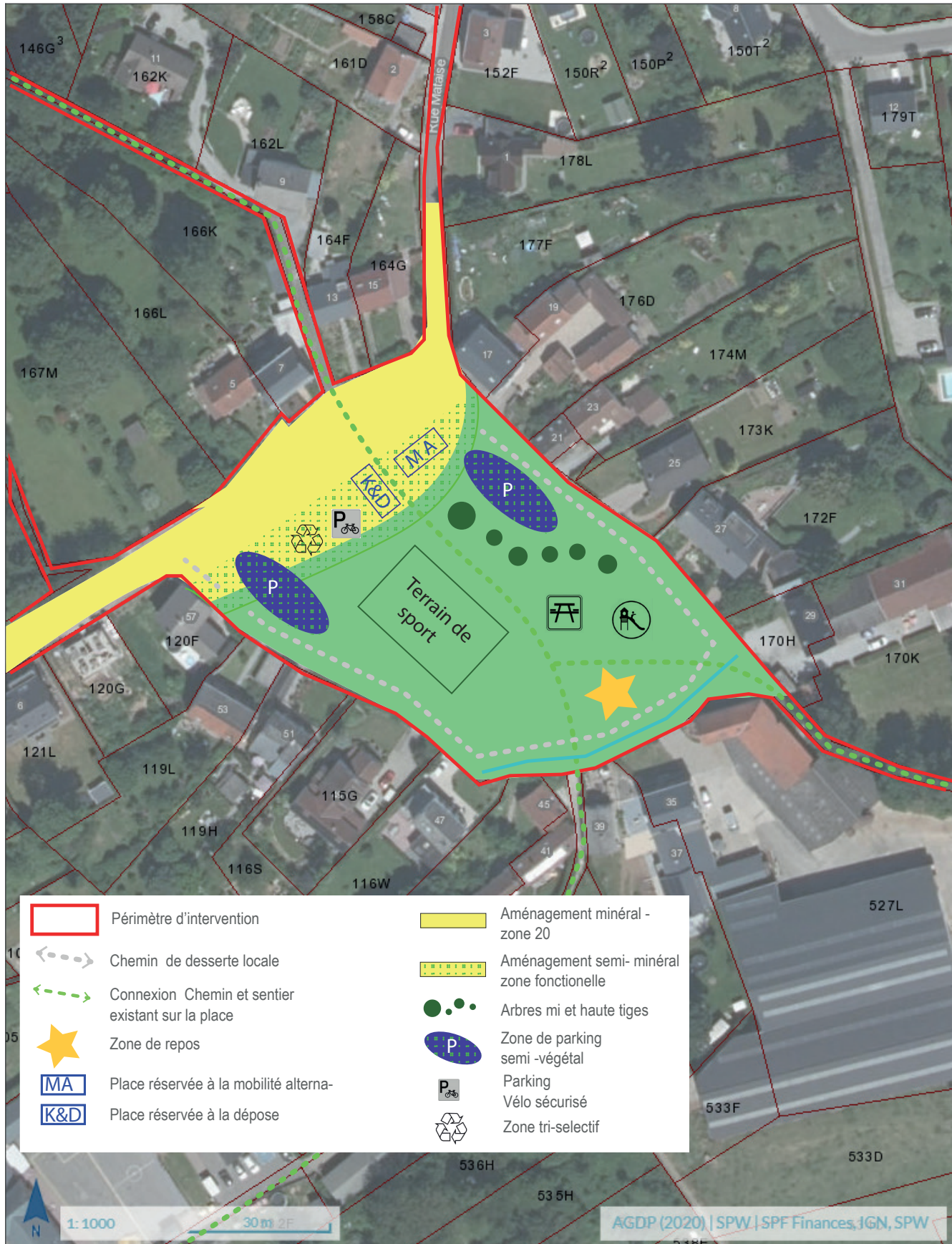




Annexes



Périmètre d'intervention - Zone 20



Annexes

Dossier Photographique



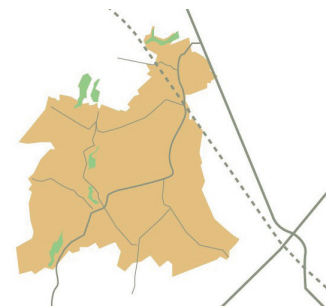
Annexes

Dossier Photographique



Renforcement des liens et du dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Mieux soutenir les agriculteurs chastrois au quotidien

2.10



1. Description du projet

Le projet vise à améliorer et multiplier les interactions entre les citoyens et les agriculteurs. Ces interactions seront axées sur l'écoute mutuelle des deux milieux. Il s'agit également de mieux soutenir les agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leur activité vers l'économie locale ou vers la transition.

Dès lors, pour favoriser ces liens et offrir une meilleure écoute, il est proposé de mettre en place des outils de communication et d'organiser des rencontres entre les agriculteurs et les non-agriculteurs (journées "Fermes ouvertes", rencontres avec des écoles, ...).

Une première action consistera à créer un calendrier agricole ainsi qu'une charte agricole via la mise en place d'un collectif.

Dans un second temps, le collectif mis en place pour réaliser le calendrier et la charte agricole pourra perdurer et utiliser les documents créés pour proposer des actions plus concrètes.

2. Justification du projet

Le dialogue entre citoyens et agriculteurs n'est pas toujours chose aisée, notamment à cause des préjugés, du manque de connaissances des citoyens sur la pratique du métier et du manque d'information de la part des agriculteurs.

L'agriculture est l'activité économique principale de la commune de Chastre. Il est donc essentiel de garantir un avenir à ces travailleurs qui œuvrent au maintien de l'économie chastroise et par conséquent au bien-être des citoyens. Au cours des consultations, nombre de Chastrois s'intéressaient aux alternatives à la culture intensive, à la diversification agricole, aux produits locaux,

... sans savoir concrètement comment s'organisent déjà les agriculteurs de leur commune. La communication est donc une réalité à intégrer dans toutes les réflexions. A noter également qu'au vu de l'importance de l'activité agricole, la reprise des exploitations lors de la fin d'activité représente un enjeu important auquel une meilleure communication pourrait répondre en partie.

Le projet reflète une réelle volonté de rapprocher plus et mieux encore les habitants des villages en constituant une ouverture au dialogue et de rappeler aux agriculteurs qu'on est à leur côté. Le rapprochement entre les agriculteurs et les citoyens doit prendre en compte l'ensemble des citoyens, même les plus jeunes.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Créer un maillage vert et bleu

x Valoriser des éléments représentatif du patrimoine local

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 3 / Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité

x Soutenir les productions locales artisanales

x Favoriser la transition et le patrimoine agricole

x Favoriser la synergie entre les entrepreneurs locaux



Défi 4 / Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

x Renforcer l'ancrage local des écoles

x Lutte contre la précarité

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Adopter une communication « pour tous » et plus transparente

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Développer des projets d'économie circulaire/circuits
- Renforcement de l'ancrage local des écoles
- Promotion des entrepreneurs locaux vers le public
- Création d'un « tiers-lieu » mi ferme mi bureaux (Coworking, équipement IT, ...) – Mix Atelier rural – Maison de village
- Création d'un plan de communication
- Développement des circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux
- *Lot 0 - Création d'un label "Produits chastrois" et "Artisans Chastrois" ainsi que la mise en place d'un marché hebdomadaire*

Origine de la demande

Groupe de travail Économie - Environnement
CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Soutien à une agriculture durable		x	x
Partage de connaissances et apprentissage d'un métier	x		x
Sensibilisation à la diversification agricoles et aux techniques respectueuses de l'environnement		x	

5. Localisation et statuts

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs du projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Conseil consultatif de l'agriculture
- Agriculteurs
- Citoyens
- L'ASBL Terres en vue

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Peu d'interactions entre les citoyens et le monde agricole

État du dossier

Mise en place d'un *conseil consultatif* de l'agriculture en juillet 2020 (8 agriculteur et 6 citoyens)

Programmation des travaux

1°) Rédiger :

- Une "charte de convivialité" (code de bonne conduite réciproque, informations quant aux pratiques agricoles, conseils pour la bon entente entre voisins, ...)
- Un calendrier agricole qui rappellera la saisonnalité des produits et des cultures

2°) Diffusion des deux outils ainsi créé : documents imprimés et illustrés rappelant le caractère rural et agricole de la commune, distribution toutes boîtes, un lien sur le site

internet de la commune, un présentoir à l'Administration communale, ...

3°) Utilisation des documents en vue de mettre en place des actions plus concrètes telles que :

- La mise à l'honneur du patrimoine agricole (notamment lors des journées du patrimoine);
- L'intégration d'une chronique agricole dans le bulletin communal (ex: information sur les gestes à poser pour faciliter le travail des agriculteurs);
- La distribution d'une brochure de sensibilisation à destination des citoyens désireux de comprendre le métier d'agriculteur et l'agriculture en général;
- La mise à disposition de terrains pour les jeunes agriculteurs débutant dans le maraîchage;
- L'encouragement et l'organisation de circuits courts;
- La mise en place de collaborations entre les écoles et les agriculteurs (soupe quotidienne ou hebdomadaire faite avec des produits locaux, ...);
- L'organisation de rencontres entre les agriculteurs et les jeunes via l'intermédiaire des écoles et/ou des mouvements de jeunesse;
- ...

Planification

Dès la 1ère année :

- Rédaction des deux documents et diffusion de ceux-ci;
- Mise en place des différentes actions et communications de celles-ci auprès du/des publics ciblés.

Démarches administratives à réaliser

- Demande de partenariat/d'aide à certaines associations, comme Natagriwal, par rapports aux actions qui pourraient être menées, pour accompagner et/ou conseiller les agriculteurs et les jeunes porteurs de projet maraîcher
- Organisation des réunions entre les agriculteurs, les citoyens et les potentiels partenaires

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Création du groupe de travail, orchestré par le conseil consultatif de l'agriculture, pour la mise en place des outils de communication (agriculteurs et citoyens pour favoriser le dialogue entre les 2 acteurs du projet)
- Mise en place des campagnes d'information
- Mise en relation des écoles et agriculteurs désireux de s'inscrire dans une dynamique d'échanges
- Engager du personnel, comme par exemple un chargé de communication, pour assurer la mise à jour régulière du calendrier d'activités et assurer la bonne communication de celles-ci auprès des habitants.



8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Mise en place d'un groupe de travail	Groupe formé	Administration communale
Organisation de réunions	2/an	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'agriculteurs membres	8	Administration communale
Nombre de citoyens sensibilisés	10%	Administration communale
Nombre d'actions réalisées	1/an	Administration communale
Nombre de publications (communication)	Au moins 4 publications/an	Administration communale



Adaptation de l'éclairage nocturne

1. Description du projet

L'objectif poursuivi par ce projet consiste en l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des équipements (publics et privés) via la mise en place d'un éclairage intelligent. Il s'agira également de diminuer l'impact de la pollution lumineuse tant pour les habitants que pour la faune. Le projet consiste donc à repenser l'éclairage de la commune.

La sensibilisation et la mise en place d'actions seront les deux opérations principales du projet. Elles seront initiées et réfléchies par un groupe de travail qui se concertera afin de proposer des projets et des actions concrètes.

La sensibilisation aux enjeux pourra être évaluée via la mise en place de divers indicateurs comme l'évolution du nombre de points lumineux, l'avancement de la rénovation du parc d'éclairage public, le développement des trames étoilées, les évolutions des espèces témoins de la biodiversité nocturne,...

2. Justification du projet

Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Cet excès d'éclairage est aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles d'activités ou de reproduction, des migrations...) et représente un gaspillage énergétique considérable. L'éclairage public est ainsi perçu comme le principal facteur de pollution lumineuse même si l'éclairage privé est aussi impactant sur certains territoires, notamment périurbains.

La réduction de la pollution aura un impact positif tant sur la santé et le bien être des personnes que sur l'environnement, le paysage et l'économie. Cela permettra d'accentuer l'impact positif sur le développement durable.

Le but est de pouvoir s'investir dans des alternatives aux pratiques actuelles. Chastre veut encourager et développer ces initiatives afin : de réduire les consommations énergétiques ; de contrer les nuisances sur la biodiversité et sur la santé des concitoyens tout en garantissant une ambiance sereine et sécurisée.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation son cadre de vie, de

2.11

son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole patrimoine naturel)

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

x Créer un maillage vert et bleu continu

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport.

x Améliorer la santé et l'accès au soin

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Faire de Chastre une Smart Cities Rural

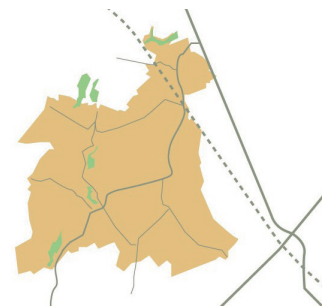
x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation d'énergie raisonnée ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens.

x Diminuer la consommation de la commune

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (guide communal d'urbanisme, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...).
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication (smart cities, ...)
- Création d'une vraie place communale à Chastre
- Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres,



- événements culturels, ...)
- Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroix en Maison de village
- Rénovation de la salle des Golards en Maison de village
- Rénovation de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal
- Rénovation de la place de la Fêchère
- Rénovation de la place de Cortil
- Création d'une Maison de jeunes

- Mise en œuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, la valorisation et la préservation d'un maillage vert et bleu continu
- *Lot 0 - Limitation de l'éclairage du terrain de foot*

Origine de la demande

CLDR

Groupe de travail - Environnement / Paysage / Aménagement du territoire
Séance d'information

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Préservation d'un environnement sain et de qualité		x	
Impact positif sur la santé et le bien-être	x		

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Etat du dossier

- En juin 2020, via son programme e-LUMin, ORES a équipé 2% des luminaires publics de LED et prévoit d'équiper 17,7% des luminaires publics de LED pour fin 2022.
- Existence, en lot 0, d'un projet concernant la limitation de l'éclairage du terrain de foot

Programmation travaux

- Diminuer/supprimer l'éclairage dans certaines rues la nuit entre minuit et 5h ainsi que limiter l'éclairage des commerces (éteindre 1h après la fermeture);
- Rationaliser l'éclairage des bâtiments, installations et espaces publics;
- Sensibiliser les habitants à la diminution de l'éclairage vers l'extérieur : les inciter à ne pas éclairer leur façade avec des spots tournés vers le haut, ou vers la rue, en diminuer l'intensité ou la température de couleurs;
- Éteindre toute source lumineuse extérieure à partir d'une certaine heure;
- Équiper les luminaires publics qui ne sont pas compris dans le programme e-LUMin d'ORES de LED.

Planification

Dès la 1ère année

- Réalisation des études de terrain sur les principaux pôles pour évaluer s'il serait mieux de supprimer ou de limiter l'éclairage
- Travaux à réaliser au niveau des luminaires publics (remplacer par des ampoule LED, installation de senseurs, ...)

Démarches administratives à réaliser

- Mise en place du groupe de travail
- Approbation de la convention-faisabilité

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

La Commune

Partenaires potentiels

- Natagora
- Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
- Citoyens
- ORES
- Naturalistes
- AstroVega
- Conseil consultatif énergie

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Natagora a lancé une étude sur l'impact de l'éclairage nocturne «Smart Light-Hub» à l'échelle de la région;
- Impact sur la faune, la flore et les citoyens ;
- Le diagnostic environnemental (fiche 1.1 - Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire) étudiera la trame noire de la commune

- Réalisation d'un cahier des charges par rapport aux études à réaliser pour les différents pôles et faire un/des appel(s) d'offre pour ces études

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Suivi des potentiels appels à projets et des subsides mobilisables
- Suivi régulier de différents indicateurs, comme l'évolution du nombre de points lumineux, l'avancement de la rénovation du parc d'éclairage public, ...
- Veiller à un entretien régulier des éléments lumineux publics de la commune

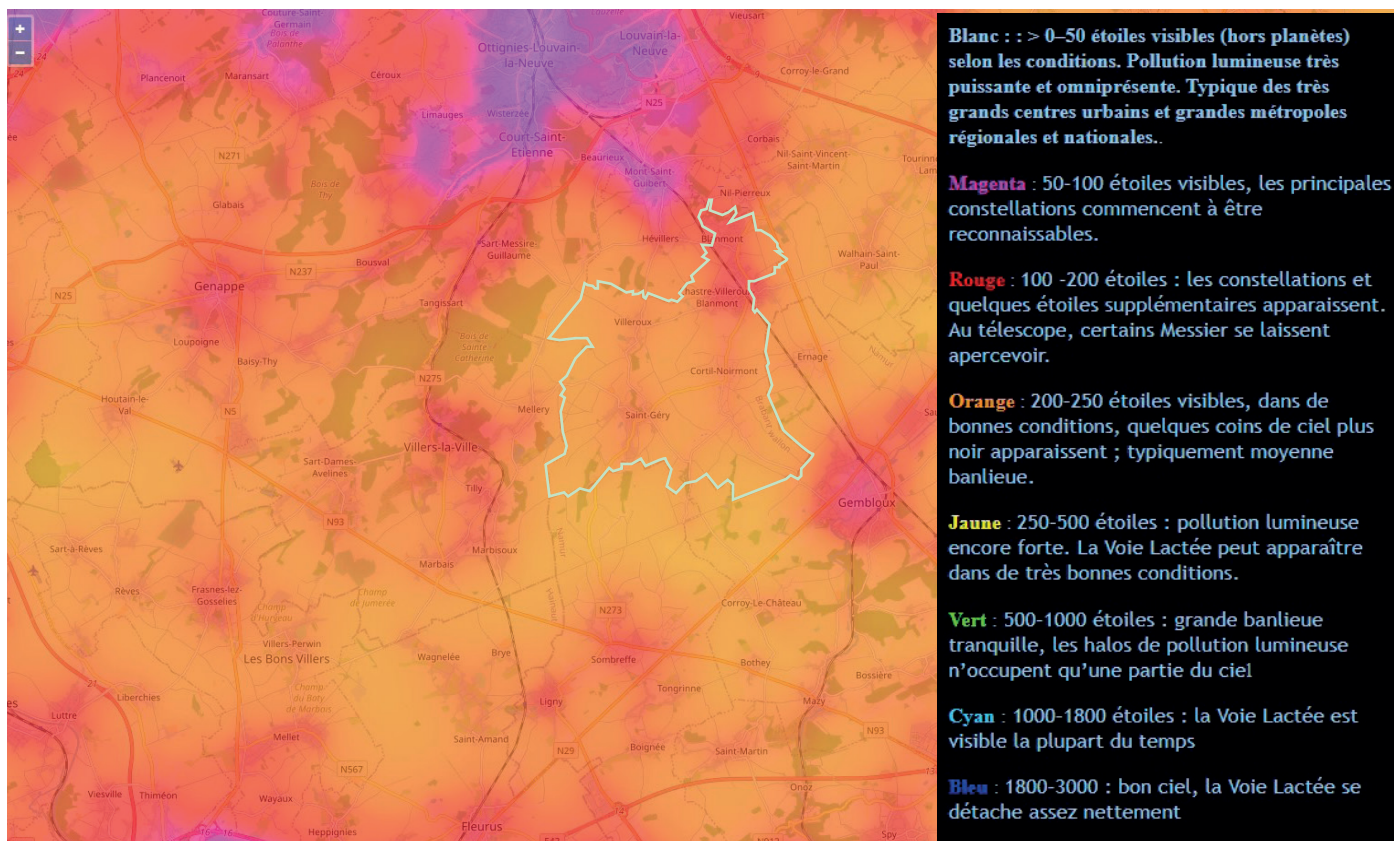
8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Formation d'un groupe de travail	Groupe formé	Administration communale
Nombre de réunions	2/an	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'actions initiées pour sensibiliser la population	2/an	Administration communale
Nombre de luminaires soumis à l'éclairage intelligent - "bulles de lumières"	10% des luminaires publics (Ceux-ci sont à déterminer en fonction des résultats du diagnostic environnemental en lien avec la trame noire de Chastre)	Administration communale





Dynamisation des églises (rationaliser et en faire un usage partagé)

1. Description du projet

Le projet vise à dynamiser les églises (publiques et privées) de la commune de Chastre par deux types d'actions: la restauration des bâtiments et l'utilisation partagée de ceux-ci.

En fonction des églises, il s'agira de concilier la vie religieuse du bâtiment avec des activités secondaires ponctuelles ou régulières. Ainsi, les églises pourront être utilisées comme des espaces polyvalents.

Cette utilisation partagée des édifices nécessitera tout de même la réalisation de certains aménagements permanents (installation du wi-fi) ainsi que la mise en place de nouveaux équipements.

2. Justification du projet

A Chastre, comme partout ailleurs, la fréquentation régulière des lieux de culte tend à diminuer de plus en plus au fur et à mesure des années. Toutefois, les églises de la commune font partie intégrante du patrimoine communal, dont la sauvegarde et la mise en valeur tient à cœur aux habitants de la commune.

La mise en place d'un usage partagé de ces bâtiments permettrait ainsi de lutter contre l'abandon de ceux-ci en suscitant un nouvel intérêt de la population locale. Certains bâtiments nécessitent cependant d'être rénovés avant de pouvoir héberger diverses activités. Ces rénovations permettront également de remettre en valeur les églises.

De plus, au vu du manque d'infrastructures pour accueillir les associations et/ou certaines activités sportives, la rénovation des églises serait une solution préférable à la construction de nouveau bâtiment.

L'Eglise Notre-Dame-Alerne a été sélectionnée comme premier lieu d'accueil polyvalent car il s'agit du premier édifice religieux évoqué par les habitants. De plus, celle-ci est comprise dans le périmètre du projet "1.10 - Recréation d'une vraie place communale à Chastre", dont le but est entre autres d'en faire un espace de rencontre. Ainsi, l'accueil de différentes activités permettra d'amplifier l'attractivité de la place et ainsi de répondre au souhait général d'en faire un pôle de rencontre.

3. Lien à la stratégie du PCDR

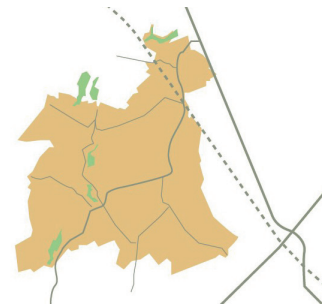
Rappel des défis de leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique.

2.12

La préservation et la valorisation son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local



Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport.

- x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
- x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés
- x Renforcer l'ancrage local des écoles
- x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale
- x Améliorer la santé et l'accès au soin

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale
- x Adopter une communication "pour tous" et plus transparente
- x Faire de Chastre une Smart City rurale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (schéma de développement communal, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...).
- Mise en œuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, valorisation et préservation d'un maillage vert et bleu continu
- Recréation d'une vraie place communale à Chastre + drève
- Création d'un plan de communication
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication
- Création d'une Maison de Jeunes
- Lot 0 - Création d'un Groupe "Création d'une journée découverte des associations citoyennes et communication"

Origine de la demande

Groupe de Travail – Cohésion sociale / Développement humain / Communication
CLDR
Les habitants

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité des villages	x		
Favoriser les rencontres et activités entre habitants	x		
Mise en valeur du patrimoine bâti	x	x	
Améliorer l'attrait touristique des villages			x

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

La Commune

Partenaires potentiels

- Les fabriques d'église
- L'archevêque
- Le syndicat d'initiatives de Chastre
- Cercle d'Histoire de Chastre
- Commission sauvegarde du patrimoine funéraire.
- La CLDR
- Les citoyens

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- L'état de certains édifices religieux, préservation du patrimoine, risques de dégradation avec le temps.
- Le manque d'infrastructures pour accueillir diverses activités (réunions d'associations, activités sportives) et la forte demande pour compléter l'offre existante (mais pauvre) sur le territoire communal
- Existence d'un projet, en lot 0, qui a pour but d'équiper les bâtiments publics et les églises de panneaux photovoltaïques. Il n'a toutefois pas encore été activé (avril/mai 2021 : attente de la finalisation du cadastre énergétiques de la commune)

État du dossier

Sans objet

Programmation des travaux

A - Équipement des églises : Wi-fi, aménagements amovibles (scènes, tables, chaises, ...), éléments d'exposition (panneaux, petits écriteaux à message variables, QR codes, ...)

B - Accueil d'activités alternatives :

- Lieu de réunion pour les associations
- Lieu d'accueil pour les étudiants en période de blocus
- Lieu d'accueil pour des cours collectifs (yoga, chant, théâtre, ...)
- Lieu d'accueil pour des conférences
- Lieu d'accueil pour des activités culturelles (exposition, cinéma, concerts, théâtre, ...)
- Lieu d'accueil pour des exposition "permanente" thématiques (histoire du village, type d'architecture de l'édifice, ...)
- Lieu d'accueil pour des activités scolaires ponctuelles (séances de lectures, activités théâtrale avec les jeunes, ...)

Planification

1ère année :

- Inventorisation des édifices religieux pouvant accueillir diverses activités et choix des activités à mettre en place au sein de chaque édifices en fonction de la demande.

2e année

- Restauration (si nécessaire), aménagement et équipement de l'église de Notre-Dame-Alerne en fonction de l'(les) activité(s) alternative(s) choisie(s)
- Aménagement et équipement de l'église de Notre-Dame-Alerne pour accueillir certaines activités (wi-fi, parkings vélos, panneaux, ...)

3e année

- Restauration (si nécessaire), aménagement et équipement du reste des édifices sélectionnés pour accueillir les activités alternatives sélectionnées

Démarches administratives à réaliser

- S'assurer du droit d'usage de la commune sur les bâtiments sélectionnés
- Discussions nécessaires avec les fabriques d'église et l'archevêque concernant la désacralisation potentielle de l'édifice (partielle ou totale) et définir les usages secondaires.
- Établir un accord ou une convention avec les fabriques d'église pour les modalités d'utilisation partagées (horaires, types d'activités secondaires, ...)
- Réaliser un cahier des charges par rapport aux restaurations nécessaires et adjudication de(s) entrepreneur(s)
- Approbation de la convention-réalisation

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Suivi du projet et collaborations étroites avec le syndicat d'initiative de Chastre

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation de l'inventaire	1	Syndicat d'initiatives
Aménagements nécessaires aux activités secondaires	Aménagements en réalisés	Syndicat d'initiatives

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'actions menées (restauration ou communication)	2/an	Administration communale
Nombre d'activités régulières (ex : cours de yoga, réunions hebdomadaires d'associations, ...)	2	Syndicat d'initiative
Nombre d'activités ponctuelles (ex : exposition, blocus, conférence, ...)	5/an	Syndicat d'initiative
Enquête de satisfaction / Comptages par rapport à l'occupation des églises en utilisation polyvalente	80% de retour positif et augmentation de la fréquentation 25 %	Administration communale Syndicat d'initiatives

LOT 3



Table des matières

3.1 Développement de projets d'économie circulaire	3
3.2 Création d'un «tiers-lieu» mi-ferme mi-bureau - Mix Atelier rural - maison multiservices	5
3.3 Aménagement d'une liaison douce vers la N4 à partir de Blanmont	7
3.4 Rénovation de la place de Cortil	11
3.5 Création d'une Maison de jeunes	13
3.6 Création d'une maison médicale avec des projets de santé communautaires	15
3.7 Optimisation et mutualisation des installations sportives	17
3.8 Amélioration de l'accès aux technologies de communication (smart cities, ...)	19
3.9 Diversifier et équilibrer le parc immobilier chastrais	21



Développement de projets d'économie circulaire

3.1



1. Description du projet

Le but du projet est de permettre et de favoriser l'émergence des initiatives qui donnent vie aux principes de **l'économie circulaire et/ou l'économie sociale**. L'idée est ainsi, d'une part de jouer sur l'aspect pratique en mettant en relation les différents acteurs qui s'inscrivent dans ces 2 dynamiques et, d'autre part, d'améliorer la communication sur les différentes initiatives déjà existantes sur le territoire chastrois.

La réalisation de ce projet se fera selon deux axes :

- La création, la mise à disposition et l'aménagement d'espaces dédiés (ressourceries supplémentaires ; lieux de formation, d'exhibition, de vente/prêt ; centrale de « services » ; ...)
- La mise en réseau des acteurs, entrepreneurs et habitants (séances de networking, journées portes ouvertes, workshops, séances d'informations, rencontres intergénérationnelles autour de la réparation et/ou la transformation d'objets, ...)

Il va de soi que l'aspect transcommunal est une piste qui pourrait être considérée pour la pérennisation et/ou l'émergence d'entreprises axées sur le service et la réinsertion sociale et/ou professionnelle.

2. Justification du projet

Une croissance démographique induit, de manière générale et à l'échelle mondiale, une pression non-négligeable sur les ressources naturelles. Il est donc important que des actions soient menées, quelle que soit l'échelle, pour réduire celle-ci.

Connaissant une évolution démographique positive depuis plus de 10 ans, il serait intéressant pour Chastre d'adopter une dynamique de consommation et de production moins gourmande en ressources. De plus, les Chastrois.e.s sont eux-même de plus en plus conscient de l'importance de réduire leurs déchets, de valoriser les dons et la récupération, de recourir aux prêts/emprunts d'équipements et de la possibilité que les déchets ou sous produits d'une entreprise deviennent des ressources pour une autre.

Une manière de répondre à ce défi, aux attentes des habitant.e.s et d'inscrire la commune dans un développement durable est de favoriser les entreprises et projets qui prennent en considération les piliers de l'économie circulaire (cf. Schéma page suivante).

L'idée est donc de d'aider à la transition économique à l'échelle de la commune via des rencontres entre entrepreneurs, mais également entre les entrepreneurs et les citoyens. Cela permettra : la création d'emplois sur l'entité, la création de nouvelles filières de réorientation professionnelle et l'accompagnement adéquat pour y parvenir, la mise en place de nouveaux lieux et de nouvelles opportunités de rencontre pour tous.

L'aspect local étant inhérent à la philosophie de l'économie circulaire, le projet permettra de réduire dans une certaine mesure la dépendance à la voiture, notamment pour les personnes issues de milieux défavorisés.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 3/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité

- x Soutenir les productions locales artisanales
- x Favoriser la transition et le patrimoine agricole
- x Innover pour faire émerger des produits et des nouveaux lieux de travail et d'échanges
- x Favoriser la synergie entre les entrepreneurs locaux

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

- x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
- x Briser l'isolement social, favoriser les liens entre les générations, les quartiers, les village - favoriser la mixité sociale
- x Lutter contre la précarité
- x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Faire de Chastre une « Smart City » rurale

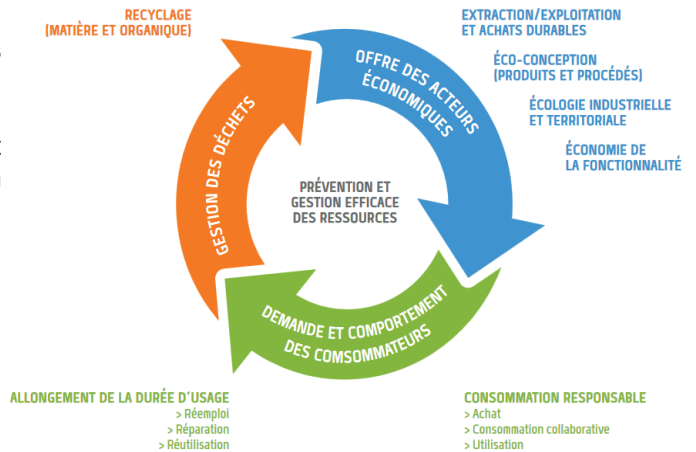
Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création d'un « tiers-lieu » mi ferme mi bureaux (Coworking, équipement IT, ...) – Mix Atelier rural – Maison de village
- Développement des circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux
- Création d'un plan de communication
- Lot 0 - Création d'un label «Produits Chastrois» et «Artisans Chastrois» ainsi que la mise en place d'un marché hebdomadaire

Origine de la demande

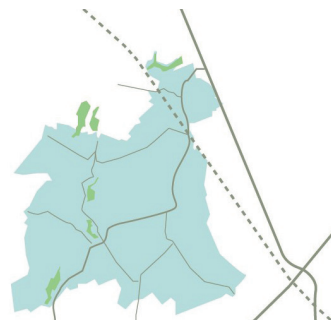
Groupe de travail Économie
CLDR

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



Création d'un « tiers-lieu » mi-ferme mi-bureaux - Mix atelier rural et maison multiservices

3.2



1. Description du projet

Le projet consiste à créer un espace qui sera exploité à la fois comme un atelier rural et comme une maison multiservices.

La partie « **Atelier rural** » devra être constitué de volumes de co-working « classiques » et « agricoles ». Les volumes devront être **modulables** en fonction des besoins des personnes qui le fréquenteront : cela concerne les espaces de travail « classiques » (postes de travail, espaces de services communs (imprimantes, salles de réunions, ...)) mais également des espaces de travail pour les porteurs de projets maraîchers qui nécessiteront, d'une part, des parcelles agricoles pour lancer leur production ou simplement pour se former et d'autre part, des locaux avec des ateliers de transformation de produits.

Les ateliers de transformation pourront également être alloués à des TPE et PME sans liens particuliers avec le monde agricole. De plus, l'atelier pourrait être complété par des espaces d'exhibition et/ou de ventes des produits manufacturés, transformés, cultivés sur places.

La partie « **Maison multiservices** » sera quant à elle un espace qui pourra mettre à disposition différents locaux pour répondre aux différents besoins spécifiques de la population : épicerie sociale, distribution d'inventus, **salles polyvalentes** pour accueillir des activités culturelles et/ou des lieux de rencontres (intergénérationnelles, entre jeunes, ...), accueillir les bureaux d'une Agence Locale pour l'Emploi, accueillir une crèche ou une garderie d'enfants, ...

2. Justification du projet

Ce type d'infrastructure d'accueil pour entreprises « nouvelle génération » s'inscrit dans une nouvelle conception du travail plus mobile et plus collaboratif. Ces espaces visent tout particulièrement les indépendants, les porteurs de projets, les jeunes entreprises, le personnel mobile (commerciaux, techniciens,...).

La mise en place d'un atelier rural présente plusieurs types d'avantages :

- Faciliter la vie de certains travailleurs. En effet, un tel espace de travail partagé, tiers lieu entre le travail à domicile et le travail en entreprise, possède à la fois le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise.
- Favoriser les collaborations entre les acteurs économiques (par exemple, au niveau de la chaîne

de production via la transformation de produits) et ainsi, créer une dynamique innovante au niveau du territoire

- Réaliser des économies sur le plan financier et environnemental (mutualisation des coûts et diminution des déplacements).

Le projet aura donc également un impact positif en matière de climat et de mobilité étant donné qu'il permettra aux travailleurs de rester sur la commune et leur évite donc des déplacements plus longs vers l'extérieur.

L'aménagement d'une maison multiservices permettrait de répondre aux besoins en services de la commune via l'aménagement en plusieurs locaux *multifonctionnels et polyvalents*.

L'idée d'acquérir une ferme, lors de la cessation d'activité d'un agriculteur pour y installer une telle infrastructure permettra d'une part d'éviter un potentiel abandon du bâtiment, mais d'autre part de conserver un bâtiment qui fait partie du patrimoine chastrois.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

✕ Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

✕ Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local



Défi 3/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité

- x Soutenir les productions locales artisanales
- x Favoriser la transition et le patrimoine agricole
- x Innover pour faire émerger des produits et des nouveaux lieux de travail et d'échanges
- x Favoriser la synergie entre les entrepreneurs locaux

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

- x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre
- x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

- x Faire de Chastre une « Smart City » rurale

Défi 6/ Parions qu'en 2031 Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation d'énergie raisonnée ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens

- x Réduire la consommation d'énergies fossiles
- x Diminution de la consommation de la commune

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Développement de projets d'économie circulaire/ circuits courts
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication (smart cities, ...)
- Promotion des entrepreneurs locaux vers le public
- Renforcement des liens et du dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Mieux soutenir les agriculteurs chastrois au quotidien
- Élaboration d'un plan de gestion du patrimoine chastrois (chapelles, tumuli, points d'eau, ...)
- Développement de projets de circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux
- Développement de projets d'économie circulaire
- *Lot 0 - Création d'un Groupe «Création d'une journée découverte des associations et communication»*
- *Lot 0 - Création d'un label «Produits Chastrois» et «Artisans Chastrois» ainsi que la mise en place d'un marché hebdomadaire*

Origine de la demande

Groupe de Travail - Économie Locale

Aménagement d'une liaison douce vers la N4 à partir de Blanmont

3.3



1. Description du projet

Le projet vise la création d'une liaison cyclo-piétonne sécurisée reliant le village de Blanmont à la N4. Il s'agira d'installer une piste cyclable et piétonne séparée en site propre permettant de relier la commune de Chastre à la N4 en mobilité douce.

L'itinéraire pour cette liaison fait l'objet de 3 options différentes, qui seront étudiées et modifiées si besoin en collaboration avec le conseiller en mobilité et devront être choisies en tenant compte des nouveaux enjeux émis par l'actualisation du PCM (Cfr Fiche 1.1 - actualisation des outils communaux). Les différentes possibilités de rejoindre la nationale sont les suivantes:

1. Aménager une piste cyclable et piétonne séparée sur la N273.
2. Aménager un itinéraire dans la continuité de la rue du Cimetière.
3. Aménager un itinéraire par la rue Almez.

À noter qu'il serait également intéressant d'intégrer un parking vélo, arrêt de bus, ... au point de rencontre avec la N4 afin d'en faire un nœud multimodal.

2. Justification du projet

Une liaison jusqu'à la N4 depuis la commune de Chastre est évoquée comme prioritaire, notamment au sein du réseau cyclable établi par le PICM actuellement en vigueur (février 2021).

La reconnexion à la N4 en mobilité douce représente un enjeu pour la mobilité quotidienne. Celle-ci :

- Permettra l'accès aux lignes de bus pendulaire empruntant la nationale jusqu'à Wavre et LLN
- Sera l'un des chaînons à l'aménagement d'une liaison douce intercommunale entre Gembloux et Louvain-la-Neuve en se connectant à d'autres aménagements potentiels tels que l'axe cyclo-pédestre le long de la ligne 161 (Cfr fiche 2.5 - Création d'une liaison cyclo-pédestre Chastre Gembloux le long de la L161).

Il s'agit d'une liaison pertinente au sein du territoire étant donné que ces villes représentent des pôles d'emplois et que les distances les séparant sont peu importantes. La N273 et la N4 sont d'ailleurs considérées comme « voiries régionales complémentaires à haut potentiel cyclable » au sein du schéma directeur cyclable Wallon.

Globalement, la route N273 est fort fréquentée. Ainsi, si

cette option est préférée aux autres, il sera nécessaire de mettre en place des aménagements cyclables adéquats et en site propre sur l'ensemble de ses tronçons afin de garantir la sécurité des cyclistes.

La deuxième option présente l'intérêt de déjà être en partie balisé comme chemin réservé aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles. Il s'agira d'aménager la suite des chemins de remembrements qui sont dans sa continuité et une partie de la rue d'Almez pour pouvoir atteindre la N4.

Le projet d'ordre intercommunal (à établir en concertation avec la commune de Walhain) aura pour but de renforcer la mobilité active au sein de Chastre et vers les communes limitrophes.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

✕ Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune où la « multi modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages

✕ Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des villages

✕ Favoriser la multimodalité des transports (mobilité douce + train + bus + voiture).

✕ Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

✕ Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatif

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

✕ Lutter contre la précarité

✕ Améliorer la santé et l'accès aux soins

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Adopter une communication «pour tous» et plus transparente

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens.

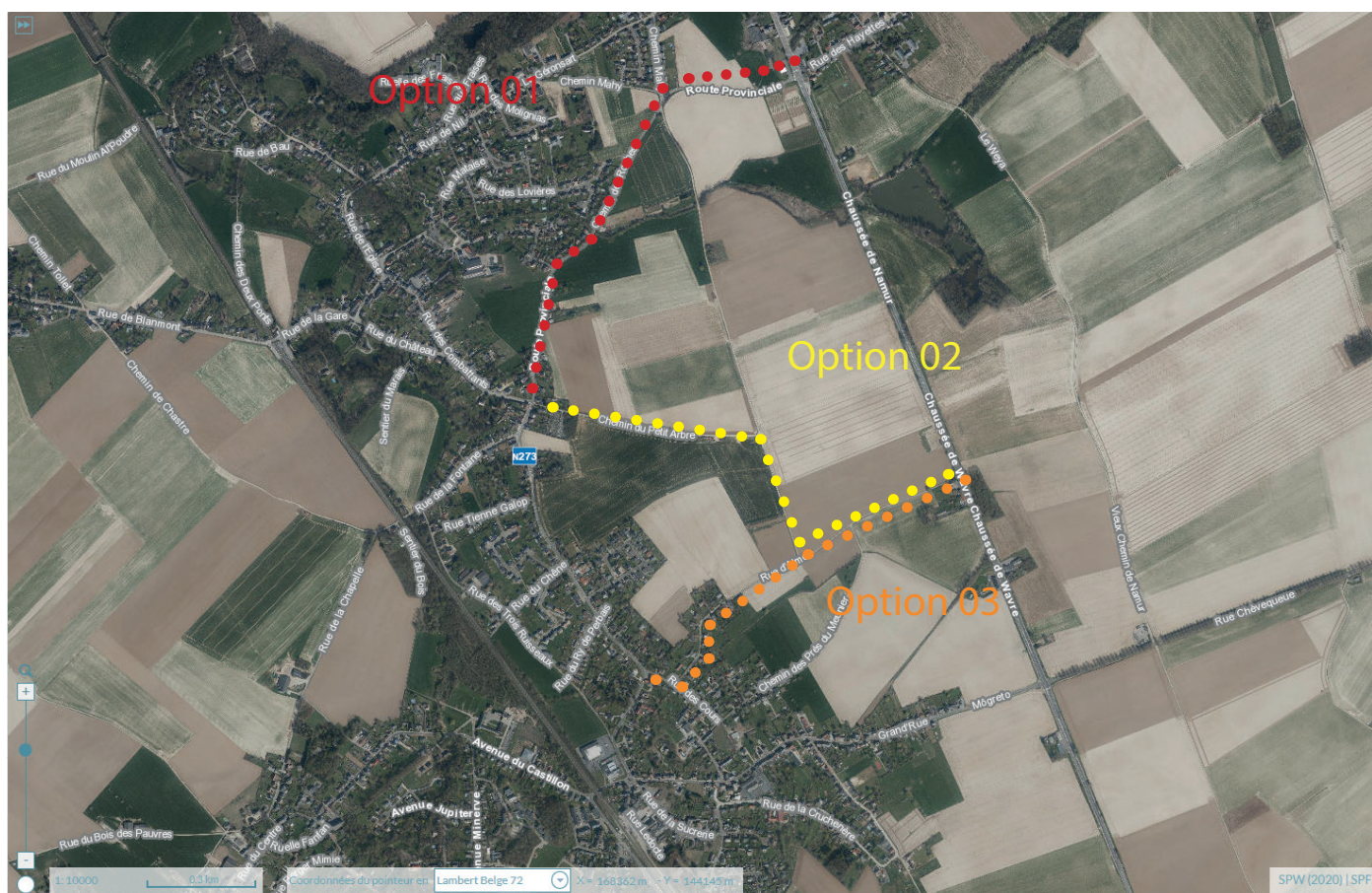
x Réduire la consommation des énergies fossiles

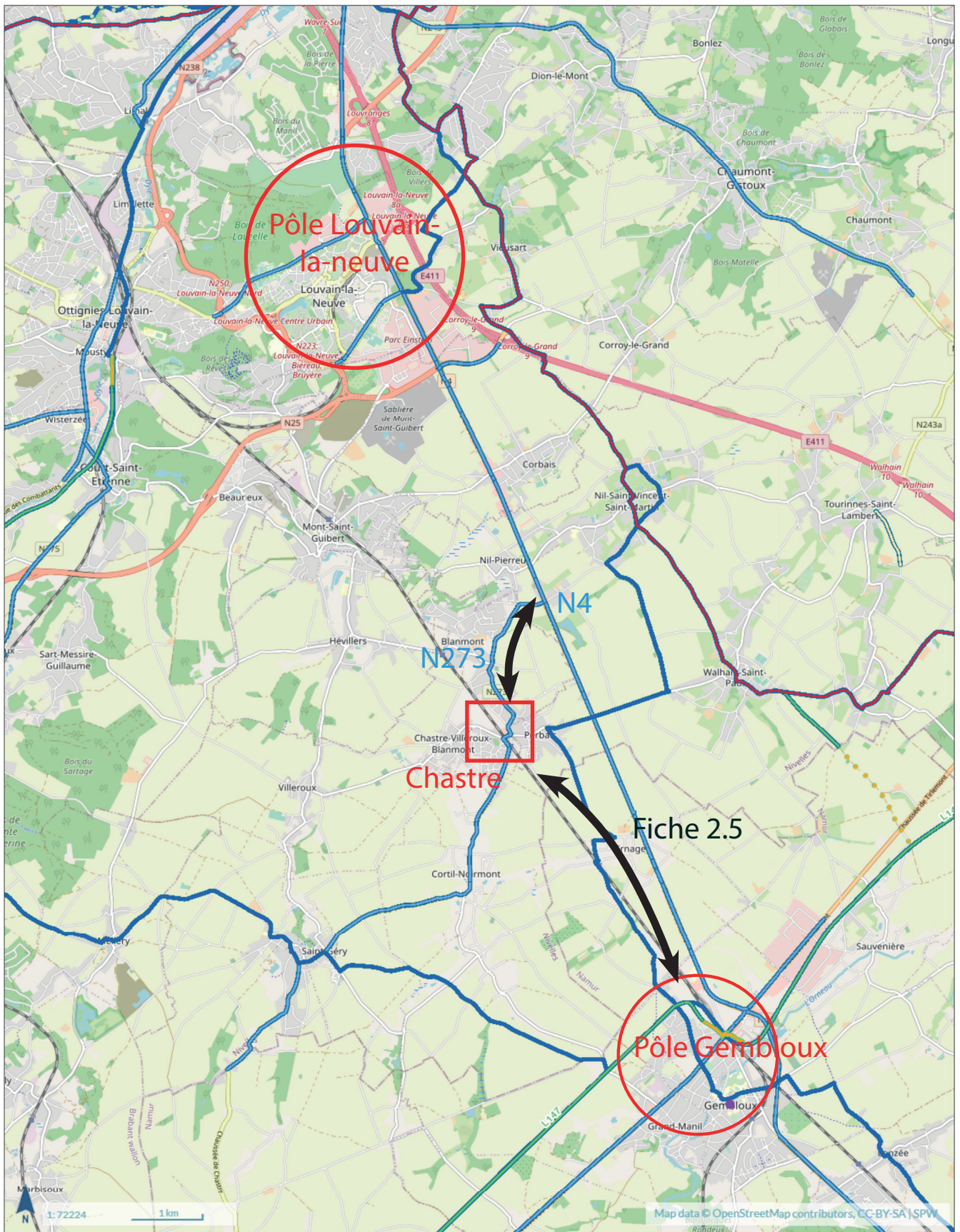
Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (schéma de développement communal, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...)
- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades existant au sein de la commune.
- Rénovation du quartier de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal
- Création d'une liaison cyclo-pédestre Chastre-Gembloux le long de la ligne 161
- Mise en oeuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, la valorisation et la préservation d'un maillage vert et bleu continu
- Renforcement des possibilités de mobilité collective (réseau de covoiturage...)
- Développement de projets de circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux *
- Développement de projets d'économie circulaire *
- *Lot 0 - Réactivation de la commission consultative de sécurité routière*

Origine de la demande

Groupe de travail - Mobilité







Rénovation de la place de Cortil

1. Description du projet

Le projet vise la transformation de la place Cortil en un lieu **convivial, ludique et sécurisé**. Il s'agira d'un espace de loisir offrant diverses ambiances.

L'espace public est localisé au carrefour de la rue de Corsal, de la rue Great, de la rue du Tilleul et de la rue Octave Lotin. Il comprend déjà un espace vert occupé par des aménagements, de la végétation et jouxte une petite partie de l'Orne. Il s'agira de prendre en compte l'entièreté du carrefour (en considérant les rues, les traversées et les espaces interstitiels minéraux) et de revaloriser l'espace vert.

Les besoins en matière d'aménagements seront définis en fonction des besoins identifiés par les habitants et s'inscriront dans la vision globale de la commune. Les aménagements projetés s'appuieront sur les principes suivants :

1. Étendre la convivialité et l'espace en repensant la mobilité autour de la place dans son ensemble (mobilité douce, parkings, ...);
2. Réorganiser de manière adéquate et avec une vision globale les fonctions déjà existantes au sein de l'espace publique;
3. Réinsérer de nouvelles fonctions de détente, ludiques et sportives qui incitent à fréquenter la place;
4. Mettre en place de nouveaux aménagements et mobiliers favorisant la rencontre (tables de pique-nique, barbecue, petits potagers partagés, etc...);
5. Affirmer le caractère végétal de l'espace publique et valoriser le ruisseau;
6. Considérer l'aspect inondable de la place et adapter les différents aménagement prévu en ce sens.

2. Justification du projet

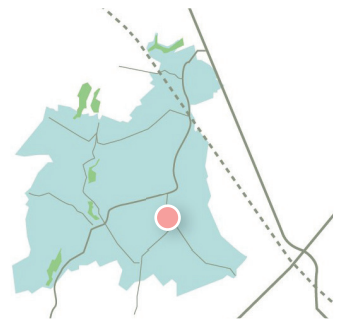
Ce futur aménagement a pour but d'améliorer la convivialité et la sécurité au quotidien. Il s'inscrit dans le projet plus global de réorganisation des cœurs de village.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique, la préservation et la valorisation de son cadre de vie, de

3.4



son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités
x Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 2/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune, où la « multi-modalité » aura une réalité et dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité. Elle saura assurer le déplacement des cyclistes, des piétons et des écoliers aux cœurs des villages.

x Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » des villages

x Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

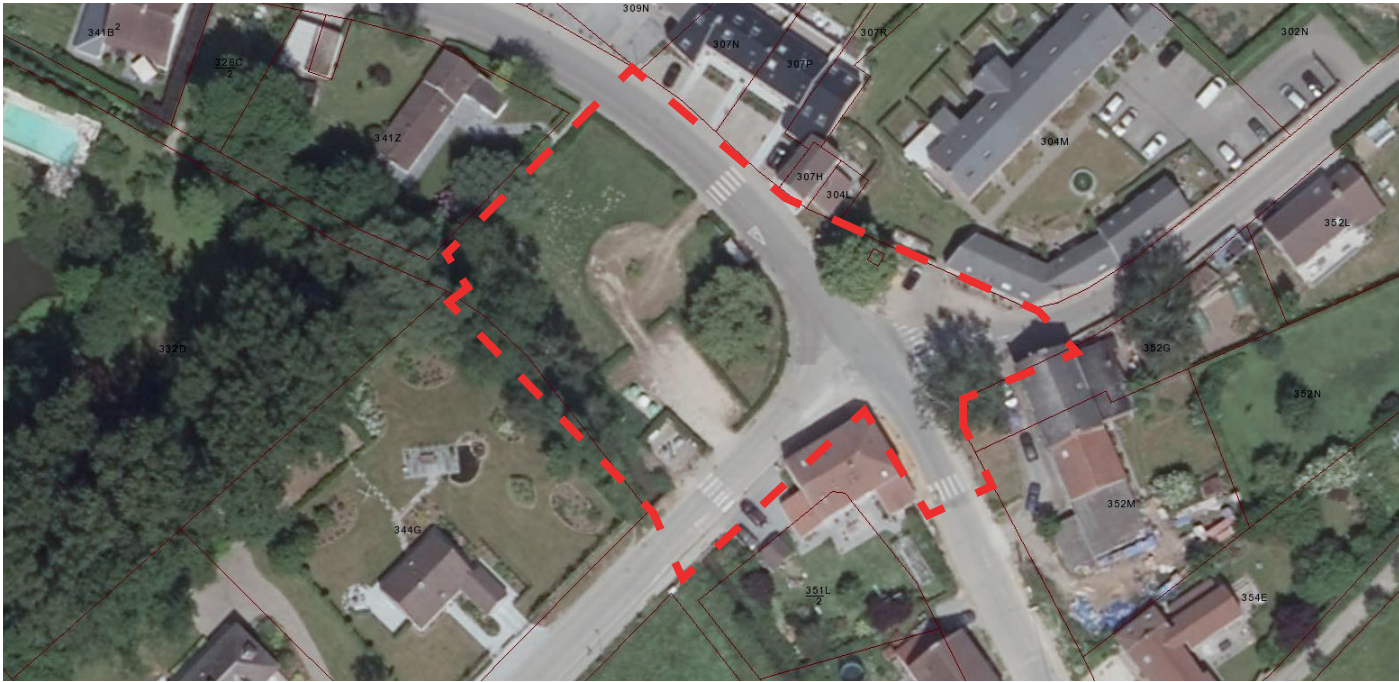
x Lutter contre la précarité

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création d'espaces partagés dans les villages et de zones 30 et sécurisation
- Lutte contre les inondations et les coulées de boue
- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades
- Mise en œuvre d'un réseau écologique à Chastre via le développement, la valorisation et la préservation d'un maillage vert et bleu continu
- Élaboration d'un plan de gestion du patrimoine chastrois (chapelles, tumuli, points d'eau, ...)

Origine de la demande

Groupe de Travail – Environnement / Paysages / Aménagement du territoire



Création d'une Maison de jeunes



3.5



d'animations pour tous. Parallèlement, elle sera l'occasion de sensibiliser à l'exercice de la citoyenneté. D'une part, en visant directement la sensibilisation des jeunes; et d'autre part, en les intégrant dans une démarche de communication avec les autres citoyens.

Pour rappel, une Maison des Jeunes a pour mission:

- De favoriser le développement des jeunes et de les amener à entreprendre, à se responsabiliser et à adopter des valeurs ;
- De les aider à s'identifier et à s'intégrer dans divers milieux de vie aux différents aspects culturels de la société.

1. Description du projet

Le projet consiste à installer, au sein de la commune, un espace spécialement dédié aux jeunes. Il s'agira donc de mettre en place une structure pouvant accueillir les adolescents et les amener à se rencontrer au travers d'activités diversifiées à organiser en fonction des besoins exprimés par les jeunes (ex : animations sportives, sorties culturelles, coaching scolaire, ...)

Le projet propose 2 types de maisons de jeunes :

- Un foyer physique unique ou nomade (prenant place dans les différentes maisons de village ou multiservices, par exemple);
- Un foyer numérique, soit une sorte de plateforme numérique d'échanges entre jeunes avec les animateurs/éducateurs de rue, encourageant néanmoins les rencontres en présentiel.

La forme et la mise en place du projet de maison des jeunes seront étoffées en incluant les jeunes dans le processus de création. De même, les jeunes devront être sollicités au moment de choisir le(s) lieu(x) précis et de réaliser le calendrier des activités et/ou tournantes (dans le cas d'une maison nomade).

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence une forte présence des jeunes et un manque d'activité extra-scolaire tout au long de l'année (en dehors des vacances scolaires) au sein de la commune.

En plus de répondre à ce manque, une maison de jeunes augmentera la cohésion sociale : la structure permettra aux adolescents habitant la commune de se rassembler en un lieu malgré une fréquentation scolaire « extra-muros » dans les communes voisines.

En outre, la maison des jeunes amènera un intérêt supplémentaire pour les événements locaux de la commune. Elle pourra permettre une meilleure intégration et implication des jeunes dans les activités locales. Elle pourra mettre en place des synergies inter-quartier, intercommunales et intergénérationnelles de façon à être un moteur de cohésion sociale au sein de la commune et être ainsi fédératrice

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

x Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre

x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

x Lutte contre la précarité

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

x Adopter une communication «pour tous» et plus transparente

x Faire de Chastre une Smart City rurale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroux en maison de village
- Rénovation de la salle des Golards en Maison de village
- Création d'un plan de communication

- Amélioration de l'accès aux technologies de communication (smart cities, ...)
- Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, événements culturels, ...)
- Lot 0 - Augmentation du nombre d'éducateurs de rue
- Lot 0 - Création d'une Groupe «Création d'une journée découverte des associations citoyennes et communication»

Origine de la demande

Groupe de Travail – Cohésion sociale / Développement humain / Communication



Création d'une maison médicale avec des projets de santé communautaires

1. Description du projet

Le projet vise à créer une structure médico-sociale pour Chastre afin de répondre à l'offre médicale relativement limitée de la commune.

L'idée est de créer un espace polyvalent qui regroupe des services et équipements médicaux nécessaires. Afin de garantir une offre médicale assez diversifiée, il faudra mettre en place des partenariats avec les autres communes. De plus, l'idée de prestations au forfait permettrait l'accès au soin pour tous.

Cette espace pourrait ainsi prendre la forme d'une « maison multiservices » et ainsi offrir des services sociaux supplémentaires (promotion de la santé, médiation de dette, ...).

Dans tous les cas, l'aspect communication devra être pris en compte : envers les habitants mais également envers les professions libérales.

2. Justification du projet

La population de Chastre peut être considérée comme jeune avec une présence assez importante de personnes entre 0 et 24 ans. Toutefois, il faut également prendre en compte l'accroissement et le vieillissement de la population de Chastre et ainsi l'évolution des besoins en termes de soins médicaux.

Avec seulement 4 médecins généralistes et l'absence de centre hospitalier général, il est important de mettre en place ce genre de structure polyvalente pour éviter à la population de devoir se rendre dans les autres communes pour pouvoir consulter certains spécialistes. En effet, Chastre est bien fournie en termes de kinésithérapeutes, de psychologues et de logopèdes via l'implantation du centre médical et paramédical «La Manivelle» mais aucun ophtalmologues, dermatologues, ou encore de gynécologues ne sont recensés.



3.6

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 3/ Parions qu'en 2031, Chastre sera une commune qui aura assuré son développement économique, instauré une synergie entre ses entrepreneurs, en revendiquant son caractère rural et une production locale / artisanale de qualité

x Favoriser la synergie entre les entrepreneurs locaux

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

x Améliorer la santé et l'accès aux soins

x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

x Lutte contre la précarité

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Adopter une communication «pour tous» et plus transparente

x Faire de Chastre une Smart City rurale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création d'un plan de communication
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication (Smart city, ...)
- Développement de projets de circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux
- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades
- Amélioration de l'accès aux technologies de communication (Smart city, ...)

Origine de la demande

Groupe de Travail – Cohésion sociale / Développement





Optimisation et mutualisation de l'utilisation des installations sportives

1. Description du projet

Le projet consiste à optimiser la qualité et la diversité de l'offre sportive sur le territoire communal. Ainsi, après évaluation de l'offre sportive et de la qualité des infrastructures, il conviendra principalement :

- de revoir la qualité des infrastructures qui le nécessitent ;
- d'optimiser l'utilisation des infrastructures communales en les mettant à disposition en dehors des horaires d'occupation habituelle (ex : gymnases d'école accessibles le soir et le week-end) ;
- de renforcer la collaboration intercommunale, notamment pour les habitants des villages moins équipés.

En fonction de l'offre attendue par la population, il faudra alors soit investir de nouveaux lieux (comme les églises, c.f. *Fiche 2.12 – Dynamisation des églises (rationnaliser et en faire un usage partagé)*) soit implanter de nouvelles infrastructures, via un bâtiment spécifiquement dédié ou via un bâtiment socio-récréatif, qui ne se limiterait pas à cet unique usage.

Dans tous les cas, l'aspect communication devra être pris en compte, que ce soit pour faire connaître les infrastructures sportives ou pour faciliter la réservation de celles-ci, notamment en ligne.

A noter qu'il pourrait être intéressant de revoir et/ou compléter les équipements de ces infrastructures (stationnement vélos, rampes d'accès, ...) afin de développer leur fréquentation par tout public.



3.7

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence des infrastructures sportives peu utilisées et une offre relativement limitée obligeant les habitants à se déplacer vers les communes voisines.

Le sport est important, il apporte un «plus» au niveau de la santé, du développement de soi-même et de la cohésion. Plusieurs habitants sont demandeurs pour que l'offre sportive au sein de leur commune soit diversifiée et se situe à proximité de leur domicile. Cela permettrait en effet de rendre le service facilement et rapidement accessible, notamment via les modes doux. Ce projet aura donc aussi un impact sur la mobilité en tant que telle.

L'échelle rurale et la dimension de la commune implique une étude approfondie de l'existant avant d'engager de plus importants projets tels que la construction de nouveaux centres sportifs.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et des objectifs:

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique, la préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

x Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

x Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

x Renforcer et développer des lieux de rencontre: favoriser le rapprochement des Chastrois)

x Lutter contre la précarité

x Améliorer la santé et l'accès aux soins



Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Adopter une communication «pour tous» et plus transparente

x Faire de Chastre une Smart City rurale

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Élaboration d'un plan de gestion du « petit patrimoine populaire
- Renforcement de l'ancrage local des écoles
- Dynamisation des églises (rationaliser et en faire usage partagé)

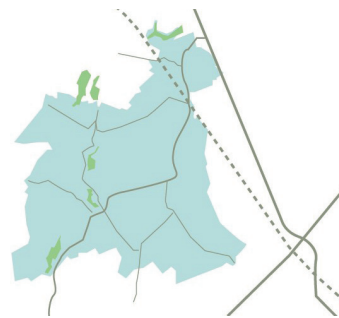
Origine de la demande

Groupe de Travail – Cohésion sociale / Développement humain / Communication
La commune



Amélioration de l'accès aux technologies de communication (smart cities, ...)

3.8



...). L'évolution vers le numérique permettra de mettre en place une interaction plus dynamique entre l'Administration et les citoyens, qui pourra également amener à une participation citoyenne plus importante.

Afin de permettre le développement de ce projet et de pérenniser une communication adéquate pour tous, il faudra prévoir d'engager un.e chargé.e de communication à temps-plein.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis et des objectifs

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport

x Briser l'isolement social, favoriser les liens entre les générations, les quartiers, les village - favoriser la mixité sociale

x Lutter contre la précarité

x Renforcer et développer des lieux de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois

x Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

x Adopter une communication «pour tous» et plus transparente

x Faire de Chastre une Smart City rurale



1. Description du projet

Le projet devra permettre à tous les citoyens d'avoir accès aux différentes informations nécessaires locales (activités des associations, nouvelles infrastructures au sein de la commune et des communes limitrophes, entreprises locales, etc...). L'accent devra être mis sur les moyens numériques et les technologies de communication.

Le projet prévoit ainsi de :

- Mettre à disposition les équipements nécessaires pour avoir accès aux informations souhaitées par les citoyens (locaux avec des ordinateurs, locaux avec une connexion internet rapide, ...)
- Mettre en place des séances d'initiation, d'accompagnement et des formations par rapport à ces technologies de communication de façon à permettre aux personnes qui y participent de devenir autonomes ;
- Retravailler les différents outils de communication de la commune (sites internet mis à jour, présence/ réactivité sur les réseaux sociaux, newsletter, podcast/vidéos sur la vie communale et les différents acteurs, ...)

Il pourrait également être envisagé :

- L'implantation des panneaux d'information (valves), bornes interactives, QR codes en des lieux identitaires de forte fréquentation;
- La mise en place d'une gestion interactive et en ligne de différentes salles communales.

2. Justification du projet

Malgré des moyens de communication déjà en place (Bien vivre à Chastre, page Facebook, Chastre en poche, ...), les Chastrois.e.s dénoncent une information déficitaire à leur égard. De ce fait, la commune a décidé de mettre en place un plan de communication qui va principalement agir sur les supports de communication.

Il faut ainsi s'assurer que chaque citoyen.ne.s soit en mesure d'avoir accès à cette information. Ainsi, en améliorant l'accès aux technologies de l'information et de la communication, Chastre s'équipera à la fois d'outils efficaces pour faire circuler les différents messages que celle-ci souhaite transmettre à la population mais s'assurera de ne laisser personne derrière.

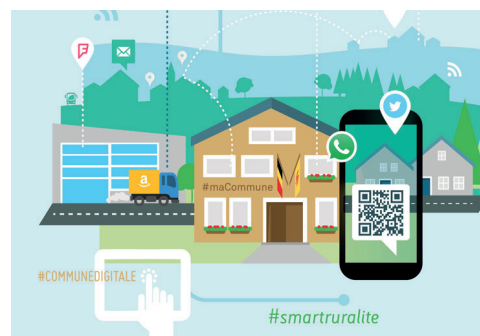
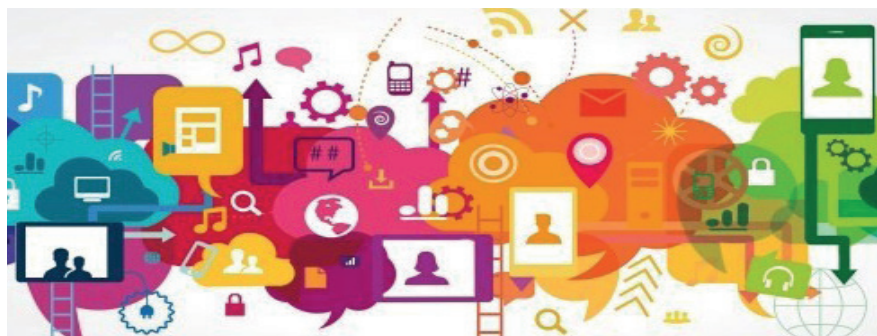
Les technologies de l'information et de la communication pourront favoriser la cohésion et rapprocheront les différents types de gouvernance (politique, services publics et communaux, citoyens, entrepreneurs,

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création d'un plan de communication
- Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, événements culturels, ...)
- Élaboration d'un plan de gestion du patrimoine chastrois (chapelles, tumuli, points d'eau, ...)
- Valorisation biologique et pédagogique du bois de Saint-Géry
- Promotion et sécurisation du réseau cyclo-pédestre et des promenades
- Rénovation de la salle des Golards en maison de village
- Valorisation du bois de Castillon (convivialité, santé, biodiversité)
- Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroux en maison de village
- Création d'un réseau d'espaces extérieurs couverts à destinations diverses (enseignement, rencontres, événements culturels, ...)
- Renforcement des possibilités de mobilité collective (réseau de co-voiturage, ...)
- Développement de projets de circuits courts et promotion des entrepreneurs locaux
- Rénovation de la place de la Féchère
- Adaptation de l'éclairage local
- Dynamisation des églises (rationaliser et en faire un usage partagé)
- Développement de projets d'économie circulaire
- Création d'un «tiers-lieu» mi-ferme mi-bureau - Mix atelier rural/maison multiservices
- Création d'une maison de jeunes
- Création d'une maison médicale avec des projets de santé communautaires
- Optimisation et mutualisation des installations sportives

Origine de la demande

La CLDR
La Commune



Diversifier et équilibrer le parc immobilier chastrois

1. Description du projet

Le projet consiste à faire évoluer le parc immobilier afin que celui-ci entre en adéquation avec l'évolution et les projections démographiques (qui tendent vers une augmentation de la population à Chastre) ainsi qu'avec une vision plus actuelle axée sur le développement durable.

Il s'agira d'agir sur 4 axes :

1. La « mise à jour » de l'habitat traditionnel chastrois, majoritairement constitué de maisons 4 façades, en favorisant :

- les actions permettant de diminuer le PEB (meilleure isolation, installation de panneaux photovoltaïques, ...)
- la valorisation des surfaces dans un cadre écologique (toiture verte, récupération de l'eau de pluie, ...)

2. Jouer sur la densité de logement au sein de la commune en veillant à limiter l'étalement urbain (discussion avec les promoteurs) et en mettant en place des personnes ressources pour créer des logements alternatifs (facilitateur/conseiller pour la division d'habitat, logement kangourou, co-living, ...)

3. Faciliter l'émergence de ces habitats alternatifs, avec une attention particulière en ce qui concerne l'habitat léger comme les tiny houses;

4. Faciliter l'accès au logement en :

- Proposant des logements à loyers réduits, notamment via la redynamisation de l'AIS ou via la mise en place de projets de type « community land trust »
- Assurant une bonne communication à propos des différentes possibilités de se loger en fonction de sa situation et des aides existantes

2. Justification du projet

La commune de Chastre, comme plusieurs communes de la province du Brabant Wallon, fait l'objet d'une pression foncière importante due à son caractère rural et sa proximité avec les grandes villes. Il a été recensé une population assez jeune mais qui nécessite des actions pour être maintenue. Celle-ci apporte en effet un certain dynamisme au sein de la commune.

Le diagnostic a répertorié une majorité d'habitats individuels ouverts et 4 façades, or, celui-ci est fort consommateur d'espace. L'urbanisation doit être contenue au profit d'espaces verts ouverts ou encore au profit des terres agricoles, bénéfiques à l'environnement et qui influencent sur le caractère rural chastrois. Ce type

3.9

d'habitat éparpillé prône l'individualisme, nécessite l'accès à la voiture pour les besoins du citoyen et est donc fort consommateur d'énergie.

Développer des lieux d'habitats collectifs en zone opportune (à proximité de commerces, repère de mobilité, etc...) favorisera la cohésion, l'entraide entre citoyen et une mixité intergénérationnelle.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités

✕ Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)



Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la jeunesse, la culture et le sport

✕ Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages - favoriser la mixité sociale

✕ Lutter contre la précarité

✕ Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés

✕ Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun

Défi 5/ Parions qu'en 2031, Chastre assurera, auprès de ses concitoyens une communication plus « inclusive » et une participation citoyenne au quotidien ainsi que l'intensification des collaborations avec les communes voisines.

x Adopter une communication « pour tous » et plus transparente

x Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale

Défi 6/ Parions qu'en 2031, Chastre accordera une attention particulière à sa transition énergétique via une consommation raisonnée d'énergie ainsi qu'une production d'énergie plus durable tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses concitoyens.

x La diminution de la consommation de la commune

x Réduire la consommation des énergies fossiles

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Actualisation des outils communaux d'aménagement du territoire (schéma de développement communal, Plan Communal de Mobilité, diagnostic environnemental...)
- Rénovation du quartier de la place de la gare à Chastre en un pôle multifonctionnel et multimodal
- Création d'un plan de communication
- Adaptation de l'éclairage local

Origine de la demande

La commune

CLDR



ANNEXES

Liste des propositions supplémentaires qui auraient pu être intégrées au « lot 0 ». Pour rappel, celles-ci pourront toujours être mises en place en parallèle de la réalisation des projets des lots 1, 2 et 3 du PCDR.

Propositions de projet du type « LOT 0 »

N° DE PROJET	INTITULÉ DU PROJET	DÉFIS AUXQUELS RÉPOND LE PROJET	OBJECTIFS AUXQUELS RÉPOND LE PROJET	STATUT	ORIGINE
0.1	Mise en place d'une communication sur les bonnes pratiques d'aménagement de jardin auprès, notamment, des nouveaux habitants	Défi 1 - Environnement	1.1 Encadrer l'aménagement du territoire et améliorer le cadre rural	Déjà en place – à continuer via les moyens de communications actuels	Consultations de la population
			1.2 Créer un maillage vert et bleu continu		
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.2 Renforcer l'implication des habitants dans la vie communale		
0.2	Mise en place d'un parrainage pour les bacs de fleurs	Défi 1 - Environnement	1.1 Encadrer l'aménagement du territoire et améliorer le cadre rural	Sans objet	Consultations de la population
		Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrais		
			4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale		
			4.7 Renforcer l'encrage local des écoles		
0.3	Mise en place de campagnes de stérilisation des chats errants	Défi 5 - Communication	5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale	En cours – convention communale passée avec un vétérinaire	Consultations de la population
		Défi 4 – Cohésion sociale	4.3 Lutter contre la pauvreté		
			5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale		
0.3	Mise en place de campagnes de stérilisation des chats errants	Défi 5 - Communication	5.3 Faire de Chastre une Smart City rurale		

0.4	Simplification du fleurissement	Défi 1 - Environnement	1.1 Encadrer l'aménagement du territoire et améliorer le cadre rural	En cours	Consultations de la population
			1.2 Créer un maillage vert et bleu continu		
0.5	Finalisation du cadastre énergétique de la commune	Défi 6 – Energie	6.1 Diminution de la consommation de la commune	En cours	Commune (à la suite des consultations de la population par rapport au projet 0.6)
0.6	Equiper des bâtiments publics et des églises de panneaux photovoltaïques	Défi 1 - Environnement	1.1 Encadrer l'aménagement du territoire et améliorer le cadre rural	En attente de la finalisation du cadastre énergétique	Consultations de la population
		Défi 6 – Energie	6.1 Diminution de la consommation de la commune		
			6.2 Réduire la consommation des énergies fossiles		
0.7	Mise en place d'un récurage régulier des avaloirs et des rivières du territoire chastrois	Défi 1 - Environnement	1.2 Créer un maillage vert et bleu continu	Rivières sont dépendantes de la Province. Le nettoyage de l'Orne a été entamé avec l'asbl Aer Aqua Terra Pour les avaloirs, étude en cours pour un potentiel partenariat avec d'autres communes	Consultations de la population
		Défi 4 – Cohésion sociale	1.3 Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local		
			4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois		
			4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale		
			4.7 Renforcer l'encrage local des écoles		
		Défi 5 - Communication	5.2 Renforcer l'implication des habitants de la ville		
0.8	Création d'une commission agricole pour favoriser les échanges/collaborations	Défi 3 – Economie	3.1 Soutenir les productions locales et artisanales	En cours de réalisation avec l'installation du Conseil Consultatif	Consultations de la population
			3.2 Favoriser la transition et le patrimoine agricole		

			3.3 Innover pour faire émerger des produits et des nouveaux lieux de travail et d'échanges	Agriculture (mars 2021)	
			3.4 Favoriser la synergie entre les entrepreneurs		
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.2 Renforcer l'implication des habitants de la ville		
0.9	Délocalisation des séances du Conseil communal dans les villages	Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastroids	Déjà réalisé, à poursuivre	Consultations de la population
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.2 Renforcer l'implication des habitants de la ville		
0.10	Renforcement de l'équipe de Carrefour J	Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastroids	Sans objet	Consultations de la population
			4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale		
			4.3 Lutter contre la pauvreté		
0.11	Instauration d'un service de bénévolat chastroids	Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastroids	Existence des conseils et la commune a adhéré au service citoyen	Consultations de la population
			4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale		
			4.3 Lutter contre la pauvreté		
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale		

0.12	Relance d' "été jeune"	Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastroids	Sans objet	Consultations de la population
			4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale		
			4.3 Lutter contre la pauvreté		
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.3 Faire de Chastre une Smart City rurale		
		Défi 6 – Energie	6.2 Réduire la consommation des énergies fossiles		
0.13	Mise en place d'un cortège musical	Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastroids	Sans objet	Consultations de la population
			4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale		
			4.7 Renforcer l'encrage social des écoles		
0.14	Organisation d'un concours photos pour les jeunes	Défi 1 - Environnement	1.3 Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local	Club photo existant	Consultations de la population
		Défi 4 – Cohésion sociale	4.7 Renforcer l'encrage social des écoles		
0.15	Réalisation d'un cadastre "Sports et Culture"	Défi 1 - Environnement	1.1 Encadrer l'aménagement du territoire et améliorer le cadre rural	En cours, notamment avec le groupe Associ'action mais le site internet n'a pas encore été adapté (mars 2021)	Consultations de la population
		Défi 2 - Mobilité	2.3 Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce		
		Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastroids		

			4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale 4.3 Lutter contre la pauvreté 4.4 Améliorer la santé et l'accès aux soins 4.6 Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés		
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente 5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale 5.3 Faire de Chastre une Smart City rurale		
		Défi 6 – Energie	6.1 Diminution de la consommation de la commune 6.2 Réduire la consommation des énergies fossiles		
0.16	Facilitation de la création de petites résidences d'appartements à l'échelle humaine au lieu de maisons 4 façades	Défi 1 - Environnement	1.1 Encadrer l'aménagement du territoire et améliorer le cadre rural	Certains projets à venir comportent déjà plus d'appartements. Cela dépend des zones dans la commune	Consultations de la population
		Défi 2 - Mobilité	2.3 Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce		
		Défi 4 – Cohésion sociale	4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale		
			4.3 Lutter contre la pauvreté		
			4.5 Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun		
			4.6 Réaffectation des bâtiments publics sous utilisés		
		Défi 6 – Energie	6.1 Diminution de la consommation de la commune		
0.17	Réalisation d'une pétition à destination de la SNCB et de la	Défi 2 - Mobilité	2.2 Favoriser la multimodalité des transports (mobilité douce + train + bus + voiture)	Compétence non-communale	Consultations de la population

	TEC pour augmenter les fréquences de transport		2.4 Coordonner et développer l'offre en mode de transport alternatifs		
		Défi 4 – Cohésion sociale	4.3 Lutter contre la pauvreté		
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale		
0.18	Sécurisation de la sortie d'école des "Petits Boulis" à Saint-Géry pour les piétons et cyclistes	Défi 1 - Environnement	1.1 Encadrer l'aménagement du territoire et améliorer le cadre rural	En cours – Projet à l'urbanisme	Consultations de la population
		Défi 2 - Mobilité	2.1 Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » de village		
			2.3 Créer de nouvelles infrastructures en faveur de la mobilité douce		
			2.4 Coordonner et développer l'offre en mode de transport alternatifs		
			4.7 Renforcer l'encrage social des écoles		
		Défi 4 – Cohésion sociale	5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale		
		Défi 5 - Communication	6.2 Réduire la consommation d'énergies fossiles		
0.19	Sensibilisation des automobilistes au panneau f99	Défi 2 - Mobilité	2.1 Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » de village	En cours de lancement via le BVAC et réflexion au sein des différents conseils consultatifs	Consultations de la population
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
0.20	Mise en place d'une meilleure signalisation du passage piéton devant le Proxy de Saint-Géry et empêcher les véhicules de s'y garer	Défi 2 - Mobilité	2.1 Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité et des « cœurs » de village	Sans objet	Consultations de la population
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale		
0.21		Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre :	En inclure dans le budget communal	Consultations de la population

	Pérennisation du prix démocratique pour l'accès aux plaines d'été		favoriser le rapprochement des Chastroids 4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale 4.3 Lutter contre la pauvreté		
0.22	Actualisation de la liste des associations présentes sur le territoire de chastre	Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastroids 4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale 4.3 Lutter contre la pauvreté 4.4 Améliorer la santé et l'accès aux soins 4.7 Renforcer l'encrage social des écoles	En cours – via Associ'action	Consultations de la population
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente 5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale 5.3 Faire de Chastre une Smart City rurale		
0.23	Création d'un Groupe d'Action "Actions de valorisation des cimetières"	Défi 1 - Environnement	1.2 Créer un maillage vert et bleu continu 1.3 Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local	A réaliser. 2 membres de la CLDR intéressés pour y participer. Conseil consultatif des cimetières va travailler sur le sujet	CLDR (sélection à la suite des consultations de la population et des Groupes de Travail
		Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastroids 4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale 4.7 Renforcer l'encrage social des écoles		

		Défi 5 - Communication	5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale 5.3 Faire de Chastre une Smart City rurale		
0.24	Création d'animation et des rencontres autour des boîtes à livres en réalisant des partenariats	Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois 4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale 4.3 Lutter contre la pauvreté 4.7 Renforcer l'encrage social des écoles	Sans objet	Consultations de la population
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente 5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale		
0.25	Création d'un calendrier annuel des activités	Défi 1 - Environnement	1.3 Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local		
		Défi 3 – Economie	3.1 Soutenir les productions locales et artisanales 3.2 Favoriser la transition et le patrimoine agricole 3.4 Favoriser la synergie entre les entrepreneurs		
		Défi 4 – Cohésion sociale	4.1 Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois 4.2 Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages – favoriser la mixité sociale 4.3 Lutter contre la pauvreté	En cours	Consultations de la population

			4.7 Renforcer l'encrage social des écoles		
		Défi 5 - Communication	5.1 Adopter une communication « pour tous » et plus transparente		
			5.2 Renforcer l'implication des habitants de la vie communale		
			5.3 Faire de Chastre une Smart City rurale		